

Verbatim du Conseil d'Administration du 29 mai 2017

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX jusqu'à 16h15, à Juliette Olivier jusqu'à 18h),
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 16h15, procuration à Sandrine ROUSSEAU à partir de 16h15),
Madame Sylviane LEONI (présente jusqu'à 18h15),
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS (procuration à Laurent BRACHAIS).

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON (présent jusqu'à 17h15, procuration à Delphine BADIAN à partir de 17h15),
Madame Juliette OLIVIER (présente jusqu'à 18h),
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 17h30, procuration à Peggy CENAC-GUESDON à partir de 17h30).

Membre absent

Madame Tania CARNET.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alfred BERINGER (présent jusqu'à 16h15),
Monsieur Alexandre DUPIN-BENARD,
Madame Orane JUBAN (procuration à Alexandre DUPIN-BENARD),
Madame Eléonore LAURENS (procuration à Alfred BERINGER jusqu'à 16h15),
Monsieur Théo SAINTE-MARIE.

Membre absent

Monsieur Geoffrey RICARD.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (procuration à Sylviane LEONI jusqu'à 18h15),
Madame Elisabeth BEAU (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Océane CHARRET-GODARD (présente de 14h30 à 16h15, procuration à Lionel BRETILLON à partir de 16h15),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN (procuration à Louis de MESNARD),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 16h40).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Pierre ANCET, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Valentin GOMES, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiantes,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et aux liens avec le monde économique,
Monsieur Daniel NIEDERLANDER, Directeur adjoint du pôle Patrimoine,
Monsieur Etienne SICCARDI, Directeur du pôle Patrimoine,
Monsieur Jean SUISSE, Vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Madame Julia VAISSIE BISCAYE, Vice-présidente étudiante au Conseil académique,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) – Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 27 mars 2017 et 10 avril 2017.....	9
III) Point d'information sur le plan de rétablissement de l'équilibre	11
IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 mai 2017.....	29
1. Offre de formation à la rentrée 2017 : architecture et fiches filières	29
VI) Questions financières.....	54
1. Plafonnement des droits spécifiques pour les masters internationaux de l'université de Bourgogne.....	54
IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 mai 2017 (suite).....	57
2. Compte rendu des travaux de la Commission Subventions culturelles du 12 avril 2017	57
3. Capacités d'accueil en Master 2 pour la rentrée 2017.....	59
4. Capacités d'accueil en Master 1 pour la rentrée 2017.....	61
5. Travaux de la commission de la pédagogie du 2 mai 2017	62
- Projets internationaux	62
- Diplômes d'université (ESPE, UFR STAPS).....	63
- Création d'une formation courte ESPE	64
6. Calendrier des procédures d'inscription à l'uB pour l'année 2017-2018	65
V) Travaux du Comité Technique du 15 mai 2017	65
Primes de charges administratives d'intérêt général 2016/2017 : liste des fonctions ouvrant droit	65
VI) Questions financières (suite)	69
2. Tarifs, subventions et dons	69
3. Sorties d'inventaire	71
VII) Questions relatives au pôle Patrimoine	71
1. Approbation du projet d'avenant n° 2 au Contrat de Partenariat Public Privé « Campus Innovant ».....	71
2. Expertise-rénovation énergétique Droit-Lettres-CPER 2015-2020.....	77
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	80
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	80
2. Compte rendu des conventions hors subvention	82
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne (reprise)	82
2. Compte rendu des conventions hors subvention (reprise)	83
IX) Questions diverses.....	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 29 MAI 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Bonjour à tous. Très bonne après-midi. Je suis heureux de vous accueillir pour ce nouveau conseil d'administration qui va être rythmé par deux temps qui sont deux temps importants. D'une part, un point d'information sur le plan de retour à l'équilibre et, d'autre part, un débat et une délibération sur l'offre de formation de notre université pour le futur contrat.

Je vais ouvrir ce conseil d'administration comme de tradition par quelques éléments d'information générale.

D'abord, je voudrais vous dire que depuis notre dernier conseil d'administration présentiel, à la fin du mois de mars, nous avons pu procéder à un conseil d'administration dématérialisé pour finaliser la délibération sur le volet « université de Bourgogne » du contrat de site.

C'était une première. C'était la première fois que notre université utilisait cette démarche nouvelle de la dématérialisation d'un conseil d'administration. Je voulais remercier tous les acteurs qui se sont impliqués dans la construction technique de ce CA dématérialisé qui a bien fonctionné et qui a permis de rendre une délibération le 19 avril, je crois, et donc a permis la signature... m'a permis de signer le contrat de site au ministère officiellement le 20 avril.

Je voudrais vous dire également un mot rapide, puisque je parle de conseil d'administration, pour vous dire que nous avons modifié, fait évoluer la date de la prochaine réunion du conseil d'administration qui était initialement prévue le 5 juillet.

Ce n'est pas un changement dicté par une contrainte externe quelconque. C'est simplement la volonté qui a été la mienne, suite au dernier comité technique, de laisser un peu plus de temps qu'il n'était initialement prévu aux organisations syndicales pour pouvoir travailler sur le plan de retour à l'équilibre.

Vous savez que l'on a adressé à l'ensemble des personnes de l'établissement qui sont en situation décisionnelle dans les conseils, les directeurs de composantes, les directeurs de laboratoires, les directeurs de pôles et de services, nous avons adressé l'ensemble des fiches techniques qui seront les fiches qui vont venir alimenter le plan de retour à l'équilibre en demandant à chacun de commenter,

d'amender, de corriger ou de faire, le cas échéant, des propositions complémentaires. Et on nous a demandé en comité technique, à juste titre, d'avoir un petit peu plus de temps disponible.

C'est une demande qui me semblait justifiée et donc on a ainsi décalé d'une petite semaine le temps des conseils de façon à permettre à chacun de s'approprier du mieux possible ces fiches techniques et donc de façon à ce que l'on puisse avoir une appropriation collective la meilleure possible de ce futur plan de retour à l'équilibre.

Je voudrais vous dire également que le nouveau gouvernement est en place, vous le saviez, et que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est désormais un ministère de plein exercice.

C'est incontestablement une excellente nouvelle. Je voulais vous dire qu'en termes de positionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays, on a vu une différence nette quand Geneviève Fioraso est passée de ministre de plein exercice à secrétaire d'État dans un ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et pouvoir retrouver un ministère de plein exercice faisait partie des demandes extrêmement prégnantes de la conférence des présidents d'université.

Donc vraiment, je me réjouis de cette décision. D'autant que la ministre, la nouvelle ministre a également dans son portefeuille « l'innovation ». L'intitulé est « ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ». C'est également un signe qui est tout à fait important, qui montre que l'innovation, la dynamique économique incontestablement vient s'ancrer dans le travail universitaire et dans la recherche.

Troisième élément qui est un élément qui augure également... en tout cas, qui me donne à penser que l'on aura une bonne compréhension de la part de ce ministère, le fait que la nouvelle ministre est une présidente d'université et que jusqu'à il y a quelques jours, elle présidait encore aux destinées de l'université de Nice.

On peut donc penser que les problématiques universitaires que nous vivons tous sur l'ensemble du territoire, les problématiques de budget, les problématiques de charges qui sont transférées par l'État, les problématiques d'augmentation de la démographie étudiante, la nouvelle ministre les connaît parfaitement et qu'elle aura inévitablement une écoute qui sera une écoute attentive à ce que nous pourrons lui dire.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations de début de conseil et vous dire également qu'avec les documents préparatoires de ce conseil d'administration, nous avons transmis à titre d'information le bilan annuel du plan de prévention des risques professionnels. C'est un point qui ne fait pas débat mais c'est un point qui doit être porté à communication des administrateurs et donc il n'est pas formellement inscrit à l'ordre du jour comme un élément de débat mais le dossier qui a été préparé par Pascale Bouchot vous a été transmis.

On peut pour être prendre une minute ou deux si vous le souhaitez.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaite revenir sur le premier point. Donc vous dites que le CA dématérialisé s'est bien passé, les bras m'en tombent. Comment pouvez-vous dire qu'il s'est bien passé ? Je suis la seule intervenante à être intervenue sur le forum. Vous n'avez même pas eu la politesse, ni votre Vice-président au conseil d'administration, de répondre à mon message.

On m'a dit qu'il n'y avait pas de moyen d'apprécier qu'au moins la moitié des membres du conseil d'administration s'était connectée et que l'on apprécierait le quorum au moment du vote. Des conseils d'administration où on apprécie le quorum, une fois que le débat a eu lieu, je n'en connais pas beaucoup.

Donc non, le conseil d'administration dématérialisé ne s'est pas bien passé. Je n'ai pas apprécié du tout de ne pas avoir de réponse au message que j'ai posté.

Le Président.- Je pense que ce CA dématérialisé s'est déroulé en parfaite conformité avec les règles qui gouvernent ces conseils dématérialisés. Il y a, bien entendu, un encadrement très strict au plan technique et c'est heureux. Donc il s'est déroulé en parfaite conformité.

Évidemment, dans la mesure où le vote se déroule sur une plage horaire qui est suffisamment longue, le quorum ne peut s'apprécier qu'au terme de cette plage horaire de vote.

De fait, sur le fond, nous avons débattu. Nous avons eu la possibilité de discuter du fond au moment du conseil d'administration précédent. Je pense que, et sur le fond et sur la forme, le conseil d'administration n'a été privé ni de débat ni de sa possibilité de s'exprimer sur cette question qui était effectivement une question essentielle.

Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Lors du CA précédent, nous n'avions pas parlé du contrat de site de l'uB puisqu'il n'était pas passé devant le comité technique. Donc il n'y a eu aucun débat, aucune discussion suite à l'avis du comité technique. Donc ne dites pas que le point avait déjà été discuté, c'est faux.

Et la période suffisamment longue pour le vote, elle vaut aussi pour la période suffisamment longue, de mémoire, cinq ou six heures pour le débat. Donc peut-être qu'en cinq ou six heures, vous auriez pu répondre à mon message.

Le Président.- En tout cas, je veux me réjouir du fait que le conseil d'administration ait donné un avis positif et que notre université, comme l'ensemble des établissements maintenant de la région Bourgogne Franche-Comté, eh bien, est (*mot inaudible*) à un nouveau contrat de site.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Alors, la première, c'est par rapport au délai que vous avez repoussé au niveau du conseil d'administration. C'était une demande que j'avais faite au comité technique. Je vous en remercie au moins sur ce point-là mais j'aurais aimé... On avait demandé à ce que le délai soit un peu élargi, c'était aussi le temps de la réponse.

Or, le temps de la réponse, on n'avait même pas 10 jours ou 14 jours pour l'examiner puisqu'on doit vous donner nos propositions jusqu'à demain. Ce délai n'a pas été modifié. Donc... Je veux dire, on peut repousser la date du conseil d'administration et la décision du comité technique n'a pas bougé non plus, n'a pas changé grand-chose dans le timing de nos propositions. Donc que partiellement là-dessus, puisqu'on a dû toujours travailler là-dessus.

Moi, j'avais une autre intervention que je voulais vous faire. C'est une remarque très désagréable que j'ai ressentie et que les collègues, les personnels, un grand nombre me l'ont fait remarquer. Nous n'avons pas du tout... Un nombre

important de personnels n'ont pas du tout apprécié votre positionnement lors des élections présidentielles des deux tours.

Le paternalisme, ça suffit ! Au moins dans les années 1900, le paternalisme, les employeurs expliquaient à leurs employés comment voter. Cela s'accompagnait au moins d'une rétribution financière. Là, même pas. Maintenant, on lui supprime et on lui dit comment voter.

Je pense que les personnels sont assez grands et assez matures pour savoir pour qui voter. Ce n'est pas... Vous n'avez pas été élu pour être notre directeur de conscience et nous dire pour qui on doit voter. Je vous le dis parce qu'un certain nombre de personnels n'ont pas du tout apprécié ce positionnement entre les deux tours.

Que vous expliquiez la position de l'université lors d'un débat présidentiel dans le cadre d'une campagne électorale à la rigueur. Avant le premier tour, cela nous aurait moyennement choqués. Mais entre les deux tours, nous avons trouvé cela très malsain et très paternaliste, cette manière de faire d'un employeur, parce que vous êtes notre employeur, vous nous représentez en tant que président de l'université et cela n'est pas admissible.

Le Président.- On ne va pas refaire ce débat. On en a longuement discuté en conférence des doyens, je crois, il y a une quinzaine de jours...

M. Salvadori.- Ce n'est pas le même lieu.

Le Président.- ...Je pense, au contraire, qu'en tant que président d'université et en tant que porteur de ce que sont les valeurs de l'université qui sont des valeurs d'universalité, des valeurs d'ouverture, des valeurs de tolérance, il m'appartenait de me positionner et de dire clairement que l'un des candidats pour le second tour de l'élection présidentielle était clairement en marge de ce que je considère comme étant les valeurs socles et les valeurs fondamentales de la République et, à ce titre-là...

M. Salvadori.- Le « je » est d'importance, Monsieur le Président... Le « je » est d'importance.

Le Président.- Et qu'à ce titre-là...

M. Salvadori.- Vous. Vous le considérez à titre personnel et vous n'avez pas à communiquer par la voie administrative votre opinion personnelle, tout à fait respectable, et que par certains aspects je pourrais partager. Je pourrais partager. Mais vous n'avez pas à le faire par la voie que vous avez choisi d'utiliser. En faisant cela, vous dénaturez votre message.

Je reprends... Vous savez, moi, je n'avais pas envie de parler de ce genre de choses. Vraiment pas envie. Parce que quand on commence à parler de l'histoire, on sait bien ce qu'il y a derrière l'histoire : des morts et du sang. Il y a des gens qui sont morts pour la France, qui ne sont pas morts pour l'Europe. Plus exactement, ceux qui mouraient pour l'Europe entre 1940 et 1944 portaient un uniforme qui n'était pas l'uniforme français.

J'ajouterai, Monsieur le Président, puisque vous avez fait entrer la politique dans nos délibérations, ce que je regrette parce que vous n'aurez plus rien à dire, lorsque des jeunes gens d'opinions extrêmes... Je sais que vous vomissez les

extrêmes, comme Dieu vomit, ce qui est haïssable, lorsque des jeunes gens d'opinions extrêmes prendront d'assaut tel ou tel bâtiment de notre université au nom de valeurs qu'ils estimeront supérieures à celles que défend l'université, vous n'aurez plus rien à dire. Vous n'aurez plus rien à dire.

J'ajouterai à titre personnel, mais cela n'engage que moi, qu'en 1941, Honoré d'Estienne d'Orves, capitaine de corvette, un des premiers à rejoindre le général De Gaulle, militant d'Action française, a été fusillé par les nazis. Que parmi les premiers à rejoindre le général De Gaulle à Londres, il y avait le futur maréchal Leclerc, militant d'Action française. Que Pierre Guillain de Bénouville, militant d'Action française, a été un des premiers à rejoindre le général De Gaulle. Ces gens-là, Monsieur, je ne sais pas ce qu'ils auraient fait lors du vote auquel vous nous avez commis d'office de trancher d'une manière que je juge irrespectueuse envers l'intelligence des citoyens.

En faisant cela, vous avez fait deux choses. La première, elle vient de vous être dite et elle a été parfaitement résumée par une secrétaire de mon UFR, une femme modeste, réservée. Vous savez, moi, je ne parle jamais de politique au sein de mon UFR, je parle avec des gens qui sont, entre guillemets, mes subordonnés. Je trouve cela totalement déplacé. Eh bien, cette dame, l'après-midi du mardi où je rentrais, m'a dit : « Monsieur Salvadori, ce qu'a fait le Président, là, il nous prend pour des quiches ! »

Cela vous fait rire... Moi, cela ne me fait pas rire du tout ! Parce que c'est ce qui est en train de se jouer dans ce pays. Ce qui est en train de se jouer dans ce pays, c'est qu'il y a des gens qui se sentent méprisés. Méprisés. Dédaignés dans leur choix et que c'est cela qui mène à des votes extrêmes que vous déplorez.

Par ailleurs, oui, les gens qui n'ont pas voté pour M. Emmanuel Macron au second tour sont tout aussi honorables et sans doute partagent tout autant les valeurs de liberté et d'honneur que les républicains patentés dont l'antifascisme consiste à appuyer sur un bouton pour envoyer un communiqué à la presse.

Donc, Monsieur le Président, je conclurai en vous rappelant que lors de la campagne que vous avez menée pour une élection administrative pour votre second mandat, vous avez par écrit traité de « populistes » les listes concurrentes, quelles qu'elles soient. Nous avons été un certain nombre à nous demander ce que voulait dire « populiste ». Maintenant, je sais. « Populiste », c'est être comme Mme Le Pen. Moi, j'appelle cela « fasciste ». Eh bien, Monsieur le Président, je vous préviens solennellement, n'utilisez plus ce mot et certainement pas pour m'y inclure parce que, sinon, je vous montrerai physiquement ce que c'est que le populisme.

Le Président.- Bien. Je vois que nous gardons les mêmes niveaux de désaccord. Je rappelle simplement que je n'ai pas fait entrer la politique à l'université avec cette prise de parole. Il s'agissait simplement d'exprimer ce qu'était la frontière entre la République et ce qui n'est plus, à mon sens, dans la République et qui était incarné...

M. Salvadori.- Et Honoré d'Estienne d'Orves, militant loyaliste, il est mort pour quoi ? Il est mort pour quoi ?

Mme Rousseaux.- Laissez le finir ! Laissez le finir ! S'il vous plaît, Monsieur Salvadori. Cela fait deux fois que vous lui coupez la parole. Laissez-le finir, s'il vous plaît.

M. Salvadori.- Je le laisse finir.

Le Président.- Tu as pu t'exprimer, Philippe, comme tu t'étais exprimé largement en conférence des doyens. On a, sur ce point, un désaccord qui est un désaccord de fond.

Je pense que face au débat auquel a été confronté notre pays pour le deuxième tour de l'élection présidentielle, il était important que des voix s'expriment pour dire où sont les valeurs de la République. C'est ce que j'ai fait et c'est ce qui m'est apparu nécessaire de faire parce que je pense que si ce n'est pas l'université qui porte cette voix, qui porte ces valeurs, alors je ne sais pas, parmi les grands acteurs de la société française, qui peut tenir cette voix, qui peut tenir ce discours.

Je constate, d'ailleurs, que si j'ai été le premier à intervenir, j'ai été suivi par au moins une dizaine de présidents d'autres universités ainsi que les présidents de la plupart des organismes nationaux de recherche et un nombre important d'acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je n'ai donc pas été un président isolé dans cette approche et dans la vision qui a été la mienne.

M. Salvadori.- Vous n'avez aucune légitimité à penser que vous incarnez, surtout de manière aussi malhabile, les valeurs que vous prétendez soutenir parce que...

Le Président.- C'est un point de désaccord qui persistera entre nous.

M. Salvadori.- C'est un point de désaccord et qui montre bien, malheureusement... qui montre bien, malheureusement, l'inefficacité et le caractère inapproprié de cette prise de position parce que je ne vous dénie pas le droit de prendre la parole au nom de la communauté sur des sujets qui sont d'éthique universelle, pour saluer la mémoire de jeunes gens qui tombent sous les balles d'imbéciles et de forcenés. Vous êtes tout à fait dans votre rôle.

Vous êtes dans le rôle de celui qui unit et j'aimerais que vous compreniez, Monsieur le Président, que certaines de vos prises de position, la preuve, nous coupent en deux là où normalement nous devrions être unis. J'appelle cela une maladresse politique et une faute morale. Je ne vous encouragerai pas, je sais bien que vous êtes très occupé, à relire Max Weber, *Le savant et le politique*, mais de temps en temps cela vous ferait du bien.

Le Président.- Bien. En tout cas, je constate que la situation de désaccord entre nous n'évolue pas, Philippe. Mais je persiste à penser que l'expression qui a été la mienne était une expression qui avait pour objectif de rappeler les grands principes du socle de ce qui fait que nous vivons ensemble et que spécifiquement, pour ce qui concerne les valeurs qu'incarne l'université qui sont des valeurs d'ouverture, d'internationalisation, le projet politique qui était porté par une des candidates n'était pas un projet qui était compatible avec la vision que nous avons tous et que nous partageons tous de ce que doit être l'université française.

M. Salvadori.- *Perseverare diabolicum.*

Le Président.- Ceci étant, je... Oui, tu veux intervenir, Louis ?

M. de Mesnard.- Je voudrais revenir en arrière.

M. Salvadori.- Oui, Monsieur de Mesnard.

M. de Mesnard.- Je voudrais revenir en arrière sur ce qu'a dit Peggy sur le vote électronique. D'abord, je trouve que le PSIUN a fait un très gros travail en très peu de temps. Ce n'était pas facile de monter cette procédure puisqu'elle est nouvelle dans les textes et que l'on n'en avait pas l'habitude. Deuxièmement, on a effectivement respecté les textes. Et troisièmement, le taux de participation était loin d'être négligeable. Il était même plutôt élevé. Donc je pense que sur cette procédure, on ne peut pas dire qu'elle est illégitime.

Le Président.- Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Que les choses soient claires. Je n'ai pas du tout remis en cause le travail des personnels du PSIUN. Je les remercie, d'ailleurs, pour l'efficacité avec laquelle ils ont dû faire face à cette nouvelle clause de délibération électronique, mais en termes de participation, pour moi, juste cliquer sur un bouton « voter pour » ou « voter contre », ce n'est pas ce que j'appelle une participation mais encore moins une participation à une phase de discussion dans un forum. Que je sois la seule participante dans ce forum, je trouve que cela pose question. Mais je trouve que cela pose encore plus question quand, dans ce message, je pose une question et qu'on ne daigne pas me répondre.

Le Président.- Ceci étant, je vous propose que l'on poursuive.
Oui, Philippe ?

M. Salvadori.- J'aimerais moi aussi m'exprimer sur ce point. Je n'ai pas participé... au vote électronique... Je n'ai pas voulu participer à ce vote électronique parce que je pense qu'il nous fait entrer dans des logiques qui sont celles justement de la dématérialisation du débat et si, de surcroît, on ne répond même pas aux questions que posent les collègues qui ont participé, je me demande ce qu'il restera de la fonction délibérative des conseils le jour où nous serons tous isolés les uns des autres à appuyer sur un bouton. Je crois qu'il ne faut pas aller trop loin dans cette direction. Sinon, la démocratie dont vous vous revendiquez disparaîtra dans la virtualité.

Le Président.- Cela, Philippe, est un point sur lequel, je pense, on peut se rejoindre. Procéder à des conseils d'administration par délibération électronique ne peut être qu'une approche que l'on utilise de façon très limitée. Mais dans des circonstances comme celles que nous vivons, où on devait signer le contrat de site le 20 avril et où on était tenu à un rétro-calendrier qui était compliqué, la possibilité d'utiliser cette démarche était tout de même facilitante.

Ceci étant, je suis d'accord, rien ne remplacera jamais une discussion en direct dans le cadre d'un conseil d'administration en présentiel et très certainement, l'utilisation d'un CA avec une délibération électronique n'est pas une approche que je souhaite utiliser de façon fréquente.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ces points, je vous propose que l'on avance dans l'ordre du jour par les verbatim des deux derniers conseils d'administration.

Louis, c'est toi qui prends la parole.

M. Sainte-Marie.- Je me permets juste une toute petite question... Je suis désolé je n'ai pas le micro. Peut-être que vous pouvez me passer celui-là ou je parlerai fort pour la retransmission.

Moi, je suis un peu étonné de... Ce n'est pas sur les questions que l'on aborde là. Mais de voir les forces de l'ordre à l'entrée du conseil d'administration, en fait... enfin, je... (*Problème de micro*)... Cela ne fonctionne pas... Je ferai sans, tant pis.

Je suis un peu étonné de voir les forces de l'ordre à l'entrée de notre conseil d'administration. Ce n'est pas la première fois.

On est encore sur le débat de criminalisation des mouvements sociaux. Je trouve que c'est un débat assez intéressant. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de regarder un peu l'actualité cette dernière année pour la loi travail, etc., etc. Mais moi, je suis un peu étonné, honnêtement, de voir la police devant le conseil. Enfin, bon.

On n'est pas... Je n'ai pas l'impression d'être un délinquant. En effet, on a occupé le conseil d'administration, il y a quelques mois, pour des raisons évidentes. On ne le regrette pas particulièrement... Enfin, on regrette le déroulement qu'il y a eu, mais en soi, politiquement, c'était quelque chose de fort et ce sont des actions que l'on peut revendiquer parfois, et quand on arrive et quand on est à deux doigts à la limite de se faire fouiller par les forces de l'ordre en arrivant dans un conseil d'administration, je trouve cela un petit peu étonnant.

Enfin, cela m'interpelle un peu.

Le Président.- Mais il est aussi de ma responsabilité de faire en sorte que le cycle décisionnel de l'établissement se déroule de façon normale et je n'accepte pas ce qui a pu se passer à la fin du mois de septembre avec un conseil d'administration qui n'a pas pu se dérouler dans des conditions conformes. Conformes au bon débat démocratique. On a toujours débattu dans des conditions sereines dans ce conseil d'administration et donc je ferai tout ce qui est en mon pouvoir de faire pour que les conseils d'administration puissent se dérouler normalement.

Philippe ?

M. Salvadori.- Oui, je saisis l'occasion de l'intervention du représentant de l'UNEF pour dire que moi aussi, j'en ai assez que des gens qui viennent donner des leçons de démocratie barricadent les conseils. Que des gens qui viennent donner des leçons de tolérance censurent.

J'ai parfois l'impression d'être dans la France de la Restauration. M. de Mesnard vous expliquera ce qu'était la Restauration. Ses ancêtres y ont joué un rôle digne, de mémoire, d'un côté qui n'était pas républicain mais il n'est pas responsable de ses ancêtres.

J'en ai assez que quand il y a vingt ou trente manifestants, on barricade et on envoie vigiles et CRS et je bats ma coulpe. J'ai fait une faute contre l'esprit démocratique le jour où... C'était la première fois que nous tenions séance après les événements que vous citez. Nous avons tenu séance ici. Il y avait huit cars de CRS, huit estafettes de CRS, quarante manifestants et nous avons partagé le repas avec les forces de l'ordre, plus exactement les vigiles.

Moi, j'ai été choqué ce jour-là, je vous le dis, vous qui êtes un ami de la tolérance, de la démocratie et des valeurs universalistes, parce que le responsable de ce service d'ordre mercenaire portait un pistolet. Je pense que c'est un pistolet

d'alarme. Je connais un peu les armes de chasse, mais pas ces armes-là. Eh bien, je trouve que ce genre de choses n'a pas lieu d'être dans une enceinte universitaire où on défend les valeurs universelles dont vous vous revendiquez.

Vous voyez, Monsieur le Président, nous sommes en train de solder les comptes d'une année qui a été pénible. Nous nous apprêtons à construire une année qui sera sans doute tout aussi, sinon plus, pénible.

Moi, j'aimerais vraiment que l'on cesse d'entretenir ce climat de défiance. Le libéralisme autoritaire, cela existe, c'est tout à fait respectable dans la tradition française, mais je ne pense pas que ce soit la meilleure des choses pour que nous puissions travailler de concert.

Pour ma part, j'avoue que je me pose des questions sur ma participation à un conseil qui s'obstinerait à se barricader, allant jusqu'à refuser de recevoir soit des délégations de collègues soit des délégations d'élus de la République.

J'ai assez mal vécu également le dernier conseil où les représentants élus du département de la Nièvre toquaient à nos fenêtres et que nous continuions nos petites affaires.

Une fois de plus, je n'interviendrais pas là-dessus si vous ne vous étiez pas permis d'invoquer les valeurs historiques de la liberté et de la tolérance et... *und so weiter*.

Le Président.- Très bien. Je voudrais simplement dire que le déjeuner auquel tu fais allusion, ce n'était pas des vigiles privés qui déjeunaient avec nous, c'était les compagnies républicaines de sécurité qui étaient...

M. Salvadori.- Pas seulement... Pas seulement... Pas seulement.

Le Président.- ...présentes pour venir assurer la sécurisation du bon déroulement de notre conseil d'administration.

M. Sainte-Marie.- Avec le commissaire même, d'ailleurs... Si, si.

Le Président.- Très bien. Je vous propose que l'on avance sur le verbatim. Louis ?

M. Salvadori.- Je maintiens que je trouve choquant le port d'arme à l'université.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 27 mars 2017 et 10 avril 2017

M. de Mesnard.- Alors, le verbatim du 27 mars 2017 n'a pas posé de problème sauf, pages 23-24, dans l'intervention de Sébastien Chevalier, ici présent, et donc, page suivante, dans la réponse.

Vous voyez, il est écrit « PIA BE », « PIA » puis, page suivante, on lit toujours en surligné dans ce que je projette « PIA BE » à nouveau et « PIA ». En fait, ce qu'il fallait lire, c'est « PIAVE », un acronyme tout attaché, cinq lettres qui se suivent, ce qui veut dire « projet industriel d'avenir ».

Sébastien nous a fait part de cette erreur. Comme nous l'avons toujours dit, il n'y a pas de modification du verbatim sauf en cas d'erreur matérielle. Cela en est

une ici, donc on vous propose de la prendre en compte parce que « PIA BE », cela ne veut absolument rien dire.

Sinon, le verbatim du 27 mars n'a pas posé de problème.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention à ce sujet ?

Donc nous allons passer à l'approbation du verbatim du 27 mars.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

29 voix pour (unanimité)

M. de Mesnard.- Ensuite, le verbatim du 10 avril, lui, n'a fait l'objet d'aucune demande de modification d'erreur. Il n'a pas posé de problème.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Donc nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie beaucoup.

29 voix pour (unanimité)

Le Président.- Peggy, Allez-y... Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- On ne vote pas le verbatim du 18 avril ? Pourtant, il ne devrait pas être très long à écrire.

M. de Mesnard.- Alors, je viens de faire voter le verbatim du 27 mars. C'est bien un verbatim, un texte qui reflète des propos prononcés en séance.

Je vous rappelle que les verbatim ne sont pas une obligation légale nationale, ils ne figurent pas dans la loi. C'est une décision qui a été prise au début du premier mandat d'Alain Bonnin pour qu'il n'y ait absolument aucune contestation sur ce qui se dit dans le CA. Auparavant, il y avait un compte rendu qui sortait plus ou moins vite, qui était rédigé. Disons pudiquement « rédigé ». Maintenant, c'est un verbatim.

Donc on a voté celui du 27 mars, celui du 10 avril. Je pense, Peggy, que tu fais référence au vote électronique. Il n'y a pas de verbatim puisqu'il n'y a pas eu d'échanges verbaux.

Mme Cénac-Guesdon.- Si !

M. de Mesnard.- Un verbatim, ce sont des échanges verbaux. Donc il y a un compte rendu de décisions du CA du 27 mars, un compte rendu de décisions du CA du 10 avril, et un compte rendu de décision du CA électronique, donc du 18 avril. Voilà, c'est tout simple.

Mme Cénac-Guesdon.- Est-ce qu'il serait possible d'ajouter mon intervention lors du CA du 18 avril à un quelconque compte rendu même s'il ne s'appelle pas « verbatim » et que les propos n'étaient pas oraux ?

M. de Mesnard.- Il n'y a pas de verbatim produit tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de séance physique. Voilà, tout simplement. Un verbatim, c'est un compte rendu exact. C'est un mot qui vient du latin. Tel qu'on l'utilise, nous, cela veut dire un compte rendu exact des propos tenus. Il n'y a pas eu de propos tenus oralement, verbatim.

Mme Cénac-Guesdon.- Peut-être que vous n'assumez pas totalement le fait de ne pas m'avoir répondu.

M. de Mesnard.- Mais il n'y aura pas de verbatim d'un CA qui ne s'est pas tenu physiquement. Encore une fois, on l'a dit, ce CA s'est tenu conformément à la loi et la loi ne demande pas qu'il y ait des verbatim. La loi est absolument claire. La loi demande qu'il y ait, à mon sens mais, Alain, tu me contrediras si je dis faux, un compte rendu des décisions du CA... Voilà, un relevé des décisions du CA. Même le compte rendu, je crois, n'est pas obligatoire.

Nous le faisons à Dijon en toute transparence, le verbatim. Je crois que nous sommes les seuls en France. Vous savez, il y a des universités pour lesquelles, pour avoir seulement accès à la liste des membres du CA, il faut avoir le code d'accès. À l'ENT de l'université. Dijon, tout est en ligne. Tous les verbatim. N'importe quel, comme on dit, « péquin », personne ordinaire non universitaire a accès aux verbatim. C'est quand même un effort énorme de transparence que l'on réalise dans cette université.

Vous savez, parfois les verbatim, le français employé est un français oral qui n'est pas toujours très bon, etc. Moi, cela m'arrive parfois, je trouve, de ne pas parler comme je l'aurais voulu...

M. Salvadori.- Louis, tu es... Tu parles d'or... Tu parles d'or.

M. de Mesnard.- ...c'est le cas de tout le monde, eh bien, on ne modifie pas. Donc c'est vrai. Je crois que vraiment sur la transparence, de ce point de vue-là, l'université de Bourgogne est sûrement la meilleure de France.

Le Président.- Très bien, merci. Donc je vais passer la parole maintenant à Alain Helleu pour un point d'information sur le plan de retour à l'équilibre.

III) Point d'information sur le plan de rétablissement de l'équilibre

M. Helleu.- Bonjour à tous. On va présenter... Il y a six slides, donc cela ne va pas être très très long. Vous m'excuserez parce qu'il y a des rappels, il y a des choses que l'on a déjà vues, et on fait le point sur l'état de la situation actuelle puisque nous nous engageons vers un plan de retour à l'équilibre. Donc je vais dérouler les slides et, bien évidemment, ensuite, la discussion sera très ouverte.

Donc la réglementation, pour le rappel, c'est la réglementation de l'article R.719-109 du code de l'éducation nationale, donc le double déficit - je ne reviens pas dessus - tel qu'il a été constaté dans le compte financier.

L'objectif du PRE, c'est un retour à l'équilibre et à des marges de manœuvre financières.

Je rappelle quelques chiffres pour les personnes qui n'avaient pas pu assister ou qui n'étaient pas là. Donc le conseil d'administration du 9 mars a voté sur

le compte financier qui faisait apparaître un résultat déficitaire de 1 879 000, avec un déficit qui faisait déjà suite à un déficit, l'année précédente, de 366 000 euros en 2015. Donc double déficit et l'obligation d'adopter un PRE.

Le budget 2017 a été voté, lui, avec un déficit - donc on est sur un acte budgétaire prévisionnel - de 3 593 000.

Par ailleurs, il y a un point qu'il est important aussi d'avoir à l'esprit, c'est le taux de rigidité des dépenses. Donc ce sont les dépenses de masse salariale rapportées aux produits encaissables. Ils sont à 85 % et l'IGAENR considère que l'on rentre dans une zone à risque à 80 % parce que si les dépenses de masse salariale continuent d'augmenter, bientôt on ne pourra plus chauffer les bâtiments ni faire aucuns travaux. C'est ce qui explique ce taux de rigidité que regardent... enfin, que suivent le ministère et l'inspection générale.

La méthode qui a été proposée, c'était trois phases. Donc là aussi, ce sont des choses que l'on sait déjà. Avec une phase de préparation en mars-avril-mai, qui était non décisionnelle. Jusqu'à mi-mai maximum.

Avec un GT pilote qui a fait un travail d'analyse des processus, propositions d'amélioration, d'organisation, à partir du travail lui-même fait dans cinq sous-groupes de travail qui réunissaient à chaque fois une quinzaine de personnes, qui ont travaillé sur les produits, sur l'ensemble des charges, les ressources humaines, sur la formation au sens de fonction support et sur le patrimoine.

La composition des différents groupes, c'était des représentants des composantes, des laboratoires, des services administratifs en général, services communs et composantes.

On a eu à peu près 70 fiches mises sur le site de l'université avec une adresse générique que vous avez eue et avec un appel à des observations sur une adresse « pre@u-bourgogne.fr ».

La phase de consultation se déroule en ce moment, elle est en mai. Alors, c'est vrai que l'on a repoussé les dates. C'est-à-dire que l'on était un peu coincé parce qu'on a le CHSCT qui est prévu le 12 juin. Donc comme le document, il faut qu'il parte dix jours avant, on est très contraint.

La phase de consultation, tout le monde, les conseils, les élus, ont été destinataires de ces fiches ainsi que les organisations syndicales, les directeurs de composantes, les directeurs de laboratoires et les responsables directeurs de pôles et chefs de service. Donc on est encore dedans jusqu'à demain.

Alors, vous pouvez nous envoyer plus tard mais on est, de toute façon, contraint par la date d'envoi des documents aux conseils et le premier, c'est le CHSCT, c'est dix jours avant. Il faut que cela parte vendredi.

On a reçu à ce jour à peu près une dizaine de contributions et je vous remercie. Pour certains, je l'ai fait, pas pour d'autres... Enfin, je suis en train de remercier tout le monde.

On est très preneur de vos observations, de vos analyses, de vos critiques et, là aussi, on fera, nous, un travail de synthèse sur ce que l'on aura reçu.

Ensuite, on entrera dans une phase institutionnelle avec le CHSCT prévu le 12 juin 2017 car il y aura des mesures qui seront prévues ou envisagées, d'organisation. Il faut que l'on en débattenne au sein du CHSCT.

Ensuite, on aura également une présentation devant le comité technique de l'université, c'est prévu le 19 juin 2017.

Et le conseil d'administration a été repoussé. Alors, c'est cinq jours. Il était initialement prévu le 5, il est passé au 10 juillet 2017, mais on est très contraint parce qu'à la fois si on travaille sur un prélèvement sur le fonds de roulement, on ne

pouvait pas le mettre le 13 juillet parce qu'il n'y a plus personne ensuite, beaucoup de gens sont partis, ce qui pose des problèmes d'application. Donc la date du 10, c'était un *deal* entre la nécessité d'avoir des informations à ce conseil d'administration et en même temps de repousser, de faire un effort à ce niveau-là. Mais on n'a pu gagner que cinq jours sur une procédure qui est très contrainte.

Actuellement, donc diffusion des fiches de travail. Cela a été fait. On est en phase de consultation jusqu'au 30 mai.

L'objectif du PRE, donc c'est un retour à l'équilibre. C'est *a minima* la résorption du déficit budgétaire de 3,5 millions tel qu'il a été voté. Étant entendu qu'évidemment, il faut aller au-delà puisque si on veut pouvoir financer des projets et avoir une marge de sécurité, même pas énorme, il faut que l'on essaie de gagner 2 millions. Il faudrait que l'on soit positif de 1 à 2 millions.

La durée du plan sera variable. Ce sera trois ou quatre ans selon l'effort consenti. Cela impactera les exercices budgétaires 2017, 2018, 2019 voire 2020.

Mais il faut savoir aussi que le déficit, on le finance sur notre fonds de roulement. Les marges du fonds de roulement ne sont pas inextinguibles. On a 3 millions devant nous. On n'a pas des grosses sommes pour pouvoir... Il faudrait avoir 3 à 4 millions. On verra comment on s'y prend.

La première fois que je l'avais présenté, j'avais mis des objectifs effectivement très ambitieux, quelqu'un d'entre vous me l'avait signalé. On ne sera pas sur ces objectifs de retour à l'équilibre avant, à mon avis, deux ans et demi - trois ans, (*mot inaudible*) si on y arrive.

Les meilleures mesures à prendre, outre le fonctionnement et l'investissement, concerneront toutes les catégories de personnel. Cela impacte fortement la masse salariale puisqu'on a vu que c'était 80 % des dépenses, mais cela concerne toutes les catégories de personnel : enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et technologiques, titulaires et contractuels.

Pour rappel, j'ai mis cela. Donc l'uB... J'ai mis ces informations en dessous. Donc l'université de Bourgogne emploie 2 900 personnes. 2 901. On a 54 % d'enseignants-chercheurs, 47 % de personnels BIATSS. Et quand on raisonne sur la carte titulaires/contractuels, c'est à peu près 72 %... 72,4 % de titulaires et 27,6 % de contractuels.

Le déficit. Si on raisonne en termes de chiffres et si on raisonne sur 87 % de 3,5 millions de déficit, cela fait 3 millions. Si on divise et si on ne raisonne que sur les postes. Un poste... Si on prend un coût de poste, c'est une charge, je crois, de 50 000 euros. Si on divise 3 millions par 50 000, cela fait 60 postes.

Alors, je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire, mais sur la masse salariale, à partir du moment où il y a des titulaires, les marges de manœuvre sont sur les départs non remplacés ou sur des diminutions de rémunération de l'accessoire.

En conclusion, la mise en place du PRE, c'est un rappel, c'est une mesure qui est exceptionnelle mais qui est néanmoins normée par le code de l'éducation nationale - cela existe même si c'est complètement exceptionnel, puisque la règle pour un établissement public, c'est d'avoir un budget qui est équilibré - l'effort doit porter *a minima* sur 3,5 millions d'euros, puisque c'est ce qui a été voté au budget 2017, rapportés à notre budget... enfin, à l'ensemble des dépenses de 226 millions d'euros. Donc c'est un peu plus de 1 %.

L'effort qui sera pluriannuel devra porter prioritairement sur l'enveloppe de la masse salariale.

Tout à l'heure, dans le calcul que je faisais, qui est un calcul arbitraire, 60 postes rapportés à l'ensemble de nos postes, c'est à peu près 2 % des postes. C'est un peu plus de 2 %. C'est 2,04 %.

C'est une procédure qui est sous contrôle du Rectorat de Besançon. On en a déjà parlé. Il y a un service interacadémique de l'enseignement supérieur qui existe, qui est à Besançon, donc sous l'autorité du Recteur. On a également le Rectorat de Dijon qui est également présent ainsi que la Direction régionale des finances publiques qui suit très concrètement l'évolution de nos finances.

Les trois points sensibles, puisque la Rectrice nous donne... peut donner ou pas le visa des campagnes d'emplois, le visa des actes budgétaires et suivre également l'application du PRE et (*suite inaudible*). Donc c'est un point qui est important et on doit forcément travailler avec eux.

Je ne l'ai pas rappelé tout à l'heure, mais les budgets rectificatifs, les BR et les budgets initiaux devront être conformes au PRE qui aura été adopté et on aura un suivi de son exécution avec des jalons que vise le ministère pour repérer les points d'avancement du PRE et le retour à l'équilibre.

Un accompagnement de l'IGAENR est prévu en juin 2017.

L'adoption du PRE sera... Enfin, le PRE sera présenté devant le conseil d'administration de l'uB le 10 juillet 2017 pour adoption et permettra dans la foulée d'adopter un BR1 qui sera conforme, évidemment, aux dispositions du PRE.

Il y aura ensuite la mise en place d'un comité de pilotage interne de l'université qui rassemblera l'ensemble des composantes... de ses composantes, de la communauté universitaire dans le déroulé de l'application du PRE.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question déjà concernant le COPIL. Qui... Parce que votre... Enfin, ce que vous venez de dire est un petit peu vague. Qui exactement sera dans le comité de pilotage ?

M. Helleu.- C'est une proposition. Il y avait une question. Alors, certaines universités l'ont fait mais on va le faire également. Donc on associera les organisations syndicales si c'est l'objet de votre question, les directeurs de composantes, les directeurs de labos, les chefs de services administratifs. Une émanation d'entre eux. Ce sera un comité de pilotage qui se réunira deux ou trois fois par an pour suivre l'évolution du PRE.

Mais j'imagine qu'on en débattrait aussi et en CHSCT et en CT et en CA également. Cela fait deux fois que l'on en parle.

Évidemment, cela concerne toute la communauté.

On peut le regretter. On regrette très fortement un PRE et... Enfin, j'imagine. Personne ne se réjouit d'être dans une procédure PRE. Ce sont des situations qui sont très difficiles à vivre pour les universités. C'est très compliqué.

On est confronté à cette situation et on en sortira que par le soutien de l'ensemble de la communauté. C'était le sens de mon discours déjà le 9 mars.

Voilà, c'est comme cela. On est confronté à cette situation. Elle est normée. Il faut en sortir.

L'une des échéances... Enfin, l'échéance de la sortie sera aussi dictée par notre capacité à financer notre déficit. On est quand même très contraint.

Le Président.- Oui, Madame Badian ?

Mme Badian.- Monsieur le Président, c'est au nom des personnels BIATSS qui ont voté pour notre liste que je m'exprime aujourd'hui.

« À l'heure où l'université de Bourgogne connaît un déficit sans précédent. À l'heure où les contractuels ne sont pas renouvelés. À l'heure où des heures d'enseignement ne sont pas maintenues voire supprimées. À l'heure où des formations sont tout simplement supprimées. À l'heure où un certain nombre d'étudiants n'arrivent pas à se soigner, à manger, à payer leur loyer. À l'heure où l'université de Bourgogne engage un programme de retour à l'équilibre financier qui va se solder par d'autres suppressions de postes, de CDD, de mouvements de personnels, de la diminution de la prime de Noël pour les personnels, de la suppression de la journée de congé supplémentaire, etc. etc.

Le Canard enchaîné, le 26 avril dernier, a écrit un article sur la subvention de 10 000 euros accordée par l'université de Bourgogne au MEDEF de Côte-d'Or. Je lis dans cet article et je cite : « *Le cabinet du Président tempère. Cette subvention représente à peine deux costumes Fillon* ». Cela aurait pu être drôle mais, compte tenu de tout ce que j'ai rappelé plus haut, ne pensez-vous pas que ce qui a été dit par votre directeur de cabinet puisse être interprété comme du mépris par l'ensemble des membres de notre communauté universitaire, personnels, enseignants, étudiants ? Il serait peut-être temps de prendre de la hauteur.

Je souhaite revenir plus précisément également sur la prime de Noël que vous envisagez de diminuer. Ne pensez-vous pas qu'à l'heure de cette grande restriction budgétaire et des efforts demandés à tous, il aurait pu être envisagé par votre équipe de renoncer à tout ou partie de ses primes de gouvernance plutôt que de vouloir ponctionner 100 euros sur cette prime de Noël ?

Ne croyez-vous pas que la solidarité, les efforts demandés à tous, à nous tous, doit d'abord s'appliquer à ceux qui nous gouvernent, autrement dit à vous et à votre équipe ? Ce point n'apparaît aucunement dans le plan de retour à l'équilibre.

Diminuons les frais de bouche. Diminuons les frais de (*mot inaudible*). Diminuons les frais de déplacement et alors la communauté pourra comprendre les efforts demandés à tous.

Merci.

Le Président.- Bien. Je voudrais d'abord vous dire, Madame Badian, qu'il n'y a pas de plan écrit à ce stade, mais simplement la remontée qui a été faite par un collectif d'au moins une cinquantaine ou une soixantaine de collègues qui ont des responsabilités administratives dans l'établissement et qui sont donc susceptibles de faire un certain nombre de propositions ou de suggestions d'économies, qui ont donc fourni environ 90 fiches techniques qui listent des propositions d'économies dont les unes pourront faire partie du plan de retour à l'équilibre et les autres n'en feront pas partie. C'est précisément ces fiches qui sont mises à la disposition de l'ensemble de la communauté pour servir de discussion, de débat, et qui pourront être amendées, modifiées ou complétées le cas échéant. Donc au jour d'aujourd'hui, aucune décision n'a été prise sur les différents chemins qui sont possibles pour le retour à l'équilibre.

Ceci étant, ce que vient de nous indiquer le directeur général montre bien qu'il n'y aura pas de retour à l'équilibre sans un effort important sur la masse salariale puisque c'est la masse salariale, qui représente environ 85 % des dépenses de l'établissement, qui va constituer le principal levier de ce plan de retour à l'équilibre, avec des éléments qui viennent de vous être présentés, où macroscopiquement on peut considérer que le volume de l'effort qui est nécessaire pour assurer ce retour à l'équilibre est de l'ordre d'une soixantaine d'emplois, et ces

60 emplois devront être répartis d'une façon qui sera la plus équitable possible entre les personnels enseignants et les personnels administratifs et techniques, entre les personnels titulaires et les personnels contractuels. Ce sera, bien entendu, l'objet des discussions que l'on va devoir avoir au cours de ce mois de juin.

À côté de cet effort qui devra être fait sur la masse salariale, une partie de l'effort porte, on le sait, on va en parler dans quelques minutes, sur le volume global et donc le volume financier de l'offre de formation et puis il y aura d'autres mesures qui devront être prises qui seront des mesures d'accompagnement du plan de retour à l'équilibre mais qui, en termes de levier financier, sont des mesures qui auront un impact qui sera beaucoup plus limité.

Donc tout ce que l'on va devoir faire maintenant dans le courant du mois de juin avant la délibération, dans le cadre de cette phase institutionnelle dont nous a parlé le directeur général, c'est de proposer un certain nombre d'arbitrages sur les mesures que l'on va prendre.

Mais encore une fois, je veux vous dire qu'aucune décision n'a été prise.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Alors, sur le plan de retour à l'équilibre, moi, je reviens un peu sur le timing parce que moins de 15 jours pour faire préparer une réponse... On va y arriver, ne vous inquiétez pas. Je suis déjà à 70 fiches, donc je dois pouvoir y arriver avant demain et, avant tout, c'est de transmettre. C'est pratiquement prêt. Non, mais pratiquement chaque fiche apporte une réponse... demande un certain nombre de réponses.

Moi, sur ce plan de retour à l'équilibre, dans ma réponse que je vous apporterai, je mettrai bien un préambule parce que ne croyez pas que je cautionne un plan de retour à l'austérité.

Moi, je dis « plan de retour à l'austérité », c'est intentionnel. Je pense que même si je connais un certain nombre d'organisations syndicales qui se posent la question « faut-il apporter notre contribution à ce plan-là ? », moi, ma contribution portera sur les propositions et de montrer qu'il y a certaines économies que l'on aurait pu faire qui n'ont pas été faites, ou d'autres... comment atténuer l'impact sur les personnels parce qu'on est en train, sur ce plan-là, de focaliser une partie entière des personnels.

Moi, je trouve... Mais, en plus, dans ce plan-là, il y a quand même des économies que, moi, je trouve... Enfin, il y a des mesures dont je ne vois pas l'impact. Surtout que je ne mesure pas du tout l'impact et l'irréalité de l'impact.

Je prends... On dit on va baisser... les économies de chauffage, on va mener une campagne, on va même se doter d'un logiciel, j'ai lu, pour expliquer les économies de chauffage que l'on pourrait faire.

On oublie peut-être qu'il n'y a pas besoin d'apprendre aux personnels et, nous-mêmes, on avait mené une campagne auprès des personnels pour leur demander de bien penser à fermer les fenêtres de leur bureau.

Quand vous venez dans mon bureau... Je vous invite à venir un jour en hiver dans mon bureau. Toutes fenêtres fermées, il fait 13 °C à la fin de la journée parce que c'est des courants d'air. L'isolation n'est pas faite. Peut-être que dans le plan de retour à l'équilibre, il n'y a aucune mesure qui n'a été faite, c'est-à-dire quels étaient les investissements maintenant, que l'on a besoin de faire, pour faire des économies dans le futur.

En termes d'isolation, on pourra baisser de 3 °C mais on baissera de 3 °C parce qu'on évitera de chauffer l'extérieur de 3 °C. Parce que c'est ce qui se passe

dans le bâtiment Gabriel. Vous allez à Gabriel, vous allez au SCD ou dans d'autres bâtiments, c'est cela... Ou en Droit-Lettres, c'est cela qui se passe.

Donc mettre des mesures dans le plan de retour à l'équilibre « on va faire une campagne pour fermer les fenêtres », les personnels rigolent. Leurs fenêtres sont déjà fermées. Ce qu'il faudrait, c'est avoir des joints entre les fenêtres pour ne pas que l'air circule.

C'est là-dessus que je voulais intervenir aussi, c'est qu'on apportera, nous, le SNASUB, on apportera notre... pas notre contribution, on apportera notre regard par rapport à ce plan de retour à l'équilibre mais surtout il ne faudra pas que ce soit interprété comme une mesure d'accompagnement de ce plan de retour à l'équilibre car nous y sommes opposés puisque nous n'avons toujours pas d'explication à comment nous en sommes arrivés là par rapport à cela.

Et je vais vous dire, cela me... Lors du dernier comité technique, Monsieur le Président, vous m'avez encore vu... mis dans l'embarras puisque vous nous aviez dit que vous aviez découvert cela quand vous êtes arrivé à la présidence de l'université, que l'impact entre l'offre de formation et l'impact économique, l'impact financier n'avait pas été mesuré et quand je vous avais rappelé que vous aviez été quand même vice-président aux finances, vous m'aviez dit que c'était deux choses séparées. Alors là, maintenant, les bras m'en tombent si, maintenant, les décisions politiques qui sont prises sont séparées de l'impact financier.

N'importe quelle personne qui a un certain niveau de responsabilité, et moi, dans mes fonctions, je l'ai été, on sait que la première chose, c'est l'impact financier qui décide de la voie politique et je crois que toutes les personnes autour de la table le savent aussi.

Donc là-dessus, c'est aussi cela, moi, qui me chagrine parce que quand Monsieur le Directeur général des services nous dit que, pour que l'on revienne à l'équilibre, il faudra que ce soit quelque chose qui soit partagé par toute la communauté. Pour que la communauté l'accepte, le comprenne au moins avant de l'accepter, il faut qu'elle sache pourquoi on en est arrivé là, et les personnels continuent à s'interroger sur pourquoi on en est arrivé à cette situation et, à ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse. La seule explication, les éléments exogènes, etc., oui, mais cela n'explique pas tout ce pourquoi nous en sommes arrivés là.

Le Président.- Je crois que sur le pourquoi, il me semble que j'ai fait l'effort en parfaite transparence, d'une part de demander de mon propre chef une analyse de la situation budgétaire de l'établissement et du pourquoi à deux auditeurs indépendants qui ont produit un rapport qui est un rapport de qualité, que j'ai également mis en toute transparence à disposition des administrateurs pour que nous puissions ensemble précisément progresser sur l'analyse du pourquoi parce que vous savez bien que le pourquoi a été également une question qui m'a taraudée également à titre personnel.

Je pense que sur la question du pourquoi, le débat est derrière nous. Le rapport Dizambourg a clairement mis en évidence l'augmentation de la masse salariale comme l'élément déterminant, l'augmentation des charges comme des charges exogènes comme élément déterminant et puis l'augmentation des flux étudiants également comme un élément qui a considérablement contribué à la situation économique actuelle de notre université.

Vous savez également que derrière cette question de la masse salariale se placent, entre autres, les emplois Sauvadet qui sont des emplois dans lesquels notre université s'est engagée avec une grande... avec beaucoup de bonne foi, je dirais, et

la volonté d'utiliser ce dispositif tel qu'il était, c'est-à-dire un dispositif de déprécarisation pour les personnels les plus fragiles. Mais le dispositif Sauvadet a représenté pour notre université une titularisation d'un petit peu plus de 60 personnes qui est venue peser durement sur l'équilibre budgétaire de l'établissement. Donc tout ceci, je crois, a été parfaitement analysé ou commenté dans le rapport Dizambourg, et le pourquoi, je pense que l'on en a tous la clé.

Ce qu'il faut maintenant, c'est qu'on s'engage vers l'avenir. L'avenir, encore une fois, je voudrais vous en donner peut-être quelques grandes clés, quelques grands éléments sur ce plan de retour à l'équilibre.

L'avenir, c'est donc ce plan pour lequel vous avez bien compris que le déterminant essentiel sera de réduire la masse salariale dans une proportion qui reste à affiner mais qui macroscopiquement est de l'ordre d'une soixantaine d'emplois et je pense qu'il faut que l'on ait tous bien conscience de ceci et que l'on accepte cette idée.

Bien entendu, parmi les fiches techniques qui nous ont été envoyées, il y a des propositions autres parce que les propositions viennent de l'ensemble des champs d'action administrative de l'établissement et, bien sûr, les collègues qui ont fait des propositions les ont faites dans leur champ d'expertise. Donc on a des propositions qui portent sur bien d'autres choses que sur les ressources humaines.

Effectivement, il y a un certain nombre de propositions, qui sont très techniques, pour lesquelles on ne voit pas de façon claire le bénéfice à court terme ou à moyen terme. C'est tout à fait vrai. Il n'empêche que ce sont des collègues qui, dans leur domaine de compétence, ont cherché quelle pouvait être leur contribution en termes d'idées à ce plan de retour à l'équilibre et c'est bien.

Et d'une façon générale, ceci nous donne aussi des pistes et des perspectives pour, au-delà du plan de retour à l'équilibre qui devrait être idéalement sur trois ans, quatre ans au maximum, un certain nombre de procédures qui nous permettraient de mieux rationaliser le fonctionnement de notre université. Donc tout ceci sera utile.

Ce que je voulais vous dire, c'est que le débat essentiel qui va être le nôtre et qu'il faut que l'on ait bien en tête, parce que je pense que c'est cela qui va être l'élément clé, c'est en combien de temps souhaitons-nous revenir à l'équilibre et en combien de temps pouvons-nous raisonnablement revenir à l'équilibre économique de l'établissement.

Parce qu'il va falloir que tous ensemble nous puissions arbitrer entre deux choses. La première, c'est la vigueur du plan de retour à l'équilibre et la deuxième chose, c'est sa durée.

Il est évident que plus les mesures qui vont être prises seront des mesures qui seront vigoureuses et plus le retour à l'équilibre sera un retour qui sera rapide. On peut, à l'inverse, avoir un retour à l'équilibre qui sera plus progressif mais qui s'étalera sur un temps qui sera plus long et qui viendra faire peser un déficit sur l'établissement et donc qui viendra nous obliger à prélever sur le fonds de roulement pendant un temps qui sera plus long.

On doit également tenir compte de la capacité qu'a notre fonds de roulement à absorber des années successives de déficit et là, il va y avoir un véritable enjeu politique qui, à mon avis, sera véritablement du niveau de délibération qui doit être celui d'un conseil d'administration, ce sera deux, trois, quatre ans parce que derrière ces scénarios de deux, trois ou quatre ans viendront des décisions qui ne seront pas de même nature.

Je pense qu'il faut que l'on arrive à focaliser notre niveau de discussion sur ce type de questionnement au cours des semaines qui viennent. Bien entendu, nous allons faire des propositions mais ces propositions devront être débattues au niveau des instances et *in fine* au niveau du conseil d'administration.

Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, un certain nombre de remarques. Une question pour commencer parce que, moi, je suis assez surpris quand même sur cette... la masse salariale. Moi, j'avais le souvenir que l'université de Bourgogne était un établissement qui était historiquement sous-doté en emplois. Donc, quelque part, c'est un petit peu contradictoire par rapport au constat que l'on fait actuellement. Si on est sous-doté en emplois, au lieu de contraindre les emplois, au contraire, on devrait par tous les moyens essayer d'avoir plus d'emplois pour pallier ce déficit puisque ces emplois sont bien évidemment chez les enseignants-chercheurs mais chez les personnels techniques et administratifs également. On a une contradiction que je m'explique mal. Première question.

Le Président.- Avoir plus d'emplois, Sébastien, je pense qu'on le souhaiterait tous, mais, et tu le sais et on le sait tous, on vit actuellement dans le régime d'un plafond d'emplois et un régime d'un plafond de masse salariale tels qu'ils ont été ventilés par l'État à l'université de Bourgogne au moment du passage aux compétences élargies et, malheureusement, la négociation qui a eu lieu avec l'État au moment du passage aux compétences élargies est une négociation qui, dans notre université comme dans beaucoup d'universités, n'a pas été menée de façon favorable à l'établissement. Je crois que les établissements apprenaient, découvraient et avaient face à eux des collègues en central qui avait une très forte technicité et probablement la discussion et l'estimation du besoin de masse salariale telles qu'elles ont eu lieu au moment du passage aux compétences élargies n'ont pas été idéales.

Maintenant, avoir plus d'emplois, bien sûr, et c'est ce que nous souhaiterions tous. Simplement, avoir plus d'emplois, cela s'insère dans la situation des finances publiques que vous connaissez. C'est un pays qui a un niveau d'endettement qui est de 2 000 milliards d'euros et pour lequel les marges de manœuvre sont extrêmement limitées et que les emplois, les perspectives de création d'emplois titulaires telles que nous les avons eues au cours des quelques années passées précisément sont deux choses.

Ce sont les emplois que je vais appeler « les emplois Fioraso ». Vous savez, ce sont les 1 000 emplois par an pendant cinq ans sous la précédente mandature, sous le précédent gouvernement.

Et je vous ai déjà expliqué que le mécanisme économique de ces emplois Fioraso est un mécanisme économique qui est défavorable aux établissements puisque pour chaque emploi Fioraso qui est créé, on reçoit en réalité une dotation qui est, je crois, de 57 000 euros en année pleine, mais chaque fois qu'on nous donne cette dotation supplémentaire, on nous retire 30 000 euros du socle de la dotation de l'établissement.

Ce qui fait que pour chaque emploi Fioraso qui est ventilé à l'université de Bourgogne, la masse financière, *in fine* la balance financière est d'environ 35 ou 37 000 euros et ensuite l'emploi, il est payé bien sûr à sa pleine valeur.

Et donc, paradoxalement, chacun de ces emplois qui est créé contribue à creuser le déficit de l'établissement. Donc cela est une chose qui est malheureuse,

mais qui a été au cours des années précédentes un des leviers de création d'emplois titulaires, avec cet effet secondaire.

Le deuxième levier de création d'emplois titulaires, c'était les emplois Sauvadet, mais les emplois Sauvadet, aux emplois Sauvadet, sont attachés des charges qui sont des charges qui sont lourdes et qui sont à la charge précisément de l'établissement.

Et en dehors de ces mécanismes, il n'y a pas eu, vous le savez, au cours des années passées, de création... de plan de création d'emplois par l'État. L'État serait, de toute façon, bien en difficulté pour créer de nouveaux emplois dans les universités quand on voit ce que sont les situations de ses différentes administrations. Donc, malheureusement, il n'y a pas de... il n'y a pas de... il n'y a pas de chemin...

M. Salvadori.- Monsieur le Président, je vous rappellerai quand même que l'État a créé... a créé...

Le Président.- Philippe, cela serait bien que tu me laisses...

M. Salvadori.- ...a créé des milliers d'emplois... A créé des milliers d'emplois dans l'enseignement.

Le Président.- Philippe, cela serait bien que tu me laisses m'exprimer et que tu prennes la parole une fois que je me serai exprimé, s'il te plaît. Donc il y a... Je réponds à Sébastien Chevalier...

M. Salvadori.- Monsieur le Président, je vous rappelle que les gouvernements précédents ont créé des milliers d'emplois qui peuvent entrer dans l'enseignement supérieur comme ils en ont créé dans l'enseignement secondaire. C'est le même prix.

Le Président.- ... Je réponds à Sébastien Chevalier en lui disant qu'il n'y a pas d'autre chemin depuis cinq ans pour créer des emplois dans l'université française que les emplois Sauvadet et que les emplois Fioraso, que ce soit dans les universités ou que ce soit dans les COMUE.

J'espère avoir répondu à ta question, Sébastien.

M. Salvadori.- Ne parlez pas pour mentir, Monsieur le Président.

M. Chevalier.- Après, j'avais des... J'ai consulté les documents avec intérêt. Je rejoins l'avis de Jean-Emmanuel Rollin. Effectivement, il y a certaines mesures qui sont des « mesurette » et qui n'ont pas d'impact très conséquent sur le plan de retour à l'équilibre.

Il y a quelques points, moi, qui me chagrinent. Alors, je ne l'ai pas fait exprès mais quand j'ai imprimé le document, la partie « charges », voilà ce que cela représente ; la partie « recettes », voilà ce que cela représente. Alors, je ne suis pas tout à fait honnête, il y en a un qui est en simple page et l'autre qui est en recto-verso, mais grosso modo cela montre quand même, je pense, que l'on s'intéresse beaucoup aux charges et probablement pas assez aux recettes et que l'on a des leviers encore considérables sur cette partie-là.

Monsieur Helleu, vous l'avez dit, le taux de rigidité, c'est la dépense en masse salariale sur les produits encaissables. Donc pour le réduire, soit on diminue la masse salariale, mais on peut aussi essayer d'augmenter les produits encaissables. Cela marche aussi comme cela, et je trouve que cela manque encore, dans ce travail, de véritables ressources.

Enfin, je trouve que la partie « recettes » n'est pas totalement complète ou pas suffisamment, je n'ose pas dire crédible, mais c'est un peu cela, pour que véritablement le plan de retour à l'équilibre ne consiste pas simplement à faire des économies. Il y aura, certes, des économies à faire. Je ne sais pas si on doit parler d'un plan d'austérité ou pas mais, par certains côtés, cela peut ressembler à un plan d'austérité, mais il y a certainement un gros travail à faire sur les recettes.

Alors, moi, j'ai quelques éléments qui m'ont interpellé.

Je suis inquiet sur quelques mesures qui ont été proposées par les groupes de travail sur les sites territoriaux. Je vois bien l'économie financière qu'il y a derrière, mais il y a des fausses bonnes idées de regroupement d'ESPE dans des écoles d'ingénieurs. J'ai vu que c'était proposé à Nevers notamment.

Je suis inquiet aussi sur la suppression des UE transversales à l'université de Bourgogne. C'est une vraie force et puis le travail que nous menons à quelques-uns sur le PIA 3 et les nouveaux cursus à l'université montre que si l'on veut individualiser, rendre original le parcours d'un étudiant dans notre établissement, ces UE transversales, peu coûteuses, contribuent à un enrichissement personnel, au-delà du cursus classique.

Je suis inquiet aussi des propositions pour le SUAPS. Les collègues du SUAPS sont des collègues qui sont PRCE ou PRAG et qui ont un statut un petit peu particulier. Notamment, jusqu'à présent, on reconnaît les heures TD qu'ils effectuent. Le fait de ne reconnaître que les heures TP, cela veut dire que c'est un nombre d'heures considérable à faire et je trouve que cela ne reconnaît pas pleinement leur engagement et tout le travail qu'ils font d'animation sportive souvent les week-ends, souvent tard le soir ou pendant la pause méridienne.

Je suis inquiet aussi de la suppression quasiment totale du tutorat quel qu'il soit : d'accueil, informatique, d'accompagnement des étudiants. J'espère... On a eu des discussions, il y a quelques semaines, dans ce conseil d'administration où on reconnaissait toute la validité et l'originalité du tutorat en médecine dans notre université. J'espère que l'on pourra continuer à le financer mais pas que celui-ci.

Bon, je m'interroge aussi sur les 60 emplois dont tu as parlé. On ne sait pas encore si ce sont des emplois permanents ou si ce sont des postes de contractuels. Pourquoi 60 et pas 40 ou 100 ? Cela manque, selon moi, de finesse.

Et puis, moi, ce qui me manque surtout... Je n'ai pas l'impression que ce document, pour l'instant, va produire un électrochoc. Il y a un électrochoc qui doit secouer notre communauté, nous faire prendre conscience de la gravité de la situation et je n'ai pas l'impression que, pour l'instant, cet électrochoc ait eu lieu.

Je m'interroge sur la façon et à quel moment, collectivement, on va prendre la mesure de la situation et à quel moment, finalement, on aura besoin de bouger probablement les lignes et d'accompagner collectivement ce retour à l'équilibre.

Je terminerai par une note positive tout de même, c'est qu'effectivement, je trouve l'ambition retrouvée... Enfin, on est plus crédible avec un retour à l'équilibre d'ici trois à quatre ans que le premier document que vous nous aviez présenté, qui était, à mon avis, irréaliste. Cela va prendre du temps. Ce sont des processus à cinétique lente. Il y a des habitudes à changer. Il y a probablement des procédures à

mettre en œuvre qui sont nouvelles pour la collectivité, mais il faut qu'il y ait un électrochoc et, pour l'instant, je ne le vois pas.

Le Président.- Sur l'électrochoc, je te rejoins, Sébastien. On a... Et Dieu sait si l'on a communiqué dans la communauté sur la situation économique et la nécessité de faire des efforts. Il est vrai que je ne sens pas toujours chez les interlocuteurs qui sont les miens une perception aiguë de la réalité de la situation économique et de la nécessité de changer les habitudes. Ça, je suis d'accord. Et on travaille et je dialogue pour faire prendre conscience à l'ensemble de mes interlocuteurs de la nécessité précisément de changer un petit peu nos habitudes et notre (*mots inaudibles*).

Alors, quelques éléments de réponse peut-être aux interrogations que tu viens de soulever.

Sur les recettes. Quand même sur les recettes, et on va en parler avec l'offre de formation dans quelques minutes. Sur les recettes, un levier important des développements économiques que nous prévoyons, c'est d'augmenter les ressources de formation continue, mais cela est quelque chose qui est engagé. Qui est déjà largement engagé, à la fois avec le développement des formations courtes, avec la certification du SEFCA qui avait pour objectif précisément de mieux faire connaître notre offre de formation en formation continue, et vous verrez dans quelques minutes, quand on dialoguera sur l'offre de formation, qu'une partie importante du plan qui est le nôtre pour la future offre de formation consiste à faire confiance à l'ensemble des composantes pour le développement de la formation continue et de l'alternance et que nous faisons le choix, qui est à la fois un pari et un choix, et qui est un pari et un choix qui est crédible, d'augmenter d'environ 20 000 heures le nombre d'heures qui sont autofinancées par notre université sur les ressources propres de la formation continue. Donc il y a, de la part de l'équipe de gouvernance, de la part de l'équipe politique, un pari qui est très fort en matière d'augmentation des recettes.

Encore une fois, les fiches que vous avez entre les mains sont des fiches qui ne sont pas des fiches politiques. Ce sont des fiches qui sont techniques et qui ont été produites par un certain nombre de collègues administratifs dans l'ensemble de l'établissement qui nous ont fait un certain nombre de suggestions. Mais sur le développement des recettes, qui sont essentiellement des recettes de formation continue, on est totalement engagé.

Sur les autres questions que tu soulèves, sites territoriaux, UE transversales, le SUAPS. J'ai rencontré le directeur du SUAPS, il y a quelques jours, pour parler du tutorat. Tout cela, ce sont encore une fois des suggestions. Ce sont des pistes de réflexion et aucune décision, encore une fois, n'est prise sur les mesures, parmi celles qui sont proposées, qui seront ou qui ne seront pas dans le plan de retour à l'équilibre. Ceci étant, encore une fois, je pense qu'il y a des éléments de rationalisation qui sont des éléments utiles.

Pour les 60 emplois, Alain Helleu vient de nous en rappeler les bases. Là encore, c'est quelque chose qui est macroscopique mais qui doit nous permettre d'avoir une idée de l'ordre de grandeur de l'effort qui est nécessaire. 60 emplois, si on estime à une valorisation moyenne de 50 000 euros annuels par emploi, cela correspond à ce qui est nécessaire pour atteindre un objectif d'économie d'environ 3 millions d'euros et ce 3 millions d'euros résulte de l'application du 85 % qui est le taux de rigidité au déficit budgétaire qui était prévu pour 2017 qui est de 3,5 millions d'euros. Voilà en gros.

Mais tout cela, ce sont des grandes masses. Cela va nécessiter d'être affiné. Vous voyez que de séance d'instance... d'une instance à l'autre et d'une séance à l'autre du conseil d'administration, on est capable de vous présenter des éléments qui sont plus précis. Les enjeux également qui sont de plus en plus précis. Et donc tout ceci va, bien entendu, s'affiner dans le courant du mois de juin.

Alain, je ne sais pas si vous souhaitez apporter des éléments complémentaires.

M. Helleu.- Non... Sur les 60 postes, effectivement, c'est traduit. On a pris une valeur moyenne de 50 000 euros. Si vous prenez 60 000 euros, c'est moins de postes. Si c'est 40 000 euros, c'est plus de postes. Donc c'est vraiment une valeur moyenne. Il faut avoir en mémoire aussi que Grenoble, ils sont sur des gels de postes de... C'est 200 postes.

Alors, le taux de rigidité est à 85 %. Quand j'ai regardé Strasbourg et Lyon 1, c'était autour de 72-73 %, donc on est très haut. Et le fait d'être très haut nous empêche aujourd'hui d'avoir des marges de manœuvre en termes d'investissement et d'équipement et même de fonctionnement.

On parlait des températures tout à l'heure. Effectivement, c'est une petite économie. On a parlé aussi de baisser de 3°, c'est une fiche, la chaleur dans les gymnases. Ce sont des mesures qui sont sorties du groupe de travail Patrimoine par des gens qui ont en charge l'entretien des bâtiments.

Sur les recettes. Effectivement, sur les recettes, on peut regarder la subvention de l'État. Elle augmente, mais si vous prenez l'exemple du GVT, il n'est plus financé. Ce n'est pas loin de 1,5 million. Donc quasiment... pas tout à fait la moitié de notre déficit est quand même lié. Si vous prenez sur le compte financier 2 millions d'euros, cela veut dire que vous avez 1,5 million de GVT pas financé. Il l'était il y a quinze ans, il y a dix ans. Aujourd'hui, il ne l'est plus.

On a des emplois aussi. Il y a une fiche, je l'ai vue, sur des emplois mis à disposition par le Rectorat à l'ESPE que l'on appelle les AFA. C'était totalement pris en charge auparavant, depuis 2014 cela ne l'est plus. En 2014, c'était un peu moins de 10 postes, aujourd'hui c'est 15 postes. On voit bien que l'on a pris 5 postes, avec des coûts importants derrière et financés par l'université.

Les causes. Je ne reviens pas sur les causes, mais vous regardez le rapport Dizambourg, il y a beaucoup d'éléments. Il faut savoir que le GVT, c'est une grande partie de notre déficit.

Après, sur le mode de calcul. On raisonne encore une fois en emplois. Cela peut être une soixantaine d'emplois. Je crois qu'à Strasbourg, il y a eu un débat quand ils ont fusionné, ils étaient encore en difficulté. C'était 200 postes qui étaient en jeu. Nous, 60. C'est rapporté à notre déficit mais on voit bien que l'on n'a pas tellement de marge ailleurs. Sur d'autres... on n'a pas tellement de possibilités.

Alors, après sur les ESPE et les sites extérieurs, je vous rejoins complètement. Effectivement, on en parle parce qu'on peut penser sur le papier qu'on gagne en (*mot inaudible*) un certain nombre de coûts si vous regroupez tout le monde dans un même bâtiment, si vous laissez un bâtiment de l'ESPE vétuste avec toute la chaleur qui disparaît. Cela dit, cela pose plein de questions. Et là aussi, on aura aussi un débat qui sera dans la communauté politique au sens beaucoup plus large, avec l'intervention des élus. Donc ce sont des choses beaucoup plus compliquées à réaliser et on est sur des échéances à long terme.

Après, il faut être capable d'aller sur le long terme. Si on a une grosse opération immobilière, il faut savoir que pour construire... Parfois, il faut 10 ans pour

construire et puis, pour regrouper et enlever des bâtiments, il faut parfois 3, 4 ou 5 ans. Donc on est au-delà du PRE.

Alors, j'avais noté... J'avais noté sur l'électrochoc... Quand on (*mot inaudible*) sur les cadres, c'était à peu près 15 à 20 personnes sur 5 groupes, en tout cas une bonne soixantaine, l'électrochoc chez certains existe. Certains ont pris la mesure, en fait, des difficultés.

On a évoqué tout à l'heure les personnels BIATSS avec la prime de Noël. Oui, la prime de Noël, il peut y avoir une interrogation à laquelle il ne m'appartient pas du tout de répondre, mais si on ne peut pas faire de gel de postes, il faudra bien trouver des économies quelque part sur la masse salariale. Si on ne touche pas aux postes, on touche aux rémunérations. Les rémunérations, elles sont de droit, donc il n'y a pas de souci sur ce que l'on appelle « la rémunération principale ». Les rémunérations accessoires, elles ont un taux minimum qui, lui, est de droit. Tout ce qui est au-delà du taux minimum, tout ce qui accessoire, est sujet à être interrogé.

Alors, vous me parlez des primes de Noël. Ce n'est pas des primes de Noël, d'ailleurs. C'est ce que l'on appelait « des reliquats ». Aujourd'hui, il y a une prime de 500 euros. De mémoire, à Lyon 1 et Lyon 2, quand j'y étais, c'était moins de 200 euros. Et à l'université de Besançon, de Franche-Comté, il n'y a pas de prime de Noël. Donc c'est une prime, là aussi, qui n'est pas obligatoire et qui est en discussion.

Si on maintient le régime des primes, c'est une vraie discussion que je n'ai pas à avoir encore une fois. Moi, je porte des interrogations. Si on enlève 100 euros sur la prime de Noël, multiplié par le nombre d'agents, cela représente des postes derrière que l'on ne gèle pas. Ou alors on est sur du gel de postes. Ou alors on est sur un mixte. Donc tout cela fera partie des questions qui seront débattues par la suite.

Excusez-moi, j'ai été un peu long.

Le Président.- Sébastien puis Peggy et Cédric.

M. Chevalier.- Je pense que vous l'avez évoqué avec lucidité. Je pense que la bataille à mener, elle est à mener au niveau national vis-à-vis du GVT. Il est totalement intolérable que le GVT ne soit pas compensé par l'État. Il l'était partiellement, mais l'État devrait prendre ses responsabilités et compenser complètement le GVT. Cela retirerait quand même une épine du pied des établissements et là, visiblement, la CPU aura un rôle à jouer. Les présidents d'universités auront un rôle à jouer et notamment vis-à-vis d'une gouvernance nouvelle et d'une ministre qui, de par son parcours, je pense, peut être à l'écoute et attentive sur cette problématique du GVT.

Le Président.- Absolument, Sébastien. Cela fait partie des chevaux de bataille de la CPU. Sous la précédente mandature, la CPU n'a pas pu obtenir gain de cause sur cette question du GVT.

Vous savez quand même... Vous avez bien perçu la façon dont s'est construite cette non-prise en charge du GVT. En 2015, l'État, qui avait besoin d'argent pour financer l'enseignement supérieur et la recherche, a décidé de prélever sur le fonds de roulement des établissements. En 2016, ce prélèvement a été considéré comme quelque chose de tellement inacceptable que l'État a considéré qu'il mettait fin au prélèvement sur le fonds de roulement, mais le corollaire de cette

renonciation a été *ipso facto* l'annonce par Thierry Mandon que, désormais, le GVT n'était plus financé.

Et donc quel que soit... Je suis totalement convaincu du fait que la nouvelle ministre, étant elle-même une présidente d'université et étant confrontée au quotidien à cette question du GVT, sera parfaitement sensible à ces questions.

Il n'en demeure pas moins que régler cette question, c'est faire appel à des finances publiques dans l'état de ce que sont les finances publiques dans notre pays. Donc on est confronté à un véritable problème de politique qui est un problème de politique nationale et qui échappe grandement à tout pouvoir de la part des établissements.

Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- En introduction, je vais reprendre une partie du message envoyé par le SNESUP ce matin sur le délai. Vous nous avez donné 15 jours, incluant le pont de l'Ascension, pour formuler des remarques et des contributions sur un document de 164 pages. Donc au-delà du délai excessivement court pour cette phase de consultation, le SNESUP tient à rappeler que le plan de retour à l'austérité a été rendu nécessaire par le désengagement de l'État qui n'a pas aidé notre université à hauteur des besoins découlant de l'exercice de ses missions. Par conséquent, parler de retour à l'équilibre, étant donné que les conditions de l'équilibre ne sont pas possibles, je ne parlerai pas de plan de retour à l'équilibre.

Vous avez tout à fait rappelé tout à l'heure qu'au moment du passage aux RCE, on a certainement été sous-doté, mais peut-être qu'il y aurait moyen de peser pour revenir en arrière par rapport à cette négociation-là et montrer qu'on ne peut pas revenir à l'équilibre avec quelque chose qui n'a pas vocation à aller à l'équilibre.

Donc nous ne souhaitons pas prendre part à l'élaboration d'un plan de retour à l'austérité dans ces conditions-là, en formulant des propositions d'économies dans la mesure où le cadre même de cette démarche nous paraît dangereux pour notre université.

Nous estimons, en revanche, qu'il est de votre responsabilité de président d'engager de réelles négociations avec l'État afin de récupérer les marges de manœuvre budgétaires suffisantes pour exercer nos missions.

J'en viens maintenant au détail des propositions mentionnées dans le document. En plus de celles évoquées tout à l'heure par Sébastien Chevalier, je vais faire quelques remarques.

Je commence par les frais de réception. Je suis surprise que des mesures de bon sens n'aient pas été prises avant et que l'on ait commencé à couper dans les formations avant de mettre les choses à plat dans les frais de réception. Ce n'est pourtant pas faute pour nos syndicats d'avoir attiré l'attention sur ces dépenses.

Je vais aussi revenir sur le paragraphe sur les charges d'amortissement. Il est indiqué dans le document « diminuer la charge d'amortissement non reprise sur l'ensemble des programmes de recherche, soit 130 kiloeuros annuels pour les trois exercices à venir ». J'aimerais avoir des explications sur cette proposition.

Comment on peut faire des économies avec cela, notamment en recherche ? Je soupçonne que là derrière se trouve l'idée de limiter drastiquement les équipements avec une part d'autofinancement. Et, du coup, la question corollaire en recherche : comment va-t-on faire, alors que la Région exige 30 % d'autofinancement pour les équipements semi-lourds ? Ne va-t-il pas y avoir un effet de levier négatif, c'est-à-dire que l'on va perdre des cofinancements du fait de l'austérité que nous appliquerons à nos dépenses ?

Ensuite, dans les propositions évoquées dans le document, il est aussi indiqué de suspendre les PPI non initiés, donc Learning Center et Pharmaco-imagerie. Je m'interroge sur le... Là aussi, ce n'est pas faute pour nos syndicats d'avoir déjà pointé ces risques, mais je m'interroge aussi sur le potentiel, alors je mets des guillemets, conflit d'intérêt, étant donné que, Monsieur le Président, vous avez des responsabilités importantes au sein du pôle de Pharmaco-imagerie avec les décisions à prendre au niveau de l'uB en lien avec ce plan de retour à l'austérité.

Je souhaiterais aussi émettre des réserves sur la proposition de regroupement des services de courrier et de reprographie. Développer le point reprographie avec des périodes de pointe dans les... En fait, il y a juste une analyse sur le nombre de copies, mais il aurait été aussi intéressant de voir le nombre d'actes, le nombre de manipulations qui sont faites, et de voir aussi s'il n'y a pas des périodes de pointe parce que tout centraliser à un même endroit, alors que nous savons bien que les reprographies sont fortement sollicitées sur des périodes un peu particulières, je suis inquiète de la perte de ce service de proximité. Du coût que va représenter le temps passé pour des personnels à faire plusieurs allers-retours, au moment des périodes de pointe, à aller chercher les documents. Est-ce que l'on ne pourrait pas plutôt réfléchir à des mutualisations de plusieurs reprographies comme, par exemple, STAPS et Sciences et Techniques qui ne sont pas très loin physiquement l'une de l'autre comme composantes, plutôt qu'un seul point central ? Que fait-on des personnels ?

Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? 12 000 euros. Quand on compare cela aux 75 000 euros que l'on peut économiser dans les frais de réception d'après le document, on se dit que c'est peut-être beaucoup de soucis pour pas grand-chose.

S'intéresser au nombre de copies, encore une fois, me paraît insuffisant.

Concernant les achats de licences, je rajoute une proposition qui ne figure pas dans le document du plan de retour à l'austérité. Pourquoi ne pas passer aux logiciels libres ?

Outil de suivi de la charge d'enseignement. Les pistes sont intéressantes pour ne pas avoir à ressaisir quatre fois les mêmes informations. Je suis tout à fait d'accord avec ce constat, mais dans ce cas, je pense qu'il faudrait d'abord définir et rédiger le processus complet sur la charge d'enseignement, comme il est indiqué dans le document, avant de choisir le support informatique plutôt que de faire le contraire et de se mettre des restrictions avec le support informatique et d'adapter notre processus de charge d'enseignement à ce support informatique.

Sur les heures hors maquette, je m'inscris totalement dans les inquiétudes formulées par Sébastien Chevalier sur les modules transverses et le plan réussite en licence. Il est indiqué qu'il serait bien de le supprimer sans aucune réflexion sur l'intérêt du dispositif. A-t-on une évaluation de son efficacité et surtout de ce que sa suppression pourrait impliquer ?

Enfin, j'en viens à la partie rationalisation de l'offre de formation. À propos des seuils d'ouverture, combien de diplômes impactés ? Quels types de diplômes ? Est-ce que l'on ne pourrait pas prendre en compte aussi les mutualisations avec d'autres formations et les évolutions de la formation sur plusieurs années ? Les débouchés. L'adéquation de la formation aux besoins de la région, de la société. La possibilité ou non pour les étudiants de l'uB de trouver une formation adaptée à leur projet professionnel ailleurs et pas juste une application comptable de critère de faible effectif.

L'université a encore un rôle de service public à assumer. Lutter contre le Front National ne se limite pas à envoyer un mail entre les deux tours de l'élection présidentielle. Il faut aussi veiller à ne pas créer des territoires abandonnés, à ne pas oublier les étudiants qui n'ont pas les moyens de la mobilité et à qui on coupe la possibilité d'accéder à l'éducation.

En parlant de cela, il y a des indicateurs statistiques, donc je me permets ce détour sur la statistique. La statistique se fonde sur une opération d'objectivation standardisante et normalisante. Sous prétexte d'évaluer objectivement, on préfère des statistiques chiffrées au jugement et on oriente politiquement.

Dans la même veine, sous prétexte de mieux gérer, on change les missions du service public en assignant des résultats et des performances. Au nom de la performance, on crée une mesure qui ne mesure plus que la capacité du réel à se conformer à la mesure.

Les instruments d'évaluation utilisés ne sont pas neutres. Sous une apparente neutralité, on exprime un jugement de type « cette mesure est normale » ou « cette mesure est anormale ». Dire qu'il n'y a pas de politique derrière tout cela me paraît un peu illusoire et, quitte à faire de la politique, assumons que nous avons une mission de service public et que l'État se doit de mettre les moyens dans cette politique publique. Ne nous coupons pas les membres délibérément. Ne créons pas le vivier du Front National.

Le Président.- Bien. Merci, Peggy. Je ne vais pas reprendre un par un les différents points que vous avez soulevés, qui sont des points qui méritent tous discussion.

L'objet aujourd'hui, vous avez bien compris, l'idée n'était pas que l'on puisse rediscuter chacune des mesures mais que l'on puisse vous donner une idée globale des grands paramètres politiques de ce plan de retour à l'équilibre. Donc moi, ce que je vous invite à faire... Parce que j'ai entendu un moment dans votre intervention une proposition sur les logiciels libres qui est possiblement quelque chose d'intéressant. Je ne suis pas compétent pour en juger, mais véritablement je vous invite à contribuer et à nous adresser une fiche technique qui sera examinée.

Et je voudrais simplement dire en réponse à votre allégation sur mon rôle à la présidence du bureau du GIS couvrant la direction du GIS Pharmaco-imagerie que, certes, j'ai pris la présidence du GIS Pharmaco-imagerie pour montrer l'intérêt de l'université de Bourgogne dans la pharmaco-imagerie puisqu'il se trouve que l'université de Bourgogne n'était plus partie prenante de la pharmaco-imagerie à Dijon, mais il ne vous aura pas échappé qu'avant d'être président du GIS Pharmaco-imagerie, je suis également et surtout président de l'université de Bourgogne et que je m'intéresse davantage à l'université de Bourgogne qu'à l'avenir du GIS Pharmaco-imagerie. Je n'en dirai pas plus.

Et puis vous vouliez intervenir... Je crois qu'un étudiant voulait intervenir tout à l'heure, non ?

M. de Mesnard.- C'était Cédric.

Le Président.- Non, Cédric, pardon. Cédric voulait intervenir et puis on arrêtera là la discussion sur le plan de retour à l'équilibre parce qu'on a encore probablement un long débat sur l'offre de formation.

Allez-y, Cédric.

M. Clerc.- Merci. Je suis d'accord avec un certain nombre de choses qui ont été dites par les collègues en face. De toute façon, il est évident qu'au passage aux RCE, il y a eu un problème. On était effectivement, comme le rappelait Sébastien Chevalier, en sous-dotations, notamment en emplois BIATSS soi-disant, et, du coup, la masse salariale qui nous a été affectée ne tient plus compte de l'état actuel, au moment du passage aux RCE, des postes de titulaires et aujourd'hui on en paye les pots cassés. Donc les personnels BIATSS ont déjà payé le tribut aussi, comme les enseignants-chercheurs avec les postes qui sont gelés, ces dernières années en essayant de freiner un petit peu cet effet ciseau que l'on voyait arriver à toute vitesse. Donc nous, on sera plutôt vigilant puisqu'on va, effectivement, pour le SNPTES, participer à l'analyse des propositions qui nous sont faites.

Vigilant à ce que déjà les mesures d'économies dans le fonctionnement puissent être une priorité pour qu'il n'y ait pas encore un nouveau déficit en personnel qui s'installe parce que c'est de plus en plus dur aujourd'hui pour chacun, que ce soit pour les enseignants qui vont devoir faire des heures, que ce soit pour les personnels qui soit forment des contractuels soit maintenant qui n'auront plus à les former puisqu'on supprime des postes et donc qui récupéreront toute la charge de travail. Donc on sera particulièrement attentif à ces points-là et donc on s'opposera sûrement à certaines propositions qui sont faites dans le plan qui nous a été transmis jusqu'à présent.

Ensuite, je trouve que le calcul de ce taux de rigidité et des 60 postes ou 40 postes, enfin c'est pareil, c'est quelque chose qui relève plus de la statistique et qui est un peu mathématique. Ce serait dommage que l'on en arrive à un couperet de la sorte. Je pense qu'il est important d'essayer de négocier avec le ministère.

Alors, vous le dites, effectivement les finances publiques sont ce qu'elles sont malheureusement, etc., mais on a quand même, avec le rapport que vous nous avez montré, quelques petits points quand même qui permettraient de favoriser l'uB peut-être par rapport à d'autres, même s'il ne faut pas nous mettre en concurrence, mais on sait que tout le monde n'en est pas à la situation de l'université aujourd'hui dans le paysage. Et donc nous aurons probablement tous, puisque le PRE s'impose à nous, à prendre des décisions au sein de ce CA qui seront difficiles certainement.

Pour cela, moi, je ne sais pas comment le SNPTES pourra se positionner sans avoir une visibilité réelle de l'état de l'établissement. C'est-à-dire qu'à plusieurs reprises, nous vous avons demandé que soient montrés aux administrateurs des tableaux de bord par composante, par service, comme cela était le cas par le passé, il y a cinq ou six ans, avant votre prise de mandat. Nous avons, par composante, des tableaux de bord avec le nombre d'étudiants, le taux d'encadrement, d'enseignants, de choses comme cela.

Si, demain, il faut supprimer ou geler des emplois ici ou là, je ne sais pas comment en tant qu'administrateur, je pourrai valider des choix, des opérations sans avoir connaissance réelle des besoins, sans savoir si je ne vais pas mettre en difficulté mon collègue dans telle composante parce qu'il est déjà saturé et que faire le choix de mettre ici un contractuel plutôt qu'un personnel qui est un peu expérimenté, puisque nos contractuels sont de moins en moins expérimentés puisqu'on ne les garde pas plus de trois ans, est-ce qu'on ne va pas aggraver la situation de ce personnel. Je ne sais pas comment on pourra voter quoi que ce soit sans avoir une visibilité vraie de ce que vit chacun dans les composantes, voire jusqu'à son poste de travail dans son service.

Donc c'est une demande forte, dans ce processus qui s'engage de PRE, d'informer *a minima* les administrateurs de la situation réelle composante par composante, service par service.

Quant aux primes dites « de Noël »... Enfin, je ne sais pas qu'on appelait cela comme cela, c'était institutionnalisé... Primes de fin d'année. Je note simplement dans le document que l'an dernier, 100 euros étaient retirés puisque c'était la prime pour investissement, etc. Charge ponctuelle et investissement. Pour les personnels BIATSS, cette enveloppe a été retirée. Elle représentait également 100 euros par poste et on nous annonce 90 000 euros. Le coût de l'opération ferait 90 000 euros. Donc 90 000 euros pris aux BIATSS, entre guillemets, par mesure d'économie essentiellement. Et on projette, sur cette année, de diminuer encore éventuellement de 100 euros la prime de fin d'année et on arrive à 103 000 euros. Il y a un delta qu'on n'a pas réussi à identifier pour l'instant.

Toujours est-il que si on peut trouver des exemples effectivement d'établissements qui sont, malheureusement, moins favorables à cette politique indemnitaire ou qui servent moins bien ses agents, moi, je peux vous en trouver aussi une quantité d'autres qui servent beaucoup mieux les personnels. Donc je ne pense pas qu'il faille mettre ce genre de choses dans la balance, on serait peut-être amené à en mettre un petit peu au bout.

Par le passé aussi, puisque je parle de l'indemnitaire, vous savez que nous avons été opposés sur certains points de la répartition de cette dotation, entre guillemets, et j'espère que nous pourrons, à l'avenir, travailler plus sereinement et permettre un peu plus d'équité à ce niveau-là pour reconnaître l'engagement de chacun à tous les niveaux, de, comme je le disais, celui qui en a par-dessus la tête du travail et qui y va quand même tous les jours à celui qui prend les décisions parce que c'est son rôle.

Le Président.- Merci pour cette intervention. Je crois que l'on va clore ce point de l'ordre du jour qui était extrêmement utile.

Je vous invite encore une fois, puisqu'en tant qu'administrateurs, vous avez été destinataires de l'ensemble des fiches, de les travailler, de les compléter et de nous envoyer d'autres fiches si vous avez des suggestions et puis on continuera donc à travailler ensemble dans le courant du mois de juin et jusqu'au conseil d'administration du mois de juillet.

IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 mai 2017

1. Offre de formation à la rentrée 2017 : architecture et fiches filières

Le Président.- On va maintenant ouvrir le point de l'ordre du jour qui est relatif aux travaux de la dernière commission de la formation et de la vie universitaire du 10 mai dernier et on va ouvrir ce point de l'ordre du jour avec le débat et la délibération sur l'offre de formation pour la rentrée universitaire 2017, l'offre de formation pour le prochain contrat.

Il s'agit donc véritablement ici d'un débat qui est un débat essentiel. Je vous remercie d'être présents, d'être parties prenantes de ce débat qui touche probablement, pour chacun d'entre nous, au plus profond de ce qui fait notre identité universitaire, que nous soyons étudiants ou personnels, puisque vous l'avez bien compris, il s'agit à travers cette offre de formation d'arriver à trouver l'équilibre entre

la soutenabilité budgétaire de l'offre de formation qui est une exigence qui s'impose à nous, d'une part, et puis le maintien d'une offre de formation qui sera à la fois une offre de formation ambitieuse qui maintienne la pluridisciplinarité de l'établissement, qui soit au mieux adossée à l'expertise scientifique de nos laboratoires, qui soit au mieux adossée à l'important tissu de partenaires socio-économiques de notre université. Une offre de formation qui soit également en cohérence avec ce qu'est notre territoire, la Bourgogne, et plus largement la Bourgogne Franche-Comté, mais qui soit également en cohérence avec notre volonté de rayonnement international.

C'est tout cela qu'il s'agissait de faire et qui a été travaillé pendant ces plus de 12 mois de préparation et de dialogue entre l'équipe des vice-présidents en charge de la formation et les directeurs de composantes dans un dialogue qui, s'il n'a pas été quotidien, a été au moins hebdomadaire et je voudrais remercier tous ceux qui ont été parties prenantes de cette construction.

Je voudrais vous dire que cette proposition d'offre de formation, c'est la proposition de l'équipe de gouvernance de l'université. C'est ma proposition et j'en porte la responsabilité. C'est celle de l'équipe de gouvernance mais, au-delà, c'est désormais la proposition de la commission de la formation et de la vie universitaire puisque cette architecture de l'offre de formation pour le prochain contrat a été votée favorablement par la CFVU du 10 mai et que, de fait, sa légitimité dépasse simplement le fait d'être construite et portée par l'équipe de gouvernance de l'établissement.

Avant que l'on engage le débat sur cette offre de formation, je voudrais vous rappeler un certain nombre d'éléments qui sont à la fois des éléments de contexte - vous en connaissez beaucoup, mais certains méritent d'être rappelés - et puis également vous rappeler la méthode qui a été la nôtre pour construire cette offre de formation.

En matière de contexte, je voudrais revenir sur deux choses. D'abord, la situation budgétaire, on en a déjà parlé largement, et, d'autre part, sur cette nouvelle modalité qu'est l'accréditation de l'offre de formation.

Sur le contexte budgétaire, je ne reviendrai pas en détail sur la situation de déficit de notre université. Je ne reviendrai pas non plus en détail sur les déterminants, on vient d'en parler. Je voudrais simplement vous rappeler, j'ai déjà eu l'occasion de le dire et je voudrais le répéter, que si nous avons pu, en 2016, compenser le déficit budgétaire au prix d'un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement, c'est une démarche qui ne peut pas durer de façon continue parce qu'au bout d'un certain nombre d'années, le fonds de roulement de l'établissement ne permettra plus d'assurer cette situation de déficit.

Et je rejoins là ce que je vous disais il y a quelques minutes, il va falloir que nous trouvions le meilleur équilibre possible entre la vigueur du plan de retour à l'équilibre et sa durée, et cela, c'est un véritable travail politique que l'on va devoir mener tous ensemble. Il y aura, bien entendu, une ou des propositions, un ou des scénarii par l'équipe de gouvernance, mais c'est un débat que l'on devra avoir tous ensemble.

Deuxième élément en matière de budget, pour s'ancrer dans le débat d'aujourd'hui, c'est une chose que j'ai déjà eu l'occasion de vous dire, c'est que tous les indicateurs et en particulier les indicateurs du ministère, de la DGESIP, montrent que par rapport à d'autres universités françaises de même taille et de même typologie, donc en gros les pluridisciplinaires avec santé, de taille équivalente à la nôtre, le coût de notre offre de formation... notre offre de formation est

comparativement plus développée que dans d'autres universités. Cela est un fait qui est un fait objectif.

C'est quelque chose qui s'explique là aussi par l'histoire. D'une part, le fait que notre université a probablement une notoriété qui est importante et qui fait que dans la période 2000-2012, là où certaines universités, pour des raisons de démographie, ont vu baisser les effectifs étudiants, la démographie à l'uB est restée stable et que, de fait, quand a débuté la forte période de croissance démographique de 2012, nous partions d'un niveau d'effectifs étudiants qui étaient déjà un niveau d'effectifs étudiants qui était élevé. Donc cela, ce sont des faits qui sont indéniables.

Et puis ayons et partageons, mais en tout cas je porte en partie la responsabilité du fait que l'on n'a jamais dans notre université pris à bras-le-corps le questionnement qui est de se dire : la société évolue, les universités évoluent, il faut qu'à un moment donné, on se pose la question de savoir s'il ne faut pas toiletter l'offre de formation pour la réduire et pour la mettre en meilleure adéquation avec les besoins de la société.

Je partage cette responsabilité-là, vous le savez, depuis 2012. Je n'ai pas souhaité que l'on revienne la cartographie des formations. Elle avait été contractualisée avant que je sois élu dans un modèle qui était l'habilitation et pas l'accréditation et donc j'ai souhaité que l'on fasse des économies sur les formations qui étaient ouvertes, mais je n'ai jamais remis en question l'ouverture de telle ou telle formation.

J'ai toujours dit également, rappelez-vous, entre 2012 et 2016, que ce chantier-là, on devrait le mener pour l'offre de formation 2017 et c'est ce que nous nous sommes attachés à faire dans un contexte qui est contraint au cours des mois passés avec les DOM.

Deuxième élément important en termes de contexte que je voudrais vous dire, c'est que précisément le cadre administratif dans lequel se situe ce débat sur l'offre de formation n'est plus le même. On n'est plus dans la démarche de l'habilitation où les établissements étaient habilités et, de fait, ouvraient les formations pour lesquelles ils étaient habilités. On est passé à un processus qui est l'accréditation. L'accréditation, c'est simplement la reconnaissance par l'État de la compétence que peut avoir un établissement à assurer une formation sur la base d'une expertise qui est menée par les délégués scientifiques.

Le mécanisme de l'accréditation est très différent. D'abord, l'accréditation porte... Le grain de l'accréditation, c'est la mention. Un établissement est accrédité sur des mentions et non pas sur des parcours ou sur des options de formation.

Deuxième chose qui est importante, c'est que l'accréditation n'entraîne pas nécessairement l'ouverture d'une formation. L'accréditation, c'est une offre de formation que l'on pourrait qualifier d'offre de formation potentielle. L'accréditation est obtenue pour la durée du contrat. Donc pour notre université, elle est obtenue pour la période 2017-2023, pour six années, mais pendant cette période, l'établissement a toute liberté d'ouvrir ou de ne pas ouvrir telle ou telle formation pour faire évoluer ce qui est ouvert ou qui n'est pas ouvert de façon dynamique en fonction de la stratégie de l'établissement mais, bien sûr, en fonction de l'exigence de soutenabilité qui est une exigence que l'État délègue maintenant aux établissements.

Tout cela, ce sont des choses qui changent radicalement par rapport à ce que nous avons pu vivre dans notre université, mais dans d'autres universités, au cours des années précédentes.

Compte tenu de ces éléments, il faut que vous ayez quelques chiffres là aussi macroscopiques en tête au début de ce débat. Je vous en donnerai peu mais il est important de vous en donner un certain nombre.

Nous avons fait le choix pour des raisons de soutenabilité de financer sur la dotation État, donc sur les ressources État de l'établissement, 310 000 heures d'enseignement. En gros. Je vous donne des chiffres qui sont globaux. 310 000 heures d'enseignement dans les composantes. Ces 310 000 heures, par exemple, ne prennent pas en compte un certain nombre d'heures de formation pour l'université de Bourgogne, pour les unités d'enseignement transversales dont parlait Sébastien tout à l'heure, un certain nombre d'heures de formation à la culture, au pôle international, au CFOAD. Il s'agit là d'heures qui sont hors composantes. Mais ce sont 310 000 heures composantes qui sont financées sur nos ressources État.

310 000 heures composantes sur les ressources État, en soi, cela représente une baisse qui est une baisse de l'ordre de 40 000 heures financées sur les ressources État. C'est donc incontestablement une évolution qui est une évolution qui est significative, qui est importante et qui a nécessité de la part des composantes un travail profond et sérieux pour réévaluer leur offre de formation.

En termes de méthode, la façon dont nous avons procédé est la suivante. Ces 310 000 heures ont été ventilées à chacune des composantes et chacun des doyens s'est vu proposer un volume, une enveloppe horaire, pour construire son offre de formation.

On a choisi de travailler de cette façon pour être dans le dialogue avec les doyens qui eux-mêmes dialoguent, bien sûr, avec les équipes pédagogiques de leur composante, plutôt que d'être dans une situation d'autorité qui ferait que l'équipe de gouvernance dirait : « on ouvre ci, on ouvre ça, on ne ferme pas ci, on ferme ci, on ferme ça ». Cela serait quelque chose qui serait une méthode d'autorité qui ne me paraît pas suffisamment faire confiance à l'intelligence des collègues.

Donc on peut dire que l'on a transféré une partie de la responsabilité aux doyens, ce qui est partiellement vrai. On a surtout voulu faire confiance aux doyens pour ce qui est des arbitrages dans des champs académiques qui sont les leurs et pour lesquels ce sont eux qui ont l'expertise.

Alors, je vais être honnête, tout ceci a été, bien sûr, très incitatif. Évidemment, ce n'est pas un dialogue facile. Évidemment, demander à un doyen de réduire de 10-15 % son offre de formation, ce n'est pas une chose simple. Donc le dialogue a été incitatif. Il n'a pas toujours été fluide et serein, mais il n'a jamais été rompu et les doyens et les vice-présidents, en équipe, ont toujours travaillé ensemble de façon tout à fait respectueuse.

Et puis pour être complètement honnête également avec vous, je vais aller jusqu'au bout, je voudrais vous dire qu'un certain nombre de composantes n'ont pas réussi, parce que c'est un travail difficile, à atteindre l'objectif quantitatif en heures tel qu'on leur avait proposé et, dans ces conditions-là, dans ces cas-là, mais ce sont des cas qui sont à la marge, très honnêtement à la marge, c'est l'équipe de gouvernance qui a pris d'autorité un certain nombre de décisions sur l'offre de formation des composantes. Mais encore une fois, sur les 40 000 heures, c'est quelque chose qui est tout à fait limité.

Donc cela, c'est un premier élément de la démarche. Le deuxième élément de la démarche que je voudrais partager avec vous parce que c'est un vrai choix politique, et qui rejoint l'intervention de Sébastien il y a quelques minutes, c'est que l'on a accepté qu'une partie importante et significativement plus importante de l'offre de formation de notre université puisse être autofinancée par les ressources propres de la formation continue.

On peut faire cela parce que, j'ai déjà eu l'occasion de le dire mais il faut le redire et s'en réjouir, notre université fait à peu près partie du top 10 des universités

françaises en matière de formation continue et d'alternance - on est dans les 10 établissements qui génèrent le budget le plus important - et que l'on a cette capacité à progresser encore. Et donc au bout du compte, là aussi c'est un chiffre que je voudrais vous donner, là où cette année, qui est en train de se terminer, nous avons autofinancé sur les ressources propres de la formation continue et de l'alternance environ 50 à 55 000 heures de formation, donc vous voyez que c'est considérable, on fait le pari pour le prochain contrat de monter ce volume autofinancé à environ 75 000 heures. C'est-à-dire que l'on augmente, on fait le choix et le pari d'augmenter d'environ 20 000 le nombre d'heures de formation qui sont autofinancées et, d'ores et déjà, un certain nombre de composantes, un certain nombre de collègues, de doyens et d'équipes se sont mis au travail avec beaucoup de...

(Mme Cenac-Guesdon demande la parole)

Je vais peut-être terminer, Peggy, aller jusqu'au bout et on pourra argumenter ensuite, on est là pour cela autant que vous voulez.

Véritablement, beaucoup d'équipes se sont mises au travail pour travailler en ce sens et autofinancer une partie de leurs heures.

Donc il faut bien que vous ayez en tête ces grands chiffres. Une réduction de 40 000 heures sur l'offre financée par des ressources d'État mais une augmentation de 20 000 environ sur l'offre qui est autofinancée et donc, au bout du compte, ce n'est pas une baisse ou une réduction brute de 40 000 heures de formation pour notre université. Je parle uniquement de la formation composantes. C'est une réduction qui est de l'ordre de 20 000 heures qui est proposée dans cette nouvelle offre de formation.

Donc il faut aussi que l'on ait en tête l'ensemble de ces éléments mais, bien entendu, et je le dis et je le redis parce que c'est essentiel, faire de la formation continue et développer la formation continue, cela présuppose des relations qui sont fortes et qui sont confiantes avec le monde socio-économique et, évidemment, une université ne peut pas s'engager vers ce modèle économique de financement de son offre de formation si elle n'a pas un tissu relationnel très confiant et très développé avec les entreprises et avec le monde socio-économique, et je vous dis ceci pour que vous ayez une compréhension de la cohérence d'ensemble du projet qui est le nôtre depuis quelques années.

Je voulais vous rappeler ces différents éléments. Je voulais également vous dire qu'au bout du compte, la totalité de notre offre de formation telle qu'on l'a proposée à l'État a été accréditée après une période de navette qui a duré quelques semaines entre la fin du mois de janvier et la fin du mois de mars. On a eu des adaptations à faire. Les conseillers, les experts, les délégués scientifiques du ministère ont souhaité que l'on fasse évoluer notre offre de formation mais *in fine* tout a été accrédité. Et j'ai peut-être déjà eu l'occasion de vous le dire mais je le répète, le CNESER a validé notre offre de formation à l'unanimité, ce qui montre la qualité et le sérieux du travail qui a été le nôtre puisque seules deux universités françaises ont eu une approbation unanime de leur offre de formation par le CNESER.

Avant de terminer et de rentrer dans la discussion proprement dite qui doit être approfondie, je voudrais vous dire que l'on propose une cartographie des mentions et une cartographie des formations. Il y a un certain nombre d'éléments de conditionnalité qui vont venir peser sur cette offre de formation.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on peut, d'une année à l'autre, dans une offre qui est accréditée, ouvrir des choses qui ne l'étaient pas ou, au contraire, fermer des choses qui étaient ouvertes. Que pour certaines formations, l'offre sera

conditionnée à des effectifs minimaux d'étudiants au niveau d'un... et je voudrais vous dire, le grain de ceci ce sera la mention. C'est-à-dire que si sur un parcours, on voit que l'on a un nombre d'étudiants qui est insuffisant, alors ces étudiants seront redéployés sur un autre parcours mais dans la même mention, et donc il n'y aura pas de véritable bouleversement, mais on ne pourra plus maintenir des parcours qui sont ouverts pour des flux d'étudiants qui sont trop limités et donc le redéploiement se fera et donc, dès le mois de septembre ou octobre prochain, nous verrons en fonction...

Philippe, tu pourrais...

M. Salvadori.- Non, je ne peux pas... Je ne peux pas.

Le Président.- Je respecte tes prises de parole...

M. Salvadori.- Je ne peux pas.

Le Président.- ...et j'apprécierais que tu respectes les miennes.

M. Salvadori.- Je ne respecte que ce qui est respectable, qui n'est pas construit sur le mensonge et l'approximation.

Le Président.- Je pense que tu vas trop loin, Philippe.

Donc à la rentrée prochaine et chaque année, nous réévaluerons le nombre d'étudiants qui seront inscrits dans tel ou tel parcours et, le cas échéant, il pourra être pris des décisions de fermeture de ces parcours mais, bien évidemment, les étudiants seront redéployés sur des parcours au sein de la même mention. Ceci est possible puisque le grain de l'accréditation, c'est la mention. C'est donc des situations qui seront traitées au cas par cas.

Je voudrais vous dire également que parmi les choix que nous avons faits, il est décidé que certaines formations qui sont ouvertes à l'international seront conditionnées à l'équilibre financier de ladite formation, cet équilibre financier devant être assuré par des droits spécifiques qui seront des droits qui seront plafonnés et nous vous soumettrons dans quelques minutes, et c'est le point VI.1 de l'ordre du jour que l'on va par simplicité discuter avec l'offre de formation, nous vous proposerons de mettre en place des droits spécifiques pour les formations à l'international mais de, bien évidemment, plafonner ces droits spécifiques.

L'objectif de cette décision, vous l'avez bien compris, c'est pour un certain nombre de formations qui sont à l'international de pouvoir les autofinancer sur ces droits spécifiques et, de fait, de les retirer du volume horaire et de l'assiette horaire qui est financée et qui a été proposée à chacune de nos composantes.

Donc cela, c'est un choix qui un véritable choix qui est fait mais un choix qui ne mettra bien évidemment pas en difficulté les étudiants français ou qui viennent d'une université française.

Enfin, je voudrais vous dire également que si, au fil des rentrées universitaires, il apparaît que les effectifs sont en deçà des seuils attendus ou que si les ratios des redoublants sur les primo-entrants dans un diplôme sont trop forts, là aussi nous pourrions prendre la décision de fermer ces formations dans un souci de bonne gestion.

Voilà les principaux éléments que je voulais vous communiquer. J'ai ouvert le débat en CFVU à peu près sur ces éléments-là pour qu'on ait tous bien les termes de cette discussion avant de débattre.

Je voudrais enfin vous dire que par rapport au débat qui a eu lieu en CFVU, je vous proposerai de revenir sur une décision que nous avons prise, en tout cas une proposition qui avait été validée par la CFVU, qui était de ne pas ouvrir pour cette rentrée universitaire la Licence 3 « Management du sport ». C'est le choix que nous avons proposé à la CFVU, que la CFVU a proposé. Ce choix pose des difficultés, deux ordres de difficultés importantes qui font que je suis prêt à y revenir.

Le premier, c'est que l'on est sur une offre de formation qui est co-accréditée avec l'université de Franche-Comté et que cette non-ouverture de la L3 « Management du sport » pose des difficultés et puis surtout, depuis le début de l'année universitaire, les enseignants ont très largement communiqué auprès d'étudiants que cette licence serait ouverte et que la non-ouverture de cette L3 « Management du sport » entraîne une situation de détresse profonde auprès d'un nombre d'étudiants qui est important et que j'ai voulu prendre en compte.

Je vous proposerai donc, contrairement à ce qui a été voté par la CFVU, que l'on puisse ouvrir cette L3 « Management du sport » à la rentrée prochaine avec, toutefois, une chose sur laquelle je ne reviendrai pas, c'est que la dotation en heures de l'UFR STAPS ne sera pas augmentée.

L'UFR STAPS, quand elle m'a fait cette demande, s'est engagée à ce que tout ceci entre dans le cadre d'un véritable contrat de confiance entre l'UFR et la gouvernance de l'établissement. Par contrat de confiance, l'idée étant que l'UFR s'engageait à tenir dans le volume horaire tel qu'on le lui avait proposé.

Donc je veux bien envisager pour les raisons essentiellement de difficultés des étudiants qui attendent cette ouverture. En revanche, je ne souhaite pas céder sur le volume horaire et le coût global de l'offre de formation de cette UFR. D'autant plus que c'est une UFR qui est capable de générer des ressources propres et qui est capable d'arriver à financer le surcoût.

Voilà la seule différence que je vous proposerai dans cette délibération par rapport à ce qui a été proposé à la dernière CFVU. Ceci étant, je voulais vous donner ces différents éléments.

Jean-Jacques est ici, Grégory est ici. Ils sont les deux principaux artisans de la construction de cette offre de formation. Christelle également a beaucoup travaillé sur le cycle Licence. Frédéric Debeaufort, malheureusement, n'est pas présent aujourd'hui, il est à l'étranger. Et puis Gilles est présent parmi nous et pourra également et éventuellement intervenir, le cas échéant, sur l'aspect formation continue de ce débat pour lequel je vous passe maintenant la parole.

Mme Cénac-Guesdon.- Alors, j'avais souhaité prendre la parole tout à l'heure au milieu de votre intervention, fatiguée d'entendre la déformation de la réalité telle que vous la présentez. C'était au moment des formations autofinancées. Vous avez dit textuellement que vous avez accepté que certaines formations soient autofinancées. La réalité est plutôt que vous avez demandé aux composantes de financer certaines formations, sinon elles étaient fermées. Il serait plus juste de le dire comme cela.

Ensuite, je souhaite revenir sur la mention que vous avez faite de granularité au sein de la mention, que les étudiants peuvent changer de parcours comme cela, de façon indolore, à l'intérieur d'une même mention. C'est d'une hypocrisie sans

nom. Donc je vais parler des mathématiques, non pas pour défendre ma composante, mais parce que c'est celle que je connais le mieux.

Changer de parcours de mathématiques. En mathématiques, nous avons une seule mention. Il y a trois parcours. Il y a un parcours de master Recherche internationale en anglais en maths-physique. Il y a un parcours de préparation à l'agreg. Et il y a un parcours de mathématiques appliquées pour former de futurs ingénieurs. Donc changer... Ne pas ouvrir un parcours et changer d'orientation ces étudiants, il faudra m'expliquer comment vous le faites de façon indolore.

Il faudra m'expliquer comment on demande à quelqu'un qui veut préparer un concours de l'éducation d'aller faire de la recherche internationale en anglais ou de partir faire de l'ingénierie, comme cela, pfft !, sans prévenir à l'entrée de son cursus quand il n'a pas les moyens de se déplacer ailleurs.

Donc arrêtez avec vos grands mots, votre hypocrisie. C'est insupportable, vu la situation dans laquelle on est. Un peu d'honnêteté, cela ferait du bien de temps en temps.

Je reviens sur la L3 « Management du sport » en STAPS. Est-ce que la contrepartie à ce retour en arrière est le... J'ai cru entendre que l'équivalence « TP égal TD » avait été négociée sur cette composante en contrepartie de la fermeture de certaines formations. Est-ce qu'il y a aussi un retour en arrière sur l'égalité « TP égal TD » pour les PRAG, négociée uniquement dans cette composante, sans, surtout, que... il ne faut pas... sans publicité auprès des autres composantes qui n'ont pas le loisir d'être logées à la même enseigne ?

M. Boutaud.- D'abord, bonjour à toutes et à tous. Je ne vous ai pas encore salués.

Donc c'est compliqué parce qu'il y a un arbitrage à faire entre des décisions un peu supra, qui s'imposent au niveau national, et puis des choses empiriques que nous faisons sur le terrain.

Quand on regarde un peu les politiques nationales d'orientation, elles ont quand même un caractère vertueux par rapport à l'évolution de la société. Je ne voudrais pas avoir l'impression de faire du violon quand je parle comme cela. Donc simplement, être tout à fait honnête, il n'y a pas de procès d'intention d'honnêteté ou de malhonnêteté, je pense, sur un débat comme celui-là. Mais je pense qu'au niveau national, on voit bien que les éléments de langage qui s'imposent et qui ont quand même un caractère vertueux, c'est de sortir un peu de ce que j'ai connu quand j'étais étudiant, c'est-à-dire vraiment la vision tubulaire.

On entre dans un parcours. Encore que, en faisant de la communication, cela n'existait pas à l'époque, donc on passait par les Lettres, la Linguistique et on continuait sur la Communication. Et aujourd'hui, ayant fait six ans au CNU, à un moment donné, je me suis dit : « calme-toi », parce que je voyais que j'étais hyper défensif pour que tout le monde entre dans l'orthodoxie d'un parcours « info-com » bien fléché.

Je pense qu'aujourd'hui il y a quand même une évolution qui est vraiment intéressante, c'est d'entrer dans une logique qui est celle de la plasticité.

Alors, évidemment, cela fait des mots à résonance macrosociale, peut-être un peu planante, un peu abstraite mais, moi, j'ai... Ce qu'on se dit, c'est que c'est quand même une piste intéressante, la plasticité, la transversalité, sortir d'une logique tubulaire. Ce n'est pas parce que j'entre par telle partie du tuyau que je vais ressortir à l'autre partie dans un rapport de causalité complètement figé, complètement fixiste.

Donc cela c'est quand même bien parce que... Pourquoi c'est bien ? Pas parce qu'on se pose en instance de surplomb. Parce que dans la société, on sait que par exemple, par rapport au boulot... Enfin, tous les groupes avec lesquels nous bossons nous disent : « Il faut arrêter de penser en logique peut-être trop... On ne parle pas de diplôme, mais même monodisciplinaire. Ce qui nous intéresse... » Donc vous voyez, on ne va pas ouvrir le débat ici. C'est les compétences, c'est de pouvoir ouvrir un peu le champ de vision, le champ de perspectives... Vous voyez où je veux en venir, je ne vais pas aller plus loin dans cette direction-là, mais cette idée est intéressante.

Donc l'incitation que nous avons, c'est de penser un peu cette plasticité à l'intérieur de la mention, et c'est vrai qu'à l'intérieur de certaines mentions, l'étudiant peut rebondir d'un parcours à l'autre. Pour d'autres, c'est beaucoup plus dichotomique. C'est vachement difficile pour lui de passer d'un espace qui est très professionnel à quelque chose qui est véritablement... qui s'accroche...

Par exemple, on prendrait trois parcours qui ne peuvent pas être dichotomiques parfois. Le parcours professionnel, allons-y et, si je le rate, difficile. On propose la recherche mais là, je suis dans un autre esprit. Ou on me propose carrément l'international, mais attention, il va falloir parler anglais ou faire un certain nombre de choses.

Donc là, l'étudiant, c'est vrai, à l'intérieur de trois parcours formatés sur ces modalités, c'est difficile pour lui de jouer la transversalité. Donc c'est peut-être ce que tu évoques, Peggy, mais... Ou tu as peut-être, évidemment, d'autres scénarios en tête, mais je crois que c'est... on peut le concevoir comme cela.

Et donc c'est vrai qu'à l'intérieur de certaines mentions, cette transversalité, cette plasticité peut être très très délicate et refusée. Dans ce cas-là, elle peut se penser.

Alors, est-ce que c'est abstrait... Bon, il faudrait voir les choses un peu, là encore, de façon empirique, de penser même d'une mention à l'autre, de voir un peu comment les choses... Mais là, c'est peut-être un niveau encore plus délicat et je pense qu'il faudrait voir au cas par cas.

Enfin, c'est moi. Je voulais simplement dire, si on peut prêter un tout petit peu de crédit à ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il y a quand même un certain degré de pertinence de penser les choses comme cela plutôt que de les placer peut-être sur le terrain de voir les choses honnêtement ou pas honnêtement. Enfin, je le sens... Je le perçois comme cela.

Mme Cénac-Guesdon.- La transversalité, quand elle est choisie par les étudiants, ne me pose aucun problème. Là, c'est juste que l'on change le projet professionnel des étudiants totalement à deux mois de la rentrée éventuellement et que c'est une transversalité subie, pour le coup, pour les étudiants.

Le Président.- Merci, Louis. Merci, Peggy.
Philippe, tu veux intervenir.

M. Salvadori.- Je vais commencer par un petit texte. Il faut en profiter parce que c'est une langue qui disparaît.

« Nel mezzo del cammin di nostra vita, mi ritrovai per una selva oscura ché la diritta via era smarrita. »

Je vais vous le traduire parce qu'il n'y aura bientôt plus personne pour le faire. C'est une édition bilingue, je n'ai pas de compétence. Mme Leoni pourrait le faire mieux que moi.

« *Au milieu du chemin de notre vie, je me retrouvai par une forêt obscure car la voie droite était perdue.* »

C'est le début d'un texte ancien, démodé, *La Divine Comédie* de Dante. C'est ce qui nous mène à l'Enfer. C'est le premier volume, *L'Enfer*. Je vous rassure, cela finit au Paradis, mais vous passez par le Purgatoire de l'austérité.

Ma question est simple. Y a-t-il encore une licence d'italien en L1 l'an prochain ? Je pense que la réponse peut être simple et elle appellera, de ma part, une seconde question.

M. Boutaud.- Je vais y répondre puisqu'on demande des échanges avec le département d'italien et les collègues d'italien. On observera que la politique n'a pas été non plus de rupture complète du jour au lendemain. On a imaginé, là encore, plusieurs pistes possibles d'évolution. La réflexion avec...

M. Salvadori.- Non, je te demande...

M. Boutaud.- Tu veux que je te réponde en binaire ?

M. Salvadori.- Oui.

M. Boutaud.- Oui... Alors, la réponse...

M. Salvadori.- Après, tu pourras répondre à la deuxième question, ne t'inquiète pas.

M. Boutaud.- Alors, la réponse en binaire. Le parcours d'italien existe en l'état puisqu'on maintient la L2 et la L3. En revanche, il y a non-ouverture de la L1, évidemment au motif que les effectifs, depuis des années... Et je vais revenir un peu sur les explications parce qu'on m'a dit : « Mais, Jean-Jacques, laisse-nous du temps ». Donc j'ai fait un peu un travail rétrospectif de dire : « Voyons cette situation d'hémorragie, d'absence d'étudiants, avez-vous entrepris des choses ? ».

Je suis en dialogue constant. Hier encore, le dimanche, avec Frédéric Muyard sur ces questions-là. Je lui ai dit : « Est-ce qu'il y a eu des manœuvres d'approche pertinentes, satisfaisantes à ce niveau-là ? » Il m'a dit : « Il y a une délégation qui est venue à Dijon. Franchement, la greffe ne s'est pas faite ». Après, on ne va pas refaire un peu l'histoire.

Donc par rapport à une rupture brutale en disant, là encore, « cela sera difficile pour vous de vous retourner », on maintient la L2.

Je voudrais simplement dire une chose.

M. Salvadori.- Oui, je t'en prie.

M. Boutaud.- Un exemple, Philippe, si tu permets. Par exemple, on a eu une discussion. À un moment donné, j'ai dit... Restons quand même dans le sens commun. On a discuté sur le maintien d'une option de recherche pour un étudiant, finalement réajusté sur ce parcours en italien Recherche via Mayence ou via Lyon. Je me dis quand même, si je suis autour de la table, à Dijon, c'est une discussion de

sens commun, c'est de dire que l'on maintient des options comme cela, qui deviennent complètement idiosyncrasiques. Alors, là, c'est vraiment un individu. La subjectivité radicale, donc...

M. Salvadori.- Ma question...

M. Boutaud.- On est allé jusque-là.

M. Salvadori.- Ma question portait sur la licence, tu l'auras remarqué.

M. Boutaud.- Oui.

M. Salvadori.- À un moment où les indicateurs APB, puisqu'il paraît que le chiffre est toujours objectif, montrent une augmentation. Cela veut dire que...

M. Boutaud.- Alors, j'ai vérifié cela.

M. Salvadori.- Oui... Ah ! Tu as regardé.

M. Boutaud.- En fait, elle était impossible à vérifier pour une raison simple, c'est que le 24 mai, la procédure APB était fermée pour l'italien. Donc c'était...

M. Salvadori.- Oui mais, enfin, les chiffres que nous avons eus, tous, comme directeurs de composantes montrent que cela augmente et que cela passe de 6 à 10.

Cela donne une idée, d'ailleurs, de l'horizon. Personne ne nie qu'au niveau national, l'italien comme l'allemand, comme les lettres classiques, comme la philosophie, soit de ces disciplines à petits effectifs dont la survie me semble aller de pair avec ce que tu disais dans les questions précédentes en réponse à Peggy sur la plasticité, la transversalité. Et là, ce que l'on nous demande, c'est l'appauvrissement. C'est la liquidation. Tout cela pour une économie de cinq francs six sous, vous me l'accorderez quand même.

M. Boutaud.- N'oublions pas...

M. Salvadori.- C'est deux costumes Fillon... Non, un ! Et sans la cravate.

M. Boutaud.- C'est une manche. Mais...

M. Salvadori.- C'est une manche de costume Fillon.

M. Boutaud.- Pas sur la fin du processus. Sur les trois années.

M. Salvadori.- Oui, oui. Bien sûr. Cela restera un costume Fillon puisque c'est devenu l'aune à laquelle nous devons réfléchir. Après tout, pourquoi pas ? Mais je trouve cela un peu partial. Je pense que les électeurs Fillon n'apprécieraient pas.

Maintenant, ma question est simple. J'entends des justifications que l'on peut entendre, mais de quel droit faites-vous cela ?

Non, mais de quel droit intellectuel faites-vous cela dans une université où on nous demande de participer à la construction européenne dans la patrie des Lumières et des droits de l'Homme ?

Monsieur le Président, Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, c'est le fondement en italien, et comme en français, de la philosophie juridique des droits de l'Homme. L'Italie est aussi une patrie des droits de l'Homme.

De quel droit faites-vous cela ? De quel droit est-ce que vous descendez à ce niveau dont je ne sais pas s'il est infrapolitique ou métaculturel, je vous laisse le débat sémantique, qui est celui de l'architecture de l'esprit et de l'architecture de la culture européenne ?

Nous avons déjà liquidé les lettres classiques. Nous sommes en train de liquider l'italien. Demain, nous ne liquiderons pas l'allemand parce qu'ils sont sous protection diplomatique, mais nous liquiderons, à l'échelle de Bourgogne-Franche-Comté, la philosophie. La musicologie, elle est vraiment en très mauvaise posture.

Ce sont des domaines, évidemment, qui ne sont pas dans I-SITE. Ce sont des domaines qui touchent les fondements de notre identité, y compris universitaire. Les fondements de notre loyauté vis-à-vis de nos disciplines.

Il y a quelque chose qui me frappe dans vos discours, Messieurs. C'est qu'on parle de formation, mais on y parle peu de disciplines. En effet, Monsieur le Président, vous n'avez jamais parlé du droit des disciplines à exister parce que ce droit des disciplines à exister, il est au-delà de ce que vous, vos amis et nous tous ici, nous devrions nous autoriser à faire.

Les collègues d'italien, les collègues de lettres classiques, demain les autres - je n'ai pris que des exemples dans ce que je connais, je laisse à d'autres évoquer ce qui se passe... ce qui pourrait se passer en physique ou en chimie ou dans certaines disciplines mathématiques -, ces gens-là, ils participent à une architecture de l'esprit sur laquelle vous n'avez pas prise et vous ne devez pas avoir prise. Vous devez maintenir ce qu'est le fondement de notre université, le droit des disciplines à exister.

Ce droit des disciplines à exister, en effet, il doit se construire, je vous l'accorderais volontiers, à l'échelle régionale puisque notre entité, c'est UBFC, mais aussi à l'échelle nationale.

Nous éteignons des lumières. Avons-nous pris la précaution de regarder... Tu l'as évoqué, tu as dit : « Oui, il y a eu une réunion », il y a trois ans, je crois. Ou deux ans et demi, la date... J'aurais pu en être partie prenante puisque c'est mon homologue de Besançon, le doyen Mariage, qui a un périmètre plus large que le mien, qui s'était déplacé. Je n'avais pas à lui parler puisque ces disciplines-là n'étaient pas dans mon champ de vision, mais j'aurais bien aimé lui parler de la musicologie. Qu'est-ce qu'on est en train de faire petit à petit ? On éteint la lumière des deux côtés. On l'éteint à Besançon, on l'éteint à Dijon sans véritable coordination.

Et vous évoquiez tout à l'heure, Monsieur le Président, ce qui vous a guidé. J'ai beaucoup aimé... Vraiment beaucoup aimé car j'aime beaucoup votre style, vous le savez. J'ai beaucoup aimé cette évocation qui m'a mis la larme à l'œil de cette détresse profonde du L3 « Management du sport ». Une détresse qui est d'autant plus respectable qu'elle se multiplie par un grand nombre d'étudiants.

Mais la détresse, elle est respectable quel que soit le nombre d'étudiants. La détresse des collègues qui sont niés dans leur identité, dans leur existence, et qui, d'ailleurs, partent, appauvrissant ainsi non seulement nos formations mais nos laboratoires, mais nos possibilités de proposer aux étudiants des enrichissements,

cette détresse, elle est réelle et elle est respectable et, moi, je m'étonne vraiment que pour cinq francs six sous, on en soit venu à se nier nous-mêmes.

Ce n'est pas de la malhonnêteté de votre part, c'est simplement de l'inconséquence. Et ce « simplement », moi, je le trouve vraiment grave.

Donc je suis attristé de voir qu'après deux ans, et même plus parce que ces questions sont pendantes depuis très longtemps, après deux ans de débats intenses, on est tiré à la courte paille, c'est le plus faible qui sera mangé et on passe par-dessus le droit.

Moi, je ne pense pas que cette façon de gérer l'université, au regard de l'éthique des intellectuels dont certains osent encore se revendiquer, je ne pense pas que cette façon de faire soit digne et honorable.

Ce n'est pas une question de budget, c'est une question de volonté. Est-ce que nous voulons d'une université ? Est-ce que nous voulons d'une université, c'est-à-dire d'un lieu où s'enseigne, même s'il n'y a pas beaucoup de monde, ce qui est le fondement de la vie de l'esprit en Europe ? C'est cela, la question. Ce n'est pas un budget à 100 ou 300 euros parce qu'on les trouve toujours, ces 100 ou 300 euros.

En revanche, ce que l'on ne retrouve plus, une fois que cela a été détruit, c'est le support qui va permettre demain à de jeunes étudiants de Bourgogne-Franche-Comté de s'initier à un haut niveau, parce que nos collègues étaient tout à fait éminents... Le collègue Sangirardi vient de se faire... Notre spécialiste d'italien de la Renaissance, d'un autre grand poète, l'Arioste, vient de se faire élire à Nancy. Il part, il ne sera pas remplacé bien évidemment, il n'y a plus.

Donc la culture italienne, la littérature italienne, l'histoire italienne... Vous avez supprimé, par ailleurs, les abonnements aux revues historiques italiennes, je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Président. Tout cela, c'est (*mot inaudible*). Ce n'est pas grand-chose, l'Italie. Ce n'est pas grand-chose. C'est simplement notre sœur latine.

M. Boutaud.- Oui... Pour remettre dans le contexte l'italien. Alors, évidemment, tu viens d'évoquer le volet littéraire, humaniste...

M. Salvadori.- Licence et civilisation italienne. Je suis désolé. C'est cela qui est supprimé. Ne me dis pas qu'il reste de l'italien à l'UTB ou en LEA. Ce n'est pas cela, le problème. Bien sûr que l'on continuera à pouvoir, chez Berlitz ou avec la méthode Assimil, apprendre l'italien par soi-même, cela, heureusement ! Et puis c'est un pays de vacances. Enfin, bon... Ce n'est pas à la hauteur.

M. Boutaud.- Je ne sais pas si la séparation est aussi radicale avec LEA. S'il n'y a pas de possibilité précisément de transversalité avec LEA. Bon, c'est sûr que tu ne peux pas passer dedans, tu as l'import/export, du jour au lendemain, mais...

M. Salvadori.- Et il n'y a chez moi aucun mépris pour LEA et ce que l'on y fait, on est bien clair. Là-dessus, aucun mépris. Tout au contraire.

M. Boutaud.- La réflexion, c'était peut-être d'imaginer à travers LEA et le maintien du parcours Recherche la possibilité de maintenir une approche exigeante au niveau cible idéationnelle, littéraire, qui pourrait peut-être donner, non pas avec le même empan ou la même amplitude, des éléments de culture et de civilisation pour les étudiants.

M. Salvadori.- Tu te donnes beaucoup de mal pour...

M. Boutaud.- Il y avait des possibilités. C'était assez mal... Je reviens aussi sur quelque chose que tu as évoqué, Philippe, c'est les derniers liens, les dernières tentatives de prise de contact entre les deux sections d'italien. Elles se sont faites, en fait, dans le courant du mois de décembre, donc... Mais la greffe ne s'est pas faite, peut-être par...

M. Salvadori.- Mais là aussi, tu vois, je l'ai déjà dit au Président, notamment en réunion des doyens, ce n'est pas simplement... On ne peut pas rabattre la faute sur les gens qui sont jetés par-dessus bord. S'ils n'ont pas fait tout ce qu'il fallait pour survivre, c'est peut-être un fait, je n'en sais rien, mais c'est de la responsabilité de la gouvernance de notre université de savoir si elle veut qu'il y ait des études humanistes dans cette université. Si elle ne le veut pas, si elle attend qu'on crève... C'est la politique du chien crevé au fil de l'eau. On voit passer le chien et on le bénit avec une seringue. Voilà, c'est tout.

Non, je pense que vraiment, ce n'est pas à la hauteur des enjeux européens et des enjeux d'une université, c'est-à-dire d'un lieu où devrait souffler l'esprit, y compris sur l'italien.

M. Boutaud.- La question se pose quand même quand la scène a été véritablement désertée par les étudiants eux-mêmes.

M. Salvadori.- Alors que cela remonte et que cela remontera et que, si on tue l'offre, il n'y aura pas de demande.

Le Président.- Très bien. Merci, Philippe.
Peggy voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, je partage tout à fait le sentiment de Philippe sur les disciplines et sur l'importance de préserver ce qui fait le fondement de nos disciplines, de nos sociétés et de l'université.

Je suis d'autant plus estomaquée de commencer par tirer sur ces formations qui constituent l'essence même de l'université avant de faire le ménage, comme cela est indiqué dans le plan de retour à l'austérité, sur les frais de réception. 10 % sur les frais de réception, cela fait déjà une économie de 75 000 euros. Est-ce que l'on ne peut pas commencer par là avant de supprimer notre identité ?

Dans le plan aussi, je n'en ai pas parlé tout à l'heure, mais les imprimantes couleur dans les bureaux avec une moyenne d'une imprimante tous les deux bureaux et le remplacement des cartouches qui vont avec, etc.

Je ne comprends pas pourquoi on commence par couper notre cœur, notre ambition essentielle, avant de regarder d'autres choses.

Je souhaitais aussi, j'ai oublié tout à l'heure, revenir sur la procédure. Mes collègues en CFVU ont vraiment été choqués de la façon dont s'est déroulée la dernière CFVU par rapport à la carte de formation. Donc ils ont demandé des explications de politique générale sur les décisions qui ont été prises, vous n'avez pas répondu. Ils ont demandé si les fiches filières qu'ils avaient à voter étaient les fiches filières remontées par les doyens des composantes, vous leur avez répondu que non, certaines avaient été modifiées. Ils ont demandé quelles étaient les filières qui avaient des fiches filières modifiées, vous avez refusé de répondre et vous avez quand même procédé au vote.

Je trouve cette façon de procéder inacceptable et, en tout cas, qui témoigne d'un mépris énorme pour nos élus et la CFVU. Mais je pense que ce sera le même mépris pour les élus du conseil d'administration que nous sommes.

Enfin, vous nous parliez de Besançon tout à l'heure. Je m'interroge sur le fait de fermer des formations sans concertation avec Besançon. Quand on devra mutualiser nos formations, nous, on aura tout coupé. Je ne sais pas exactement ce que l'on aura à négocier avec Besançon quand on nous forcera à mutualiser.

M. Salvadori.- Et j'ajoute sur ce dernier point qu'en l'occurrence, la situation des effectifs est pire à Besançon. Alors, là, c'est le paradoxe absolu. C'est-à-dire, que nous donnions à Besançon - en gros, cela va se finir comme cela - l'italien et les lettres classiques, alors que leurs effectifs sont encore plus bas que les nôtres, cela devient paradoxal. On n'y comprend rien. C'est de l'aveuglement, de la cécité. Ce n'est pas une gestion.

Le Président.- Sur cette question des relations avec l'université de Franche-Comté, c'est une question importante que Jacques Bahi et moi avons discuté de façon approfondie à l'automne dernier précisément sur un certain nombre de disciplines que vous évoquez, les uns et les autres, l'italien, l'allemand, la musicologie, les lettres classiques. On a véritablement examiné, Jacques et moi, la question sans tabou et sans opposition de principe, prêts à avancer.

Nous avons, au début du mois de décembre, une de nos réunions mensuelles Enseignement supérieur et Recherche qui sont organisées sous la coprésidence des deux recteurs, le Recteur académique et la Rectrice de l'Académie de Dijon, et nous avons évoqué... Je crois d'ailleurs que ce point était explicitement à l'ordre du jour. Nous avons évoqué cette question de la faisabilité d'une mutualisation dès maintenant entre l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté et nous avons convenu tous ensemble, avec les deux recteurs et sous l'autorité des deux recteurs, qu'il n'était pas souhaitable actuellement d'avancer sur ce chemin.

Qu'il n'était pas souhaitable à la fois pour des raisons techniques, parce que la mise en place, l'implémentation technique de ce type de décision est complexe et que l'on n'était pas en situation de faire face à ce type de décision compte tenu, entre autres, du fonctionnement actuel de la COMUE, mais que nous ne souhaitions pas et que personne ne souhaitait pour des raisons politiques d'avancer parce qu'immanquablement, le message qui aurait été tiré aurait été de dire que les COMUE sont des instruments dont la seule finalité est d'entraîner des fermetures de formation et que pour cette raison-là, il n'était pas souhaitable d'organiser dès maintenant des transferts.

On avait parlé avec Jacques de cette possibilité d'organiser ce type de transfert, de mutualisation car... Effectivement, de transfert. Ce n'était pas politiquement souhaitable. Les recteurs eux-mêmes ne souhaitaient pas que l'on s'engage dans cette période qui était une période complexe, où les COMUE sont remises en question, et on ne souhaitait pas que soit établi un parallélisme entre des fermetures de formation dans les établissements et l'émergence des COMUE.

D'autant que quelques semaines après cette réunion, le conseil d'administration de l'université de Franche-Comté a été annulé dans des conditions difficiles précisément sur ce thème de l'offre de formation et que, de fait, il est apparu qu'en l'état actuel de la situation, il n'était ni raisonnable ni convenable d'envisager ce type de partage.

C'est évidemment quelque chose qu'il faudra envisager et j'ai toujours tenu ce discours et je maintiens ce discours qui est de dire qu'il faudra y travailler pendant la période de six ans du contrat qui va débiter. On le fera probablement sur un certain nombre de disciplines pour le contrat qui commencera à partir de 2023, mais on est actuellement ni dans une situation technique ni dans une situation politique au sens de politique universitaire qui permet de le faire.

M. Salvadori.- Là, Monsieur le Président, c'est Dante. Plus on avance, plus c'est l'enfer ! Parce que ce que vous venez de nous dire avec un calme et une sérénité que je vous envie... Pas vraiment parce que... Mais c'est que c'est sciemment que l'on a choisi de ne pas sauver et de laisser crever pendant six ans.

Moi, là, j'avoue que je suis sans voix parce que je pensais que c'était... Et les textes que vous nous avez écrits, notamment le 24 avril, qu'il était de la responsabilité des élites de sauver la démocratie et les lumières.

Là vous nous dites « on s'est mis d'accord » en disant : finalement, on va les laisser crever parce que politiquement, cela coûterait trop cher à l'image de la COMUE, et donc à I-SITE, de faire quelque chose sans doute pour des disciplines qui ne sont pas dans I-SITE.

Cela éclaire le débat d'un jour vraiment sinistre. Vraiment sinistre. Ce n'est pas un bon jour pour l'université, Monsieur le Président.

Et au passage, vous nous aviez vendu la COMUE comme quelque chose qui justement pouvait sauver les petites disciplines, toutes choses que, moi, je suis prêt à entendre. J'y crois à cela et je le dis en tant que doyen. J'ai la musicologie en charge, je peux sauver... nous pouvons sauver la musicologie et à Dijon et à Besançon puisqu'elle sera la prochaine sur la liste.

Alors, si en plus, maintenant, il y a une case politique de niveau supérieur pour nous dire que cela n'en vaut pas la peine, je ne sais plus ce qui vaut la peine dans cette université. Il faut prendre des valises.

M. Chevalier.- Oui, pour poursuivre le débat. Autant j'entends bien le discours sur la COMUE et... Moi, je pense que ce n'est pas le rôle de la COMUE de forcément essayer de sauver notamment les diplômés à petit effectif, qui a d'autres choses à faire, par ailleurs.

Par contre, je ne comprends pas bien l'impossibilité technique que tu évoques vis-à-vis notamment de l'italien ou vis-à-vis de la musicologie.

Jean-Jacques, tu connais suffisamment bien, et très bien, Frédéric Muyard. Organisez une réunion politique avec les deux départements d'italien. Et quand je disais tout à l'heure que parfois il faut des électrochocs pour que cela avance, je pense que la situation est telle que l'électrochoc, il est là.

M. Salvadori.- La pression est telle que désormais si ces gens ne se mettent pas d'accord, c'est qu'ils auront choisi leur mort...

M. Chevalier.- Voilà, maintenant...

M. Salvadori.- Laissez-leur quand même ce temps-là.

M. Chevalier.- Moi, je pense qu'il y a encore une possibilité de sauver ce qui est sauvable et, au moins, de les réunir et de le coporter politiquement. Parce que ce qui manque souvent aux collègues qui ne se connaissent pas bien, qui se sont

souvent vus comme des concurrents dans les années précédentes, ce qui manque c'est un partage politique, un appui politique. Et si vous les accompagnez, je ne vois pas pourquoi l'italien n'existerait pas sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté.

Parce que le pire, c'est la crainte, c'est ce que disaient les collègues, c'est que dans six ans, il n'y ait plus d'italien du tout en Bourgogne-Franche-Comté et qu'il n'y ait plus après d'allemand parce qu'on sent bien que l'allemand, ce n'est pas la grande tendance. Et puis après, ce sera peut-être la philosophie. Alors, je sais que Pierre défendra la philosophie bec et ongles, mais jusqu'à quand ?

Donc je pense que la force d'un territoire comme le nôtre, la force d'avoir deux universités pluridisciplinaires, si elles s'écoutent, si elles s'entendent et si elles portent politiquement des diplômes, elles peuvent sauver ces disciplines qui ne sont pas très attractives vis-à-vis des étudiants. Mais le pire, ce serait que dans dix ans, il n'y ait plus ces disciplines en Bourgogne-Franche-Comté.

M. Boutaud.- Je pense aussi qu'au-delà des instances qui viennent d'être évoquées, notamment la COMUE, ce qui est vraiment regrettable, c'est l'incapacité des acteurs eux-mêmes à prendre leur destin en main et à être proactifs par rapport... Enfin, moi, j'ai... Enfin, je ne sais pas. Attendre avec une telle situation de détresse, d'abandon des étudiants, de... Il y a une politique un peu à la petite semaine qui a consisté à mutualiser plutôt qu'à repenser le contexte des perspectives.

Je pense... On ne va pas... C'est très difficile. J'avais en tête une discipline, mais ce n'est pas le lieu de prendre une discipline.

M. Salvadori.- Ce n'est pas cela, le problème. Il ne s'agit pas de faire retomber la faute sur les gens que l'on fiche par-dessus bord. Il s'agit de savoir si nous, en tant que conseil d'administration, vous en tant qu'équipe de présidence, vous pouvez forcer d'une certaine manière les gens à prendre des décisions pour leur survie, c'est-à-dire si nous avons tous politiquement envie de cette survie.

Parce que je ne suis pas... Je connais ces collègues comme j'en connais d'autres dans des tas de disciplines qui vont être sur le carreau, et c'est humain, ils sont le dos au mur devant des perspectives qui ne sont pas très réjouissantes et sans doute ont-ils, comme nous tous, nous avons des parts de responsabilité dans les malheurs qui nous arrivent, mais on ne peut pas légitimer une action politique de votre niveau par rapport aux fautes de quelques collègues.

Moi, je plaiderai pour que nous obligions nos collègues des deux universités à se parler et à construire rapidement. Dans six ans, ce sera terminé. Tout le monde sera pris parce qu'un lâche soulagement munichois... on dira : « Ça y est, c'est fait. Enfin, ils sont morts ». On ne va pas les ressusciter mais ce sera, en effet, trop tard.

On se bat là, et je suis désolé pour mes collègues de toutes les disciplines, pour quelques collègues. Ah oui, mais 60 postes... Là, vous allez en supprimer 10 déjà, on va avancer peut-être. Mais pas aussi facilement que vous le croyez. Mais il s'agit quand même de savoir si nous avons envie d'une université plus pauvre intellectuellement.

Moi, je n'en ai pas envie. J'ai fait en sorte dans ma composante que nous fassions des sacrifices, plus ou moins que les autres, je ne sais pas, chacun pourra comparer le jour où on aura ces fameux tableaux composante par composante, mais je pense que là, c'est notre devoir de faire survivre les gens et de ne pas les laisser crever parce que ce sont nos collègues et qu'ils sauvent leur discipline, et les collègues eux-mêmes et les étudiants eux-mêmes sont dans une angoisse que vous

avez évoquée, très bien, pour la L3 STAPS, à laquelle nous nous devons... c'est notre devoir d'y répondre.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Catherine Orsini, lors du groupe de travail « offre de formation » du 11 mai, avait évoqué la possibilité de faire la L2, par exemple, en Italie. D'imaginer des mutualisations avec les universités italiennes pour pouvoir maintenir cette formation. Est-ce que cette piste a été étudiée ?

Et, par ailleurs... Enfin, en tout cas, une fois que ce sera fermé, ce sera trop tard pour étudier la possibilité d'essayer de monter quelque chose qui permette la survie de la filière.

Et, par ailleurs, que fait-on des collègues qui, dans un premier temps, vont se retrouver en sous-service, mais de toute façon, en termes d'économie sur la masse salariale, cela ne représentera, du coup, pas beaucoup d'économie, et qui, à terme, se retrouveront...

Les collègues ont été recrutés. Donc en attendant qu'ils mutent ou que l'on trouve pour eux d'autres destinations, le fait est que, de toute façon, cela ne fera aucune économie à l'université de Bourgogne en termes... Si c'est purement comptable, je ne vois pas non plus vraiment l'intérêt de votre décision.

M. Boutaud.- Nous avons rencontré, avec Grégory Wegmann, une délégation d'Italiens mercredi dernier. C'est une piste qui a été évoquée, effectivement, l'italien à l'étranger. La deuxième... L2 à l'étranger. Mais une fois encore, c'était un peu une proposition volatile. Il n'y avait rien de concret, d'établi, ni de formalisé. C'est toujours étonnant. C'est des choses dont on... Donc on a un sol qui est très meuble, très lâche par rapport à une base de discussion. Je...

M. Salvadori.- Consolidez-le.

M. Boutaud.- Après, je pense aussi qu'il y a une question de focale parce que là, évidemment, on parle de points sensibles avec des dimensions, on l'a évoqué, symboliques, emblématiques, humanistes assez fortes et, en même temps, je voulais vous donner des chiffres qui valent ce qu'ils valent au niveau de la recomposition générale de...

C'est du quantitatif. Alors, évidemment, je vais le mettre en... Mais je voudrais faire le lien avec ce qu'a évoqué tout à l'heure Peggy et les questions qui ont été soulevées en CFVU, notamment Emmanuel Wagner m'a dit : « Est-ce que l'on ne pourrait pas aussi faire un comparatif avant/après sur les modifications ? ». Donc j'ai regardé si c'était utile de le faire. Cela ne donne rien parce que comme les intitulés des parcours et des mentions ont complètement changé, notamment à la faveur de la nouvelle nomenclature, on comparerait des choses qui sont incomparables.

Alors, je ne prends rien que l'exemple du Management, des Sciences de gestion. Ils avaient une mention avec huit spécialités, ils se retrouvent avec huit mentions et une quinzaine de spécialités. Donc on le voit.

Alors, après, on voit que par rapport aussi à l'idée, qui est un peu circulante, d'un saccage de certaines formations, je pense quand même que l'on voit que quantitativement l'offre s'est étendue. Elle s'est... Donc je ne peux pas parler d'un point de vue qualitatif, mais je vais dire d'un point de vue formel l'on voit que l'offre

est plus riche qu'elle n'était, évidemment, il y a cinq ans. Donc cela est un point tout à fait favorable et qui pourrait nous permettre de discuter sur un élément abordé quelquefois en conseil sur la nécessité de penser aussi la formation comme un espace en recomposition, pour reprendre un terme à la mode, comme un espace créatif et pas seulement comme un espace défensif à partir de certains bastions.

Donc on a bien entendu les choses qui ont été dites ici et sur lesquelles nous pouvons échanger mais, en même temps, il faut aussi de façon plus large repenser le périmètre de la formation dans un périmètre global, voir comment les choses se retraduisent, se reformulent, se recomposent. Il faut donc aussi considérer cette échelle de vision de l'offre de formation parce que nous polariser sur certaines poches sensibles comme celles-là, on manque peut-être aussi une chose qui est essentielle, c'est que cette offre globalement s'est recomposée, s'est reconstruite, s'est enrichie. Donc il ne faut pas, comme on dit, scotomiser ou effacer ces choses-là. Il faut aussi les avoir à l'esprit parce qu'elles sont importantes sur une certaine dynamique générale, qui, j'ai envie de dire, malgré tout, dans les conditions que nous connaissons, sont maintenues.

Et sans être très démagogique, j'ai envie de dire qu'il faut saluer aussi les collègues qui font ce travail d'invention, de créativité dans l'offre pédagogique parce qu'on ne le dit peut-être pas assez quand nous sommes ensemble.

Sur un autre point, Peggy. Tu as évoqué les fiches filières. Vraiment, on s'emploie à une chose avec Grégory Wegmann, Christelle Serée-Chaussinand et... Bon, on ne va pas à chaque fois re-citer les cinq responsables de l'espace formation. C'est de ne pas toucher vraiment aux fiches filières. C'est de dire qu'eux ont fait une proposition, par exemple, et on voit vite l'effet retour quand on fait une proposition. Parce que là, à mon avis, on franchit le Rubicon. On commence à toucher un grain qui est celui de la pédagogie elle-même. On n'est plus sur le diplôme et sur l'échelle du diplôme, le périmètre du diplôme. Là, à mon avis, c'est beaucoup plus délicat.

Donc les responsables de diplômes restent évidemment souverains par rapport à ce reformatage des fiches filières. Alors, évidemment, la contrainte c'est que... Aline était un peu effarée la semaine dernière parce que, par exemple, telle composante lui envoie 12 fiches filières en bloc, modifiées. Donc la seule contrainte qui remonte des responsables administratifs, nous demandons avec Aline Fulon, et cela été fait par les composantes qui jouent vraiment le jeu là encore, de nous envoyer par exemple, quand il y a 12 fiches filières retouchées avec quelquefois... Mais c'est epsilonlesque. C'est un petit détail ici. C'est seulement de nous faire un tableau. Alors... Bon, je vois que tu n'es pas totalement d'accord avec...

Mme Cénac-Guesdon.- Supprimer 900 heures de stats en L1 et en L2 de Psycho, je n'appelle pas cela epsilonlesque.

M. Boutaud.- Mais j'ai bien compris que les stats, il fallait aussi prendre une certaine distance, si j'ai bien entendu tout à l'heure, mais...

Mme Cénac-Guesdon.- Là, la distance est prise.

M. Boutaud.- Oui... Donc pardon si, effectivement, il y a des exemples beaucoup plus... ou des changements beaucoup plus radicaux. Très majoritairement... Je voulais dire simplement sur un principe, et on y a veillé, ne pas toucher comme cela directement avec le scalpel la fiche filière, laisser évidemment les responsables du diplôme qui savent ce qu'ils font au niveau de la pédagogie, voir

comment ils peuvent retoucher à la marge ou de façon plus substantielle, comme tu l'évoques, une fiche filière. Simplement, nous, on demande au plan formel que l'on ait un tableau synthétique qui nous donne tout de suite une vision un petit peu panoptique de ce qui s'est fait comme changement. Mais si c'était le soubassement de ta question de voir si on s'amusa à retoucher les choses comme cela, franchement non.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, non ! C'était revenir par rapport à la question posée par les élus. Visiblement, vous avez annoncé qu'il y avait eu des modifications faites. En fait, Grégory Wegmann nous a dit le 11 mai que c'était en STAPS qu'avaient été faites les modifications.

M. Boutaud.- Il avait fait une proposition de retoucher et ensuite on a vu qu'il faut laisser évidemment les responsables de diplômes...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui mais si vous voulez annoncer que vous avez touché aux fiches filières sans dire lesquels lors du conseil et demander de voter sans savoir ce qui a été modifié par rapport aux demandes des composantes ni pourquoi ni comment, c'est cela qui m'a choqué.

Le Président.- Tout le monde a eu accès, tous les membres de la CFVU avaient accès à l'ensemble des fiches filières qui ont été déposées sur le site. Le volume de documents qui est concerné ne permettait évidemment pas d'adresser à chacun individuellement la totalité des fiches filières. Mais tout a été fait dans la plus parfaite transparence et chacun a pu avoir accès à l'information.

M. Boutaud.- Je vous ai redonné donc non seulement les éléments quantitatifs mais aussi l'adresse, mais vous la connaissez par cœur, j'imagine, du fameux cloud qui évidemment regroupe à l'intérieur de 15 fichiers correspondant aux 15 composantes tout le détail des fiches filières.

Le Président.- Merci. Qui d'autre souhaite s'exprimer sur cette offre de formation ?

Théo.

M. Sainte-Marie.- Merci... Oui... D'une manière générale... Je ne vais pas revenir sur les fermetures parce qu'évidemment, c'est inadmissible et, évidemment, tout a été dit.

En revanche, moi, ce qui m'inquiète aussi beaucoup, c'est que vous ne me ferez pas croire que sur les 40 000 heures d'économisées, on n'a pas des formations qui sont drastiquement modifiées.

Peggy, tu parlais tout à l'heure de la Psycho. On en a d'autres. Moi, j'ai un problème qui se pose, c'est que d'une manière générale, quand je vais m'inscrire en L1 ou en master, je me dis que j'aimerais bien avoir un travail plus tard. Je pense que c'est le but de faire des études.

En revanche, quand on abaisse beaucoup d'heures sur certaines disciplines dans certaines formations, derrière on n'a plus forcément les cartes en main pour être habile justement dans ce travail que l'on veut exercer. Cela, c'est une première chose. Alors, d'une manière générale, cela me fait vraiment peur.

Sur la COMUE, vous avez eu un débat assez long tout à l'heure et je trouve cela intéressant. Enfin, vraiment... C'est vrai que c'était un peu la promesse de la COMUE de pouvoir travailler ensemble avec la Franche-Comté pour avoir une offre de formation très globale, etc. Aujourd'hui, ce n'est encore, malheureusement, pas du tout le cas et on le regrette énormément.

Et la troisième chose, c'est... Enfin, moi, je me fatigue à répéter à longueur de temps en CA les mêmes choses. Je voudrais, moi, prendre la parole devant vous aussi, les autres élus étudiants. L'UNI n'est pas là. Vos deux élus sont partis tout à l'heure. On n'a pas entendu votre voix depuis le début du conseil, cela m'inquiète vraiment et ce n'est pas pour être désagréable avec vous ou quoi que ce soit, mais cela m'inquiète vraiment.

Derrière, vous êtes une organisation majoritaire. J'ai déjà fait une intervention, parce qu'on a été reçu en délégation CFVU, il y a deux semaines et demie, par rapport à cela. Enfin, clairement... Enfin, réveillez-vous. J'ai lu votre communiqué de presse et je le trouve vide. Il est totalement dans un non-sens le plus total.

Vous prenez vos responsabilités en votant pour ce genre de choses, mais justement, c'est totalement antinomique parce que votre responsabilité, c'est de défendre les étudiants. C'est de vraiment les défendre. Et aujourd'hui, quand on est...

Le Président.- Théo, s'il vous plaît. Le débat n'est pas entre membres du conseil d'administration qui doivent s'interpeller les uns et les autres. On a un débat global sur l'offre de formation et on ne va pas organiser des sous-débats entre un représentant ou un autre de ce conseil d'administration. Ce n'est pas le lieu.

M. Sainte-Marie.- Non, non ! Mais j'entends bien, mais ce n'est pas...

Le Président.- Ce n'est pas le lieu de s'interpeller les uns les autres.

M. Sainte-Marie.- C'est qu'à un moment donné, chacun d'entre nous, on est élu. On représente quelque chose. On représente une liste. On représente des gens qui ont voté pour nous, que ce soit des BIATSS, que ce soit des EC, que ce soit des étudiants et, à un moment donné, on se moque des autres, on se moque de la gueule des étudiants parce que réellement c'est cela...

Le Président.- Non, non, personne...

M. Sainte-Marie.- ... Réellement, c'est cela. À un moment donné, il faut prendre ses responsabilités.

Le Président.- Je pense que... Écoutez, j'entends là, depuis le début de ce message... de ce débat, pardon, des mots que je considère comme excessifs. J'ai entendu parler de mépris. J'entends parler de se foutre de la gueule, enfin... Je pense que l'on peut parfaitement avoir des désaccords dans cette université et exprimer nos désaccords en conseil d'administration sans que les interpellations soient des interpellations outrancières. J'aimerais donc que l'on puisse se parler avec peut-être une sérénité que Philippe trouvera excessive, mais j'aimerais que l'on puisse débattre de façon plus sereine, sans interpellations et sans des appréciations personnelles que je considère comme outrancières.

M. Sainte-Marie.- Il n'y a rien de personnel. À ce stade-là du débat justement, en fait, on commence, je pense, à fatiguer réellement. Enfin, tous les élus, la fronde là à côté, à vraiment fatiguer parce qu'on se répète systématiquement et, à un moment, on ne comprend pas. On ne comprend plus. Soit on n'a pas de réponse soit on a des réponses bancales. Et, derrière, tu vas me donner... Tu vas prendre la parole...

Le Président.- Non.

M. Sainte-Marie.- ...et tu vas me donner une réponse bancale.

Le Président.- Théo, je crois que les réponses, on les a données en anticipant. Elles sont liées, et c'était l'objet de la longue, peut-être trop longue, intervention que j'ai faite en introduction de ce point. C'est le réalisme et le pragmatisme qui nous imposent de construire une offre de formation qui soit soutenable et nous devons faire face à cette exigence et, dans ce contexte-là, le choix qui a été le nôtre est de faire un certain nombre d'arbitrages.

Encore une fois, les arbitrages ont été des arbitrages qui ont été essentiellement au niveau parcours et infra-parcours parce que nous avons prêté attention à ne pas fragiliser l'architecture de l'offre de formation au niveau de la mention.

En même temps, la réalité qui est celle que nous vivons fait que nous avons cette ardente obligation de réduire le coût et donc la volumétrie de notre offre de formation, et je pense que tout a été dit et présenté en parfaite transparence.

Alors, effectivement, tout ceci nécessite des choix. Cela nécessite des arbitrages, c'est vrai, et quand on choisit et quand on arbitre, on ne peut évidemment pas satisfaire tout le monde, mais les grands éléments ont été présentés. Donc les réponses, vous les avez et il ne nous appartient pas ici, en conseil d'administration, de débattre option par option, heure par heure, mais précisément d'essayer d'avoir une vision globale de cette offre de formation.

Je crois que Valentin voulait intervenir.

M. Gomes.- Oui. Je voulais intervenir par rapport aux élus Associatifs et Indépendants.

Je sais pertinemment que de l'autre côté de la table, vous ne comprenez pas nos positions et je peux le comprendre. Théo, je vais reprendre. Quand tu parles qu'il y a du vide chez nous, je pense que faire... juger l'engagement des autres, c'est totalement impertinent et c'est déplacé.

Alors, maintenant, je vais donner notre position.

Je pense que notre université vit des moments extrêmement difficiles. On a demandé des efforts aux étudiants, on a demandé des efforts au corps enseignant, on a demandé des efforts aux personnels techniques et administratifs, et on est toujours avec un budget, l'année prochaine, qui sera en déficit de 3,5 millions d'euros. Donc je pense qu'à un moment, il faut aussi poser les choses.

Je m'adresse évidemment à tout le conseil d'administration.

Donc chacun a fait des efforts, chacun a essayé de contribuer aussi... à essayer de revenir à un certain équilibre financier.

Évidemment, c'est totalement avec regret que l'on vote tout cela. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on explique aux étudiants que l'on est obligé de couper

dans l'offre de formation, mais je pense qu'à un moment, il y a aussi la réalité des choses et que concrètement, on a des responsabilités envers les étudiants et pas que les étudiants de maintenant. La responsabilité, c'est aussi envers les étudiants du futur, ceux qui auront peut-être aussi un budget qui est totalement incontrôlable.

Je donnerai juste l'exemple de Versailles Saint-Quentin qui a dû se séparer de l'UFR STAPS. Voilà. 300 étudiants sur le carreau.

Donc je pense... Ah bon ? Alors, écoutez, je peux aussi donner l'exemple de Toulouse 3 qui a dû faire un plan de retour à l'équilibre de 16 millions d'euros. J'en ai aussi.

Donc la menace de la tutelle de l'État, ce n'est pas une menace qui est fantôme. Voilà. C'est quelque chose...

M. Rollin.- À Orléans, ils n'ont pas accepté.

M. Gomes.- Comment ?

M. Rollin.- À Orléans, la rectrice n'a pas accepté la tutelle.

M. Gomes.- Ah ! Mais cela... Mais alors...

M. Rollin.- Ils ne la veulent pas la tutelle, ne vous inquiétez pas, au moment où cela leur arrive.

M. Gomes.- En tout cas, la tutelle n'est quand même pas une menace fantôme parce qu'elle a été faite dans d'autres universités et la situation d'Orléans est tout à fait différente parce qu'il y avait un problème avec le président de l'université. Donc ce n'était pas du tout par rapport à la gestion dans l'université.

Ensuite, on a tous un travail de remise en question qui a été fait. Je sais que chacun l'a fait autour de cette table. Dans chaque conseil, cela a été fait. Mais je pense que l'on a un devoir aussi de respect mutuel et de comprendre les positions de chacun. Je pense que l'on a une vraie responsabilité. C'est vraiment le mot qui est présent. C'est à contrecœur que l'on vote tout cela et, évidemment, les étudiants... beaucoup d'étudiants peut-être ne comprendront pas nos positions, mais c'est aussi parce qu'on n'est pas là pour se faire élire, on est là pour représenter les étudiants du futur et aussi dans une université qui est pérenne, c'est-à-dire qui a un avenir, qui a une certaine autonomie vis-à-vis de l'État.

Alors, je sais que cela pourra faire rire parce qu'on a quand même la Rectrice qui est Chancelière de l'université, mais en tout cas, on a une responsabilité envers tout cela et de dire aujourd'hui que... Évidemment, on n'a pas envie de toucher à l'offre de formation, mais si on ne touche à rien nulle part, on n'avancera pas.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste pour revenir sur l'UVSQ, parce qu'on nous brandit toujours le chiffon rouge de l'UVSQ. L'État a payé, a renfloué une partie des caisses de l'UVSQ et cette université ne se porte pas plus mal que la nôtre actuellement.

Mince ! Je voulais dire autre chose et je ne sais plus ce que c'était... Il y a une deuxième... Tant pis.

Le Président.- Pour l'UVSQ, c'est un prêt que l'État a fait à l'université et l'université remboursera ce prêt.

Philippe, une dernière intervention.

M. Salvadori.- Oui. Moi, je... Deux choses. D'abord, Monsieur le Président, ce n'est pas vous qui avez à dire ce qui est intéressant et ce qui ne l'est pas, ce qui est dans le débat ou ce qui ne l'est pas. Ce n'est pas votre université, c'est notre université. C'est l'université de tous ceux qui la composent et je trouve que cette façon de dire ce qui doit être dans le débat et ce qui ne doit pas y être est totalement déplacé là encore. Là encore ! Et cela fait beaucoup de « là encore ».

Maintenant, j'aurais une remarque à faire aux élus étudiants Associatifs et Indépendants.

Vous représentez... Comment représentez-vous les étudiants de l'avenir en italien en supprimant la formation de l'italien ? Vous représentez le vide.

M. Gomes.- En proposant... Le jour où on a appris qu'il était envisagé de fermer la licence Italien, de tout simplement dire que l'on exigeait, en tout cas dans les concertations, que la fermeture se fasse progressivement dans l'intérêt des étudiants. Alors, évidemment, la réponse ne satisfera pas, en tout cas ne vous satisfera pas et je m'en doute.

M. Salvadori.- Je pense qu'elle ne satisfera pas non plus les étudiants en italien ni tous ceux qui veulent s'inscrire...

M. Gomes.- Je pense que les étudiants en italien, en tout cas on ne va peut-être pas parler à leur place, mais je pense que les étudiants en italien en L2 et en L3, je pense, déjà vont pouvoir terminer leur licence ici et c'est déjà le principal.

M. Salvadori.- Ah non ! Pardonnez-moi, jeune homme. Je ne pense pas que ce soit le principal. Le principal, c'est qu'il y ait de l'italien, voilà. Qu'il y ait de l'italien et que ce soit pérenne.

Quant à dire qu'ici, on ne discute pas de tel ou tel point, je suis désolé, je ne comprends pas de quoi nous discutons si nous ne discutons pas concrètement des conditions matérielles de l'exercice des principes de notre activité. Je ne comprends pas.

Donc je suis désolé, Monsieur le Président, nous continuerons à intervenir sur des points qui ne sont pas des points de détail parce qu'ils sont matériels et qu'ils sont liés à tel ou tel diplôme. Nous posons les problèmes là où ils se posent.

Mme Cénac-Guesdon.- Et pour l'avenir des étudiants en italien comme pour les autres formations qui sont fermées, vous ne pensez pas qu'avant de parler de leur avenir comme vous le faites, il serait bon de commencer par couper les frais de réception plutôt que de leur empêcher l'accès à certaines formations ?

Le Président.- Les frais de réception sont un hors sujet dans le débat que l'on a cette après-midi. Les frais de réception sont un problème technique qui est complexe. La Direction générale travaille sur ce dossier. C'est, bien entendu, un point qui n'a pas de perméabilité directe avec le débat sur l'offre de formation.

Mme Cénac-Guesdon.- Eh bien, si !

M. Salvadori.- Mais bien sûr que si !

Mme Cénac-Guesdon.- Bien sûr que si !

M. Salvadori.- L'architecture des formations... Pardon, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Vas-y. Vas-y.

M. Salvadori.- L'architecture des formations est conditionnée par l'architecture générale du budget, donc la possibilité de faire des économies. Moi, si je vous demande de renoncer à cette subvention scandaleuse à l'activité syndicale d'un syndicat patronal qui est de 10 000 euros, c'est parce que je préférerais que cet argent soit placé dans d'autres domaines. Tout est lié.

Je veux dire : c'est justement la fonction, je suis désolé de vous le rappeler, la fonction du conseil d'administration de regarder les choses dans leur totalité. Vous ne pouvez pas à la fois nous dire : « Ah ! Ne descendez pas à ce niveau de détail » et nous dénier le droit de regarder les choses dans leur ensemble. Il y a, excusez-moi, une contradiction logique dans la façon dont vous menez des débats et dont vous menez la politique de cette université.

Le Président.- Bien. Qui souhaite encore s'exprimer ?

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vais soumettre à votre approbation l'architecture de l'offre de formation.

La délibération est la suivante. On soumet donc l'architecture de l'offre de formation (cycles licences, licences professionnelles, masters : mentions et parcours) telle qu'elle est ouverte à la rentrée 2017 et les fiches filières correspondantes qui sont donc, bien entendu, celles qui avaient été déposées sur le site, avec donc, je le répète, comme évolution par rapport à ce qui a été voté à la CFVU, la proposition d'ouvrir à la rentrée prochaine la Licence 3 « Management du sport ». Mais j'ajoute, bien entendu, avec un volume d'heures affecté à l'UFR STAPS qui sera un volume d'heures qui sera maintenu constant. Donc il n'y aura pas de rallonge budgétaire à l'UFR STAPS avec cette ouverture de la Licence 3 « Management du sport ».

Qui s'oppose à cette proposition ?

Combien ?

M. Bourgeon.- Sept.

Le Président.- Qui s'abstient ?

M. Bourgeon.- Trois.

Le Président.- D'accord. Très bien. Et on est combien au total ?

Mme Favier.- 27.

Le Président.- Oui, qui ne prend...

Mme Favier.- 17 pour.

Le Président.- 17 pour.

Mme Favier.- 17 pour, 7 contre, 3 abstentions.

Le Président.- Très bien. Merci beaucoup.

17 voix pour, 7 voix contre, 3 abstentions

On va pouvoir...

M. de Mesnard.- Grégory va faire la présentation.

Le Président.- Oui, je sais, je sais... On va maintenant aborder le point VI.1 de l'ordre du jour qui est directement lié à l'offre de formation, qui est la délibération qui est proposée sur la mise en place de droits spécifiques pour les masters internationaux, mais avec comme corollaire le plafonnement de ces droits spécifiques, et je vais laisser Grégory nous présenter ce point.

VI) Questions financières

1. Plafonnement des droits spécifiques pour les masters internationaux de l'université de Bourgogne

M. Wegmann.- Je vais vous présenter ce point en lien avec l'offre de formation et dans le cadre d'une circulaire qui avait été déjà présentée en CFVU à plusieurs reprises, qui concerne la mise en œuvre particulière de diplômes nationaux de masters dédiés aux étudiants internationaux.

Dans ce cadre-là, depuis maintenant quelques années, vous avez des masters à l'université de Bourgogne qui sont dédiés à des étudiants internationaux, qui sont enseignés en langue anglaise, pour lesquels des droits spécifiques ont été votés.

À l'heure actuelle, on a plusieurs masters qui sont concernés. Vous avez un master à l'ISAT en ingénierie automobile. Vous avez un master de management à l'IAE. Vous avez un master à l'UFR Langues et Communication sur l'interculturalité. Et vous avez des nouveaux masters internationaux qui sont proposés pour la prochaine rentrée.

Dans le cadre de cette circulaire qui s'appuie sur l'article D.719-182 du code de l'éducation, il y a la possibilité, pour ces masters qui ont des caractéristiques bien spécifiques, de proposer des droits spécifiques pour des prestations bien précises concernant le fonctionnement de ces dits masters.

Ce point-là est donc réglé, je dirais, par les textes en vigueur. Donc il ne s'agit pas ici de traiter ce point-là. Il s'agit de proposer un plafonnement puisque, on le voit, de plus en plus de composantes vont proposer des masters de ce type. Et donc sur la base des textes en vigueur, la proposition que nous faisons est de plafonner à 6 000 euros annuels ces droits spécifiques pour les masters internationaux.

Alors pourquoi 6 000 euros ? Pour une raison assez simple, c'est que... La raison est qu'à l'heure actuelle, le master de l'ISAT a des droits spécifiques de 11 500 euros pour deux ans. Donc on estime que 6 000 euros, ce serait le maximum, étant donné la situation actuelle de ce master à l'ISAT et, bien sûr, cela n'empêche

pas qu'à chaque fois qu'un master souhaite proposer des droits spécifiques dans ce cadre-là, il y a nécessité d'un débat et d'une approbation en CFVU et en CA. L'idée est juste de proposer un... une idée générale de plafond, de plafonner pour fixer en quelque sorte une limite maximale pour ces formations.

Le Président.- Merci, Grégory. C'est à la fois le plafonnement, mais aussi la possibilité transparente d'appliquer ces droits spécifiques, et donc vous avez bien compris que les ressources qui seront issues de ces droits spécifiques vont permettre de réduire la pression économique sur le nombre d'heures et le volume financier qui a été attribué à chacune de nos composantes. Cela participe précisément de la capacité qui est la nôtre à dégager des ressources propres pour financer notre offre de formation.

Philippe.

M. Salvadori.- J'ai une question technique. Mais vraiment technique. Enfin, pour autant que la technique soit neutre.

Dans un certain nombre d'universités étrangères, quand il y a des frais d'inscription très élevés, on offre... c'est l'université elle-même, offre des bourses d'attractivité à des étudiants internationaux que l'on espère de bon niveau voire de très bon niveau. Et je voulais savoir si, par rapport à ces frais d'inscription qui, vus de France sont exorbitants, l'université de Bourgogne ou différents dispositifs notamment par I-SITE ou je-ne-sais-trop-quoi répondraient à ce genre de choses, parce que je crois important dans cette logique-là, qui n'est pas la mienne, mais qui est la vôtre, de permettre à des étudiants étrangers de qualité de venir et de ne pas être arrêtés, selon une logique de circulation tolérante, par des droits d'inscription qui sont beaucoup plus élevés que ce que paient les nationaux.

Le Président.- Grégory, tu as des éléments ?

M. Wegmann.- Pour l'instant, cela existe, mais dans le cadre des formations elles-mêmes. C'est-à-dire que chaque formation, dans son budget, peut prévoir des bourses pour exonérer en tout ou partie certains étudiants. C'est déjà le cas pour le master de l'ISAT. J'ai oublié de parler aussi du VIBOT. C'est exactement le cas dans le cadre de l'enveloppe proposée pour qu'il dégage un budget pour exonérer, et c'est également le cas pour celui de l'IAE où il y a une étudiante exonérée, mais je dirais que c'est au cas par cas. Dans le master de Physique, il y a eu également l'année dernière exonération des droits pour les étudiants. Pour certains étudiants. Donc pour l'instant, ce n'est pas une politique globale, c'est du cas par cas.

M. Salvadori.- Ah oui ! Merci de la réponse. Donc cette possibilité existe, ce qui fait que nous paierons nous-mêmes des gens pour venir.

Le Président.- Merci. Sébastien et Théo ensuite.

M. Chevalier.- Le premier point, il faut qu'on soit très clair sur ces droits spécifiques. Donc ce ne sont pas des droits d'inscription, on est d'accord ? Puisque les droits d'inscription sont nationaux et légiférés. Donc des droits spécifiques, cela sous-entend quand même que l'on accompagne les étudiants étrangers. Donc cela veut dire que ces droits spécifiques permettent la gestion des visas, permettent la gestion de l'hébergement, les liens avec la préfecture, etc. Donc il y a un vrai service

derrière ces droits spécifiques, et donc ce n'est pas 6 000 euros qui arrivent directement dans l'escarcelle de la composante.

La deuxième chose, c'est que... Pour le coup, je trouve que... J'entends le message de Philippe. Effectivement, cela peut poser une question. C'est peu dans nos habitudes universitaires de pratiquer de tels prix. Par contre, si vous allez à l'étranger, il est clair que c'est très pratiqué et qu'un diplôme, si vous le passez au Japon, si vous allez en Asie ou aux États-Unis, bien évidemment, il y a un coût spécifique pour l'étudiant français qui va le suivre là-bas.

Alors, pour le coup, je trouve que l'on n'est pas ambitieux. Là, il y a une possibilité d'avoir des recettes intéressantes pour la composante et donc d'avoir une forme de stratégie à l'international et une capacité à avoir des ressources propres. Je trouve que 6 000 euros, c'est peu. Vu de l'autre bout de la planète, un diplôme à 6 000 euros l'année, ce n'est pas énorme. Je prends l'exemple de...

(M. de Mesnard sourit)

Cela te fait sourire, si tu veux, mais si tu prends l'exemple du VIBOT. VIBOT est un master « Erasmus Mundus ». Un étudiant... Une famille de Malaisie, de Thaïlande, de Chine ou d'Inde qui envoie son étudiant, elle ne l'enverra pas à 6 000 euros l'année parce que pour cette famille-là, ce ne sera pas suffisamment... Si ce n'est pas cher, cela veut dire que le diplôme n'est pas de grande qualité.

Donc je pense que certains diplômes, effectivement, 6 000 euros, cela peut être bien, mais je trouve qu'on se limite. Finalement, on ne donne encore une fois pas une grande marge de manœuvre aux composantes. Si on faisait un peu de benchmark international ou même de pratiques d'universités françaises qui ont ce type de diplômes internationaux, je pense que les droits spécifiques peuvent être un peu plus élevés pour être très attractifs.

Le Président.- Nous pourrions probablement l'être et il faudra possiblement que l'on évolue sur ce plafond dans les années qui viennent, mais on passe d'une université qui ne faisait pas face politiquement à ces droits spécifiques à des droits spécifiques à 6 000 euros et je pense que pour une première étape, c'est une étape qui est raisonnable et on verra au fur et à mesure des années qui passent s'il convient d'augmenter ces droits spécifiques qui sont, encore une fois, un plafonnement.

C'est-à-dire que la délibération telle qu'on vous la propose laisse la possibilité aux équipes pédagogiques de fixer des droits spécifiques qui sont inférieurs. Pour l'instant, c'est simplement une décision de plafonnement à 6 000 euros de façon à ménager l'équilibre économique diplôme par diplôme. Mais possiblement, Sébastien, on sera amené dans les années qui viennent à relever ce plafond, mais je pense que cela devra être évalué, et cela participera d'un véritable débat politique que nous devons avoir tous ensemble sur le seuil qui est un seuil que nous considérons comme acceptable.

Théo, vous vouliez intervenir.

M. Sainte-Marie.- Non, c'est bon. M. Chevalier a répondu à ma question dans son intervention.

Le Président.- D'autres remarques sur ce point ?

Oui, Louis.

M. de Mesnard.- Sébastien, je souriais parce qu'effectivement, je l'ai toujours dit ce que tu as dit. C'est pour cela que...

Effectivement, le prix est un signal qualité. C'est vrai en marketing mais c'est vrai en marketing des formations, c'est-à-dire que si on n'est pas assez cher pour un diplôme international destiné à des étudiants internationaux, on n'est pas crédible. Mais c'est un premier pas. On va bien voir ce que cela donne. Mais c'est évident qu'il y a des diplômes internationaux, y compris en France, qui sont beaucoup beaucoup plus chers. C'est-à-dire que l'on a... On voit certaines écoles de commerce avec certains MBA qui demandent 50 000 ou 100 000 euros l'année. Il ne s'agit pas de faire cela ici. Il s'agit juste d'être un peu crédible et puis, comme tu l'as dit, c'est une source de financement non négligeable.

Le Président.- Tout à fait. Mais là encore, conduisons les évolutions de façon graduelle.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce point, je vais le soumettre à votre approbation la délibération suivante qui est d'adopter le plafonnement à 6 000 euros par an des droits spécifiques pour les masters internationaux.

Qui s'oppose ?

Qui refuse de participer au vote ? Trois.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie.

22 voix pour, 3 refus de prendre part au vote, 2 abstentions

Et on peut reprendre, Jean-Jacques, sur les différents points de la CFVU à partir du point IV.2.

IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 mai 2017 (suite)

2. Compte rendu des travaux de la Commission Subventions culturelles du 12 avril 2017

M. Boutaud.- Qui concerne les six mentions culturelles, si je ne me trompe. Je regarde aussi Valentin. Tu pourras intervenir à loisir si tu le souhaites sur ce dossier, les subventions culturelles. Ou Pierre. Pierre qui préside aussi cette commission.

En fait, les choses peuvent aller assez vite puisque, vous le voyez, sur 18 000 euros de demandes... Enfin, non, vous ne le voyez pas, c'est tellement... Je pensais que sur écran, cela passerait un peu plus.

En fait, la demande globale était de 18 000 euros au titre de la commission Culture et, finalement, ce sont 16 139 euros qui ont été accordés.

Vous avez reçu un dossier complet, évidemment, sur l'ensemble des projets, mais aussi de justification sur un... deux... trois... quatre... cinq... six... sept... huit... neuf... une bonne dizaine de projets qui, évidemment, ont été révisés soit à la baisse soit en attente ou report de subvention par défaut de documents.

Donc les critères sont variables.

Je ne sais pas, Pierre, si tu veux donner quelques exemples rapides de ce qui a pu motiver, bien que ce soit relativement explicite, mais comme c'est illisible en

projection. Simplement, peut-être prendre un ou deux exemples spécifiques, par exemple, de report parce que le reste, c'est simplement des attributions qui sont un peu moindres par rapport à ce qui a été demandé. Peut-être...

M. Ancet.- Très simplement, il y avait des manifestations qui avaient déjà eu lieu, donc on a demandé à avoir le retour concernant les manifestations qui avaient déjà eu lieu puis celles qui étaient hors critères dans le cadre de la commission. Par exemple, une demande qui avait été faite pour l'édition d'un CD ne rentrait pas dans les critères d'attribution de la commission et, bien évidemment, cela n'a pas été accepté. C'est ce que vous voyez en rouge quand il y a des modifications qui ont été proposées.

M. Boutaud.- Oui, d'accord.

M. Ancet.- Mais comme tu l'as rappelé, la plupart des demandes ont été satisfaites. On a considéré que c'était...

M. Boutaud.- Oui, puisque... Donc on le rappelle, il y a un delta qui est assez faible entre une demande globale de 18 000 et les attributions supérieures à 16 000. Mais on peut faire l'hypothèse que celles qui n'ont pas obtenu satisfaction tout de suite peuvent représenter le dossier, Pierre, pour...

M. Ancet.- Oui, oui. Tout à fait... Alors, oui, ce qui est en rouge, là, que vous voyez à l'écran, c'est concernant l'association FORCE 2 RUE qui a retiré sa demande de subvention parce qu'ils ont eu les financements suffisants pour la manifestation. Donc ils n'avaient plus besoin des moyens que l'université proposait. C'est pour cela qu'il y a eu une correction entre la commission et ce que vous voyez aujourd'hui, c'est tout. Le reste est...

M. Boutaud.- Très bien.

M. Ancet.- ...tout à fait conforme.

M. Boutaud.- Merci et bravo pour ce travail et cette présentation très synthétique sous la forme de ce tableau qui récapitule très bien les motivations et justifications des non-attributions ou des attributions revues et corrigées un peu à la baisse par rapport à la demande initiale.

Le Président.- Donc je crois que tout ceci a été adopté à l'unanimité de la CFVU, Jean-Jacques, si je me souviens bien.

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- Donc je vous propose que l'on valide ce tableau des subventions de la commission culturelle.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ou des refus de participer au vote ?

M. Boutaud.- Oui, effectivement, à l'unanimité, on me précise.

Le Président.- Très bien. Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

Point suivant sur les capacités d'accueil en Master 2.

3. Capacités d'accueil en Master 2 pour la rentrée 2017

M. Boutaud.- Oui. Alors, cela va aller très vite aussi parce qu'en fait, souvenez-vous, l'an dernier, le décret modifiant la sélection d'un diplôme national de master, donc c'est (*mot inaudible*), il n'est sorti, ce décret, que le 25 mai 2016. Évidemment, nous, on avait déjà lancé les candidatures et les capacités... l'offre auprès des étudiants. Donc, évidemment, il fallait se mettre en règle. Cela nous a créé quelques recours puisqu'un certain nombre d'éléments n'étaient pas stabilisés. Donc je vous l'ai mis.

Je vous ai mis un exemple de... Alors, là, toutes les données qui nous parviennent relèvent en totalité des choix opérés par les diplômés, les composantes elles-mêmes. Donc, comme vous le voyez, notamment cela concerne les capacités d'accueil et un point très sensible qui sont les critères d'examen des candidatures.

On sait qu'il y a eu plusieurs versions. Que, sans prétendre à l'exhaustivité, un certain nombre de responsables de formation sont entrés dans une précision assez byzantine du détail sur... Par exemple, il y a un jury, qui le compose. On n'en demandait pas autant, mais chacun est libre de le faire. Une fois encore, toutes les informations que vous voyez relèvent des choix et des arbitrages opérés par les responsables des formations eux-mêmes.

Donc c'est passé. Cette question, donc je l'ai mis ici, a été votée favorablement moins 2 abstentions en CFVU. Donc simplement, il s'agissait de s'aligner et de se mettre aux normes par rapport au nouveau décret.

On aura encore un tout petit problème, on n'a pas vraiment le temps de l'évoquer, c'est que ce fameux décret du 25 mai 2016 fixait évidemment, par exemple, les 17 M2 qui restaient sélectifs à l'uB, et aujourd'hui on est en attente de l'actualisation des mentions sélectives qui resteraient sélectives avec les nouveaux intitulés.

Oui ?

M. Sainte-Marie.- C'est très court, c'est très simple comme question. Est-ce que c'est indicatif ou restrictif comme capacités d'accueil ?

M. Boutaud.- Pardon ?

M. Sainte-Marie.- Elles sont indicatives ou restrictives ?

M. Boutaud.- Ce sont les critères ? Les critères en cas de recours prennent une valeur d'objectivation. C'est-à-dire vous avez refusé ce dossier, vous avez fermé l'entrée dans un diplôme, quel est le critère objectif ? Et quand on dit « objectif », une fois encore, ils peuvent être de nature quantitative - des notes pas suffisantes, des stages... ou des semaines de stage insuffisantes - ou ils peuvent être qualitatifs. Certains ont trouvé un peu une parade à ce niveau-là, les responsables de formation, en disant : « Au niveau qualitatif, je ferai intervenir la qualité du projet professionnel », ce qui veut tout et rien dire.

Le Président.- Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je suis déjà beaucoup intervenue aujourd'hui et je n'ai pas fini mes interventions pour la suite du CA, donc je vais être très courte.

Pour les mêmes raisons que d'habitude, je m'opposerai aux capacités d'accueil.

Le Président.- Très bien. D'autres interventions ?
Sébastien.

M. Chevalier.- Une question concernant la Psychologie. On a bien compris la tension extrême du fait du nombre d'étudiants qui sont actuellement en L3 et puis des éventuels redoublants qui sont actuellement en M1. Du coup, quelle est la procédure ? Est-ce que l'on appliquera la règle l'année prochaine...

M. Boutaud.- Oui.

M. Chevalier.- ...ou est-ce qu'il va y avoir deux ou trois années de façon à ce qu'il y ait une forme de lissage, et j'allais dire, d'acculturation au processus pour les étudiants de Psycho ?

M. Boutaud.- Notre crainte, c'était précisément l'engorgement l'an prochain entre l'effet de coulissage entre la L3 et le M1 et, évidemment, le potentiel de redoublants qui est assez fort du M1. On a abordé évidemment cette question, mais il y a eu un certain unanimisme, finalement, des enseignants et des étudiants pour revenir sur la décision première, ou la proposition première, qui avait été faite de sélection en M1.

Ce qui était difficile aussi, c'est toutes les circonvolutions qu'il y a eu au niveau national parce qu'un certain nombre d'universités ont introduit de la sélection en M1, sont revenues sur leur décision, sont revenues sur leur refus de... Donc il y a eu pas mal comme cela de... C'était un peu délicat d'avoir une vision un peu claire et saine au niveau national.

Je pense que ce sera effectivement assez problématique, on en a discuté. Philippe, à côté de toi, connaît très bien la situation. Il a pris la parole pour avoir une position mesurée sur ce dossier.

M. Salvadori.- Pour une fois que je n'étais pas dans l'outrance.

M. Boutaud.- Oui, c'est vrai...

M. Salvadori.- Je ne le referai plus.

M. Boutaud.- Une position mesurée sur le dossier et puis, finalement, évidemment, on renvoie maintenant la composante à sa responsabilité à ce niveau-là, ou le département.

Le Président.- Bien. Donc je vous propose d'adopter les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen des candidatures en Master 2 pour la rentrée 2017. C'est donc une actualisation au plan politique de la décision

que l'on avait prise l'an passé, mais on rajoute cette année les critères d'examen des dossiers.

Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Merci.

25 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Et puis on poursuit précisément par le point qui est relatif au Master 1 de Psychologie, cette année, avec la proposition de lever la capacité d'accueil sur le Master 1 de Psychologie.

4. Capacités d'accueil en Master 1 pour la rentrée 2017

M. Boutaud.- Oui, donc pour moi, la question était déjà abordée donc...

Le Président.- Après des discussions importantes dans les instances, nous vous proposons finalement de lever la capacité d'accueil en M1 de Psychologie, cette année, dans la mesure où nous n'avons pas... Nous avons obtenu un accord raisonnable et parfaitement équilibré avec le doyen de la composante, avec l'UNEF et avec les étudiants Associatifs et Indépendants, mais il n'a pas été possible de partager le bien-fondé de cet accord à la fois avec l'équipe pédagogique du département de Psychologie et avec l'ensemble des étudiants de L3. Donc, finalement, nous proposons de lever cette capacité d'accueil en Master 1 de Psychologie pour cette année.

Étant entendu que cette décision, incontestablement, va entraîner pour la promotion d'étudiants qui seront en M1 la nécessité d'une sélection qui sera une sélection beaucoup plus drastique lors du passage de M1 en M2 puisque la capacité d'accueil en M2 est terriblement contingentée par la capacité des équipes pédagogiques à trouver des stages et que cette capacité d'accueillir des étudiants en stage, bien entendu, trouve ses limites.

Là où nous avons fait le choix d'un dispositif qui soit lissé pour obtenir quelque chose de progressif, la proposition n'a malheureusement pas été comprise et donc nous proposons de lever cette capacité d'accueil.

Je voudrais dire que par rapport aux termes du débat que l'on avait eu ensemble au mois de février, je crois, on est dans une situation qui est un petit peu moins défavorable puisqu'à ce moment-là, la totalité des universités qui étaient des universités qui entouraient la nôtre avaient imprimé des capacités d'accueil en M1 de Psychologie et que, comme nous, beaucoup ont fait le chemin inverse et ont levé ces capacités d'accueil. Donc le risque que nous soyons amenés à accueillir en nombre des étudiants venant d'autres sites universitaires est considérablement réduit. C'est aussi la raison pour laquelle on peut raisonnablement et sans risque excessif faire cette proposition.

Donc s'il n'y a pas de question sur ce point de l'ordre du jour, je vous propose d'adopter une délibération sur la levée de la capacité d'accueil en Master 1 de Psychologie à la rentrée 2017.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Je vous remercie.

27 voix pour (unanimité)

Et Jean-Jacques, on continue sur les travaux de la commission de la pédagogie.

5. Travaux de la commission de la pédagogie du 2 mai 2017

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Oui, avec une chose très classique au niveau des projets internationaux et d'une bipartition que vous connaissez bien entre les échanges non diplômants et les échanges diplômants.

Donc quatre échanges non diplômants, vous le voyez : Canada, Chine, Russie, Suisse.

Comme d'habitude, j'ai fait mon petit tour Wikipédia pour Medicine Hat. On est dans l'Alberta, là. Je ne connaissais pas cette ville. Je ne sais pas si vous la connaissez, Medicine. Et Christelle... Medicine Hat, il paraît qu'ils l'appellent « The Hat » tout simplement, cette ville.

Donc 60 000 habitants. 8 000 étudiants. Donc apparemment, il y a des échanges très constructifs avec cette ville. C'est un nouvel accord qui se fait et qui permet à l'IUT de Dijon-Auxerre d'accueillir des étudiants dans le cadre du DU ITEM et d'envoyer des étudiants à Medicine Hat en DUETI.

Ensuite, ce sont des renouvellements d'accord avec la Chine (Shanghai) et la Russie et qui concernent l'IAE pour l'un et LEA pour l'autre.

Et la Suisse. La Suisse, évidemment, qui est hors programme Erasmus, mais on a la chance d'avoir une université suisse qui offre des bourses de mobilité pour les étudiants. Cela permet donc aux étudiants de l'uB de profiter de ces bourses et de suivre le programme de cette Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HESSO).

Et puis nous avons également trois projets, trois échanges, cette fois, diplômants qui concernent le Cameroun, le Maroc et la République tchèque.

Nouvel accord avec le Cameroun qui permet... Un accord avec l'École polytechnique qui permet à l'ESIREM d'accueillir des étudiants en formation diplômante. Je crois que c'est assez... C'est un accord bilatéral, mais l'échange se fait plus dans le sens Cameroun-France que France-Cameroun.

Et puis il y a un accord avec le Maroc. C'est la mise en place d'une nouvelle annexe à l'accord de coopération avec l'Université Hassan II, qui permet à l'ESIREM, là encore, d'accueillir des étudiants de l'EST. De l'École Supérieure de Technologie.

Et le dernier échange, très riche, c'est dans le cadre d'un consortium européen. Vous avez vu, c'est... Enfin, non. Une fois de plus, on ne voit rien du tout, donc je vais être un peu plus explicite.

En fait, cela permet à une cohorte d'étudiants de l'université de Bourgogne et de l'Université de Chimie et de Technologie de Prague de faire des échanges. Donc les étudiants vont faire leur première année à Prague. Ils étudient ensuite, la deuxième année de master, à Dijon et ils reçoivent en dernière instance les diplômes nationaux des deux universités.

Cela préfigure apparemment quelque chose, un consortium qui pourrait gagner encore en densité et permettre à terme d'offrir des bourses post-master sur

fonds européens, tout en développant ce consortium. Donc un projet, un échange très riche à ce niveau-là.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. La CFVU a donné un accord favorable à l'unanimité que je vous propose donc de confirmer sur ce dossier.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Merci bien.

27 voix pour (unanimité)

Diplômes d'université.

- Diplômes d'université (ESPE, UFR STAPS)

M. Boutaud.- Alors, diplômes d'université. En fait, deux diplômes d'université et une formation courte.

Les diplômes d'université, le premier dans l'ordre, c'est « Laïcité, république et société ». C'est dans le cadre d'un master... du master MEEF à Nevers. En fait, cette formation « Laïcité, république et société », existe déjà ici à Dijon. Elle est proposée par le Centre universitaire catholique de Bourgogne, le CUCDB, en lien avec l'Université catholique de Lyon. Mais on n'avait pas, en dehors de Dijon, la possibilité de le faire. Donc les choses sont corrigées.

On propose... C'est un DU qui devrait attirer principalement un public d'agents publics précisément ou assimilés, personnels d'encadrement, enseignants, animateurs socio-éducatifs.

Évidemment, on va y parler abondamment de la question de la laïcité. On a de quoi faire puisque la formation se déroule sur huit mois, de fin novembre à septembre 2018, soit 17 jours, et cela ne rigole pas puisque c'est 7 heures par jour les mercredis. Donc au total, cela fait 119 heures de cours, déployées en 4 unités d'enseignement, et le coût de la formation est de 1 270 euros, auquel il faut ajouter évidemment les droits d'inscription universitaire annuels.

Le plan de soutenabilité a été fait. Il tient la route à partir de 13 stagiaires, ce qui paraît, d'après ce que nous a dit Marie-Geneviève Gerrer, un effectif tout à fait raisonnable et conforme à la capacité d'accueil, il y a peu d'amplitude puisque c'est soutenable à partir de 13 stagiaires, mais la capacité d'accueil visée est d'environ 15 stagiaires.

Alors, je ne sais pas si on vote...

M. de Mesnard.- On vote les deux.

M. Boutaud.- Les deux DU ? Alors, le deuxième DU, c'est très simple. En fait, il y a un tout petit codicille qui s'ajoute dans la formation, qui concerne un tutorat de 8 heures. Donc vous voyez que c'est très peu de chose.

C'est un diplôme qui fonctionne déjà cette année. Il fonctionne bien. 15 participants : 13 étudiants en formation continue, 2 en formation initiale.

Donc il y a déjà une dizaine de candidats pour la rentrée prochaine et, sur les 10 candidats, ils ont déjà retenu de façon ferme 6 dossiers tout à fait solides.

Ce DU se fait en lien avec la loi « Sport et Santé » et a vocation à aborder le lien précisément des éducateurs sportifs avec les populations fragilisées, comme l'on dit pudiquement, c'est-à-dire tous les porteurs de maladies chroniques,

déconditionnés en termes techniques, ou vieillissants. Donc je vais regarder ce DU de près dans quelques années, voilà.

Cela concerne simplement 8 heures de tutorat. C'est l'équipe de Florent Fouque.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Donc on peut, je pense, délibérer sur ces deux diplômes d'université, l'un création du DU « Laïcité, république, société », qui est porté par l'ESPE, et le second qui est cette modification apportée au DU « Éducateur sportif et activité physique pour la santé » qui est porté par l'UFR STAPS.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

27 voix pour (unanimité)

Ensuite, on va délibérer sur une formation courte.

- Création d'une formation courte ESPE

M. Boutaud.- Une formation courte. Courte, effectivement, puisque c'est 4 jours, 4 fois 6 heures, 24 heures si je compte bien. On attend 13 stagiaires, là encore, en termes de soutenabilité. Des frais de formation peu élevés, fixés à 250 euros.

Il est question, et c'est là l'essentiel, d'une formation courte sur la voix de l'enseignant. D'une formation, par définition, vocale pour une meilleure maîtrise de la voix et des techniques d'utilisation de la voix dans le cadre de la formation.

Il est question d'une voix solide et performante dans les pratiques professionnelles pédagogiques.

Le Président.- Donc une belle formation qui ne pose pas de difficulté et qui a été approuvée...

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- ...par la CFVU à l'unanimité.

M. Boutaud.- Voilà. Il faut savoir donner de la voix dans certaines formations.

Le Président.- C'est ce qu'ils vont apprendre, effectivement.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Merci.

27 voix pour (unanimité)

Et il nous reste, Jean-Jacques, le calendrier des procédures d'inscription à l'uB.

6. Calendrier des procédures d'inscription à l'uB pour l'année 2017-2018

M. Boutaud.- Oui, alors là, je ne vous l'affiche pas. Je n'ai pas osé reporter. Vous avez reçu le dossier avec... Bon. C'est très technique. Je ne vois pas vraiment l'intérêt de le re-projeter ici. D'ailleurs, on ne voit pas grand-chose. Donc je vous renvoie, si vous le permettez, au dossier.

Simplement, la CFVU a simplement remis un avis. En revanche, il appartient au conseil d'administration de délibérer si quelque chose vous apparaissait évidemment délicat ou non valide dans les propositions qui sont faites sur tous ces calendriers.

Je crois, de mémoire, que cela occupe près de quatre pages, donc il y a matière à entrer dans le détail si cela est votre souhait.

Le Président.- Ceci étant, cela a été examiné de façon scannographique...

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- ...par Aline Fulon, voté par la CFVU, donc je pense que l'on peut raisonnablement vous proposer de le voter.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Merci.

27 voix pour (unanimité)

On a donc terminé avec les travaux de la CFVU.

M. Boutaud.- Merci à vous.

Le Président.- On a maintenant un point sur les travaux du comité technique du 15 mai et c'est Alain Helleu qui va vous présenter cette proposition de délibération.

V) Travaux du Comité Technique du 15 mai 2017

Primes de charges administratives d'intérêt général 2016/2017 : liste des fonctions ouvrant droit

M. Helleu.- Oui, donc c'est une présentation orale parce que je prends la place de Stéphanie que j'excuse qui est partie... Donc, je vous présente le document à la place de Stéphanie Grayot-Dirx qui est partie. Qui a dû s'absenter.

Dans la séance, le conseil administration avait déjà adopté un principe de liste de fonctions ouvrant droit à une prime de charges administratives d'intérêt général fixant les montants et les décharges associées, donc la séance du 31 mai 2016.

Là, il s'agit de la période qui concerne l'année universitaire 2016-2017 et il a été proposé au comité technique de se prononcer sur un nombre maximal d'heures de décharge plus les primes de charges administratives pouvant être autorisées à être converties.

Alors, il y a toute une liste. Vous l'avez dans vos documents. Donc il y a les VP : VP CA, CR, CFVU, etc. Donc toute une liste de tous les vice-présidents. Ensuite, pour le montant, 5 379,50 euros, avec une décharge maximum autorisée pour les trois premiers d'entre eux de 192 heures, donc VP CA, VP CR, VP CFVU.

Ensuite, nous avons les chargés de mission. Une partie d'entre eux. Donc il y a une liste d'à peu près une dizaine... d'une bonne dizaine de chargés de mission, 1 200 euros. Là, il n'y a pas de décharge autorisée.

Il y a ensuite des postes de direction, d'experts scientifiques, de chargée de mission réussite, les directions d'UFR, avec des primes qui varient de 800 euros... 773 euros à 5 379 euros pour les directeurs de composantes.

Nous avons également, à la suite des directions, des directions des différents sites, des directions des sites universitaires, donc Le Creusot, Nevers, Mâcon, Chalon. Et là, nous avons des primes qui sont à 1 200 euros avec toute une liste. La liste vous l'avez.

Le montant total de ces primes imputées sur le budget de l'université est représentatif de 176 771,61 euros, primes imputées sur le budget de l'UTB, à rajouter 4 669 euros et primes imputées sur le budget de la formation continue, 1 900 euros.

Le CT s'est prononcé. C'était un vote l'an passé, un vote y compris sur les décharges des heures. Je vous fais état des votes lors du dernier CT :

- contre : 8 (5 FSU, 2 UNSA, 1 SGEN),
- abstentions : 2 – c'était le SNPTES.

Et il y avait l'engagement qui avait été pris de revoir la liste des fonctions et des montants dans le cadre du PRE. Cela serait revu pour l'année prochaine en 2018.

Voilà le document qui est soumis à votre approbation.

Le Président.- Merci, Alain.
Peggy, vous voulez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Le nombre de vice-présidents et chargés de mission me paraît toujours aussi exorbitant. On note que le total atteint toujours la même somme de, en gros, 176 000 euros.

À l'heure où vous supprimez 10 % de notre offre de formation, il aurait été un geste symbolique de diminuer vos primes d'au moins 10 %. Là, force est de constater qu'au centime près, rien n'a changé depuis l'an passé.

Je pense qu'il est grand temps de faire le ménage et de supprimer un certain nombre de chargés de mission. L'État ne reconnaît, ne finance que trois vice-présidents.

Et je continue, de plus, à trouver que quatre femmes parmi toute cette gigantesque liste de chargés de mission, cela ne fait pas beaucoup et ce n'est vraiment pas un bon message à envoyer en termes d'attachement à la parité.

Le Président.- Une fois de plus, « faire le ménage » me paraît un vocabulaire peut-être un peu excessif par rapport à la charge de travail importante que réalise l'ensemble des collègues qui s'engagent, que ce soit dans la gouvernance, dans les composantes ou sur certaines charges de mission.

Ceci étant, Peggy, on a bien conscience du contexte économique particulièrement contraint.

Il s'agit ici des primes qui correspondent à l'année universitaire qui est l'année universitaire écoulée et, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre, effectivement, on retravaillera de façon à faire une proposition qui réduise le volume financier global de ces primes.

J'ajoute que sur l'ensemble de ces vice-présidences, par exemple le Vice-président de la commission de la recherche est également Vice-président Recherche, ce qui fait une vice-présidence de moins sur la liste de ces dispositifs.

Ceci étant, je comprends, je partage et, dans le contexte actuel, il faudra que l'on fasse un effort sur ce dispositif.

Mme Cénac-Guesdon.- Je me permets juste une remarque.

Le Président.- Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je me permets juste une remarque sur la comparaison avec l'offre de formation. On n'a pas attendu le plan de retour à l'austérité pour faire des coupes franches dans notre offre de formation. Donc même si c'était cette année universitaire, on a déjà coupé beaucoup d'heures dans nos formations même pour cette année universitaire.

Le Président.- C'est exact. D'autres remarques ?
Cédric.

M. Clerc.- Oui, je voulais faire une explication sur le vote du CT où le SNPTES s'est abstenu et qui aurait, en fait, pu voter contre, ce que l'on va faire aujourd'hui.

La raison pour laquelle nous nous sommes abstenus, c'est que lorsqu'on a posé la question de savoir si un vote contre qui déclencherait un nouveau CT permettrait de voir apparaître une autre proposition, il nous a été répondu que ce ne serait pas le cas. Donc pour gagner du temps pour les services et les collègues qui organisent ces CT, etc., nous avons décidé de nous abstenir.

Donc je précise ici que notre vote, en fait, et le sentiment est de... un peu partagé avec ce qu'expliquait Peggy, à savoir que l'on votera contre cette proposition.

M. de Mesnard.- Moi, je voudrais quand même faire remarquer que ces primes sont actuellement à peu près au niveau le plus bas qui existe en France. 5 379,50, je crois qu'il y a peu d'universités qui rémunèrent aussi peu...

Mme Cénac-Guesdon.- Et où il y a autant de VP et de chargés de mission.

M. de Mesnard.- ...leurs vice-présidents. Deuxième point, les VP statutaires, donc les vice-présidents des trois conseils, cela vous est indiqué, ont droit à 192 heures. Une décharge maximum autorisée de 192 heures. Cela veut dire qu'ils peuvent ne pas enseigner s'ils le souhaitent.

Et quand vous convertissez cette décharge de 192 heures en euros, cela fait 9 600 si je ne me trompe. Donc vous voyez que ces trois VP reçoivent une rémunération qui est très nettement plus faible que ce à quoi ils pourraient prétendre si on convertissait en euros.

Donc cela, vous voyez, c'est quelque chose qu'il faut voir. Et cela a toujours été comme cela, donc... À l'université de Bourgogne, les trois VP statutaires reçoivent la prime de 5 379,50, qui n'est jamais réévaluée malgré l'inflation, donc qui baisse, en réalité. Je suis économiste de formation. Elle baisse, en réalité, en termes réels.

M. Clerc.- hors micro (*phrase inaudible*).

M. de Mesnard.- Et le travail de vice-président est un travail qui est extrêmement prenant et, en réalité, cela s'appelle « prime », mais quand on y réfléchit, c'est bien la rémunération d'un travail supplémentaire parce que nulle part dans les statuts, il n'est dit que pour être enseignant-chercheur, il faut... Alors, il est dit qu'il faut enseigner, faire de la recherche, faire l'administration de son diplôme, etc., mais nulle part il n'est dit qu'il faut être vice-président. Donc c'est bien un travail supplémentaire.

Ces éléments-là, il faut aussi les verser au dossier quand on critique le montant de ce qui s'appelle ici « prime », mais pour moi, c'est un salaire, et un salaire qui est à l'heure passée de travail par le vice-président. Peut-être certains plus que d'autres, je ne dis pas, mais pas un travail... Quand on divise par le nombre d'heures de travail passées, c'est une rémunération qui est extrêmement faible.

Mme Cénac-Guesdon.- Tu sais bien, Louis...

M. de Mesnard.- Ces choses doivent être dites.

Mme Cénac-Guesdon.- Louis, tu sais bien que les primes ne sont pas des salaires.

M. de Mesnard.- Mais en l'occurrence, l'économiste...

Mme Cénac-Guesdon.- Pour la simple et bonne raison que la Sécurité sociale, par exemple, ne gagne rien.

M. de Mesnard.- L'économiste peut dire qu'ici, en l'occurrence, c'est bien un salaire dont il s'agit, même si l'État l'appelle « prime d'intérêt général ».

Le Président.- Très bien. Merci, Louis, pour cette intervention.
Théo, vas-y, je t'en prie.

M. Sainte-Marie.- Je me permets une phrase. On ne remet pas du tout en cause le travail qui est fourni derrière. En fait, on remet en cause la cohérence qu'il y a entre... On est dans une situation budgétaire extrêmement compliquée et, derrière, il y a des dépenses qui sont faites sur ce genre de choses. C'est simplement cela.

Le Président.- J'entends bien. Une remarque ?
Oui, vas-y.

M. Gomes.- Oui, c'est à peu près pareil, en fait. Je me vois mal, en fait, voter pour la suppression d'heures de formation et, en même temps, voter pour les primes, quel que soit le travail, même s'il est très bien et très prenant. Mais je ne vois pas

comment voter pour une prime, alors qu'on est obligé de supprimer des formations pour les étudiants. Donc moi, je pense que je vais m'abstenir pour ce vote.

Le Président.- Je voudrais simplement ajouter un commentaire à l'intervention de Peggy, il y a quelques minutes. Effectivement, dans les statuts des universités, il n'y a que trois vice-présidences qui soient des vice-présidences statutaires, qui sont les vice-présidences des trois conseils, mais chacun sait que c'est ici une sorte d'héritage d'un passé ancien, mais que la complexité du fonctionnement des universités modernes fait qu'il est rigoureusement impossible de faire vivre une gouvernance universitaire avec simplement trois vice-présidents qui seraient les vice-présidents des trois conseils. La technicité, la complexité, le temps qui sont nécessaires ne le permettraient bien évidemment pas et je peux vous assurer que les vice-présidents de l'équipe qui m'entoure assurent une charge de travail qui est une charge qui est absolument considérable et très exclusivement au service de l'intérêt général.

Ceci étant, je vous propose d'adopter cette liste de primes de charges administratives d'intérêt général qui ne concerne, du reste, pas que les vice-présidents et chargés de mission, qui concerne aussi les directeurs de composantes qui également assurent au service de l'intérêt général une charge de travail qui est une charge de travail absolument considérable. La nature de la fonction est différente, mais l'engagement pour la collectivité est de même nature et de même intensité, je dois le dire. Je vous propose donc d'adopter cette liste.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Donc cela nous fait combien de votes positifs ?

M. Bourgeon.- Neuf contre, deux abstentions.

Mme Favier.- Seize pour.

M. Bourgeon.- Seize pour.

Le Président.- Merci beaucoup.

16 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions

Louis, on passe aux questions financières.

VI) Questions financières (suite)

2. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Alors, vous avez tous reçu... Je vais reprendre mes lunettes... Donc le plafonnement des droits spécifiques pour les masters internationaux, cela a déjà été traité. Donc il nous reste les tarifs, subventions et dons et vous avez tous reçu le grand listing habituel dont la lecture est toujours aussi passionnante.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaite noter autour d'une des lignes passionnantes que tu évoques, Louis, une adhésion à une association des VP du numérique comme pour l'association des directeurs de cabinet.

Les adhésions apparaissent aussi dans le plan de retour à l'austérité. Donc il est mentionné dans ce plan de retour à l'austérité que cela représente 201 000 euros pour l'uB en 2016.

À titre personnel, quand je souhaite m'abonner à une société savante ou à un syndicat, je le fais avec mes fonds personnels et pas les fonds propres du laboratoire.

Pourquoi... Enfin, les vice-présidents, il me semble, on vient de voter... ont des primes qui leur permettent de payer ce type d'adhésion sur fonds propres. Donc je ne comprends pas pourquoi on continue d'adhérer à des associations à l'heure où on tue l'italien et d'autres formations.

M. de Mesnard.- Alors, Peggy, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une association où on se réunit pour aller dans un bon restaurant, se balader, etc. Je crois...

Mme Cénac-Guesdon.- Les organisations syndicales et les sociétés savantes non plus, Louis.

M. de Mesnard.- En l'occurrence, il s'agit de l'association des VP numérique, c'est bien cela que tu as dit.

Mme Cénac-Guesdon.- À titre d'exemple.

M. de Mesnard.- Bien. Notre VP numérique est un BIATSS, on est bien d'accord ? Qui travaille donc au SCD. Je le vois mal souscrivant personnellement sur ses propres fonds pour l'adhésion à une association qui, je suppose, pour sa vie personnelle, ne lui apporte rien.

Cette association a pour but, comme les autres, de permettre au VP numérique de récupérer des informations, savoir ce qui se fait ailleurs, savoir si on est en retard ou en avance au plan technique, discuter. Est-ce que tout le monde sait que notre centre de calcul est un très beau centre de calcul ? Est-ce que notre centre de calcul est bien à la pointe ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour qu'il se maintienne à la pointe ? Qu'est-ce qu'il faut ne pas faire ? Qu'est-ce qu'il faut faire quand on a un logiciel espion qui vient bloquer les ordinateurs ? Etc. etc.

Donc je ne crois pas qu'il s'agisse d'une dépense inutile pour notre université. Je pense, au contraire, qu'elle est tout à fait nécessaire.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est triste d'avoir à payer pour tout ce que tu viens d'évoquer, Louis. Je ne prolongerai pas davantage le débat sur la question.

Le Président.- Bien. D'autres remarques ?

M. de Mesnard.- Donc on va passer à l'adoption de ces tarifs, subventions et dons.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Bien, donc quatre abstentions.

23 voix pour, 4 abstentions

3. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Nous avons ensuite les sorties d'inventaire. C'est toujours pareil, il y en a moins, mais on se demande toujours ce que c'est. Vous voyez que là, cette fois-ci, on sort des appareils dont la valeur d'achat était rédigée en francs. C'est pour vous dire leur ancienneté. 1998. 2000.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Bien. Je vous remercie parce que je n'aurais pas été capable de vous répondre sur ce qu'est un analyseur de carbone, mais bon... On les sort de l'inventaire.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

27 voix pour (unanimité)

Le Président.- On va donc pouvoir enchaîner par deux points qui sont relatifs au pôle Patrimoine. L'un est un projet d'avenant au contrat de partenariat public-privé « Campus innovant » et le second point sera une prolongation de l'expertise relative à la rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres.

Je vais donc laisser l'équipe Patrimoine assurer ces deux présentations.

VII) Questions relatives au pôle Patrimoine

1. Approbation du projet d'avenant n° 2 au Contrat de Partenariat Public Privé « Campus Innovant »

M. Suisse.- Bonjour à tous. L'avenant que nous vous présentons aujourd'hui modifie deux points du contrat de partenariat « Campus innovant », celui qui porte donc sur les bâtiments du PPP.

Les deux points qui sont modifiés sont, premièrement, le fait que l'avenant intègre des travaux d'électricité réalisés par l'université sur le tableau général basse tension de l'Institut Marey et, deuxièmement, il modifie l'annexe qui traite de la Maison internationale, anciennement appelée « Maison internationale des chercheurs ». Il s'agit du bâtiment que nous avons sur le campus entre le restaurant universitaire Montmuzard et le bâtiment Mirande.

Ce second point est important pour l'université parce que dans le contrat actuel, c'est notre partenaire qui supporte le coût du PPP. Nous, nous partageons avec lui les bénéfices, mais il supporte seul les pertes.

En cas de résultat d'exploitation négatif, le contrat prévoit que nous agissions ensemble. C'est ce qui a été fait pour produire cet avenant afin de rectifier la trajectoire.

En revanche, le partenaire peut se désengager si le résultat est négatif deux années consécutives. C'est un risque pour l'université. Nous venons déjà de faire une mauvaise année, il ne faudrait pas que nous en ayons une deuxième.

Donc l'objectif de cet avenant, c'est de modifier d'un commun accord les règles de fonctionnement de la Maison internationale pour en améliorer le résultat.

M. Siccardi.- Effectivement. Donc on revient sur la première partie de l'avenant 2. Pourquoi un avenant 2 ? Parce qu'il y a déjà eu un avenant 1 à la livraison des bâtiments, qui s'appelait « avenant-balai » et qui reprenait toutes les modifications de détail sur les bâtiments.

Alors, l'avenant 2 traite de deux points. Un, des travaux à l'Institut Marey.

L'Institut Marey, quand il a été... La partie Maison de la métallurgie, quand elle a été définie et programmée, elle avait prévu à la fois un espace didactique pour les lycéens et les collégiens pour qu'ils s'initient aux techniques de la métallurgie.

Elle avait prévu également une partie Maison de la métallurgie.

Dans cette Maison de la métallurgie, il est apparu, quand la nouvelle équipe, l'équipe de Frédéric Bernard, a pris en charge cette partie, que la puissance électrique délivrée au bâtiment, réservée pour le bâtiment (250 kW) était trop faible. Donc il a fallu mettre en place un transformateur plus important, un 600 kW, pour justement régler toutes les manipulations de mise en place.

Ces travaux ont été financés en grande partie par la Région, mais l'objet de l'avenant traite uniquement du fait que notre partenaire, qui est Bouygues, pour faire simple, PRISMA 21, n'assure pas la maintenance et l'entretien ni les risques liés à ces travaux. C'est-à-dire que conformément au contrat, bien sûr, on a obtenu l'accord de notre partenaire pour les faire. Ceci dit, l'entretien que l'on appelle « GER » (gros entretien renouvellement) n'est pas à la charge de notre partenaire puisque les travaux ont été financés, réglés et assurés par l'université mais, bien sûr, à la charge de l'université. Donc cela, c'est uniquement un problème de forme, cette partie-là.

La deuxième partie, Maison internationale des chercheurs. Donc les grands principes. Je vous énumère les grands principes. C'est que notre partenaire qui est toujours Bouygues, PRISMA 21, qui a sous-traité à un hôtelier qui s'appelle LOGIFAC, encaisse toutes les recettes des usagers, des occupants de la Maison internationale et prend en charge toutes les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les salaires, les fluides, le ménage, l'entretien courant.

Si le résultat d'exploitation, les recettes totales moins les charges d'exploitation, est positif - c'est ce que prévoit le contrat -, il y a un partage des recettes entre le partenaire et l'uB. Si ce même résultat est négatif, il est à la charge du partenaire et non de l'uB.

Par contre, il est dit que dans ce dernier cas, le contrat prévoit une clause de rencontre. On s'est rencontré même plusieurs fois justement pour améliorer la situation. Il stipule que notre partenaire ne saurait supporter deux résultats consécutifs négatifs.

Sur la diapo suivante, on peut voir que le résultat de 2015-2016 est négatif. Alors, recettes totales : 185 000 euros hors taxes, dépenses totales 265 000 euros, résultat négatif : 80 000 euros à la charge du partenaire et non de l'uB.

Suite à cela, on s'est vu (clause de rencontre) et on a essayé de savoir pourquoi ce résultat était négatif et ce qu'il fallait faire pour l'améliorer afin d'éviter qu'il y en ait un deuxième négatif.

Alors, la première des choses, c'est une montée... Première chose, justement, qui vient à l'esprit, c'est déjà le fait qu'il y a une montée en charge. L'uB n'a pas... La diffusion auprès des services de l'uB a été assez lente pour savoir qu'il y a une Maison des chercheurs, de qualité, à disposition. C'est pour cela que l'on a

fait des campagnes d'information. On a fait même une journée « portes ouvertes », même deux. Donc on a fait un travail de ce côté-là.

Il y a eu aussi d'autres défauts dans la publicité, dans la souplesse de réservation, et l'objet de cet avenant est d'essayer de corriger ces défauts pour que l'on ait une deuxième année d'exploitation qui soit... La deuxième année va se terminer là, au mois de mai, donc on va avoir les résultats, mais que l'on n'ait pas une troisième année négative. Auquel cas, notre partenaire pourrait se désengager. Ce qui n'est pas très logique dans la mesure où on a une prestation de qualité, où l'investissement initial, c'est-à-dire le béton, la construction, est à la charge de l'uB avec l'aide du ministère.

Alors, les propositions d'avenant.

Un, il faut savoir que l'université est prioritaire dans la réservation à un tarif qui est normalisé et qui s'appelle « le tarif T1 ». Elle est donc prioritaire, mais si, lors d'un point d'étape - il y a un point d'étape hebdomadaire -, il y a des logements qui sont libres jusqu'à un horizon de quatre semaines, jusqu'à sem+4, notre partenaire, plutôt que de les laisser libres et vacants, les a à disposition et peut les louer, lui, à qui il veut, donc à tout public, et à un tarif qui s'appelle « T2 », qui est modulé, qui est parfois plus cher parfois moins cher que le tarif T1. Donc c'est la mise à disposition du partenaire dans la mesure où des logements sont libres à un horizon de... Alors, le contrat initial, c'était trois semaines, maintenant c'est quatre semaines pour avoir plus de visibilité. Donc cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, les logements. Alors, cela, c'est une demande qui était assez récurrente sur la plage de juillet et août où, en général, c'est une période creuse, et donc notre partenaire a souhaité pouvoir accueillir des groupes et, pour cela, avoir une visibilité très en amont, c'est-à-dire pas à quatre semaines mais, si possible, une année d'avance. Une année d'avance, on dit que c'est trop tôt et on a transigé en disant que si au 1^{er} janvier de l'année N, les mois de juillet et d'août sont libres, on leur laisse la main.

Pourquoi ? Parce que les mois de juillet et d'août, ce sont souvent des colloques. Les colloques se font souvent fin août et, un colloque, on le sait un an à l'avance. L'organisation du colloque se fait au moins un an à l'avance et donc, là, on a une visibilité. Si on ne loue pas pendant cette période, on leur laisse la main.

L'an dernier, on leur avait laissé la main sur le cyclotourisme à Dijon, les 12 000 randonneurs de cyclotourisme, et là, cela a assez bien marché. Donc on se dit que sur des périodes creuses, on peut leur laisser la main plus tôt.

Et puis on dit qu'exceptionnellement, pour des demandes, on peut toujours leur accorder une dérogation.

Alors, le trois. Dans le trois... On va revenir... Alors le trois, le partenaire s'engage à proposer à la location tous les logements libres sans conditions restrictives sur la durée de la période de location.

Alors, cela, c'était un point bloquant, un point qui faisait que les remplissages n'ont pas été optimisés. C'est-à-dire que notre partenaire ne louait au tarif T2, c'est-à-dire quand ils étaient libres pour l'uB, que pour trois nuitées consécutives. Or, souvent, on avait du passage, des gens qui demandaient une seule nuitée. Et là, les gens n'avaient pas la possibilité de louer pour une seule nuitée et là, on leur demande de faire un effort et de les louer pour une seule nuitée, ce qui devrait, sur ce point-là, améliorer très sensiblement justement le taux de remplissage.

Quatre, le partenaire permet à l'uB d'accéder au planning de réservation. Cela était déjà au contrat mais on l'a précisé parce que ce n'était pas toujours facile d'accéder au planning de réservation.

Cinq, l'université s'engage à rendre prioritaires à la Maison internationale toutes les demandes d'hébergement à sa charge sur Dijon. Cela aussi est un point demandé par notre partenaire. Ils ont constaté que certains laboratoires ou services de l'uB louaient en dehors de la Maison internationale et on a demandé, si possible, à les rendre prioritaires à la Maison internationale. D'autant plus, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir, que ce sont des logements de qualité. C'est un effort à faire. Donc dans la mesure du possible, on va inciter les collègues à louer prioritairement à la Maison internationale.

Alors, les tarifs T1. Le tarif T1, il y a une légère hausse depuis 2013 (5 %) sur la location classique et une baisse pour les longues durées pour être plus en rapport avec le marché.

Sept, prise en charge des frais de réservation dans le décompte des charges ainsi que des frais de location de fibre optique. Ce sont des choses qui n'avaient pas été prévues. Notre partenaire a dû louer une fibre optique pour mettre l'Internet à disposition des chambres, cela est un indispensable maintenant, ainsi que faire de la publication dans les journaux spécialisés. Donc cela, c'est dans le décompte des charges.

Huit, en cas de solde positif, le partage des bénéfices entre le partenaire... Donc s'il doit y avoir un solde positif, ce qui n'est pas le cas, à 50/50. Actuellement, c'est un partage qui varie, selon les cas, entre 50 et 80 %. Donc là, on est en légère faiblesse pour les inciter et faire en sorte que cela marche mieux.

Neuf, en application des règles de sécurité - c'est les pompiers, la commission sécurité -, en cas d'utilisation par l'uB de la salle de réunion où vous avez déjà été, puisqu'il y a déjà eu des conseils, celle-ci s'engage à limiter l'effectif à 40 personnes. C'est les pompiers, on n'y peut rien.

Dix, s'il y a une demande de prestations supplémentaires hors périodes ouvrées, le partenaire demandera une rémunération horaire. Donc là, notre partenaire souhaitait une rémunération complémentaire en cas de ménage. On a dit non puisqu'il est prévu dans le contrat initial, mais si on devait demander un deuxième ménage dans la journée ou un petit déjeuner amélioré ou une pause midi, à ce moment-là, il y a une partie et c'est rémunéré.

Voilà les modifications. Elles sont souvent de détail. Ce ne sont pas des modifications majeures mais, à notre sens, elles permettraient d'améliorer justement la rentabilité de l'outil qui est quand même un très bon outil et qui devrait fonctionner pour l'intérêt de l'uB et de notre partenaire.

Le Président.- Merci beaucoup, Jean et Étienne.

Cette présentation est donc ouverte à vos questions.

Sébastien.

M. Chevalier.- Je suis surpris du résultat négatif. Alors, on peut dire que c'est des erreurs de jeunesse liées à la première année d'exploitation parce que c'est quand même un outil qui manquait sur le campus et que l'on rencontre dans beaucoup d'autres campus en France et à l'étranger.

Des petites questions par rapport à... Je suis un peu inquiet finalement que nous n'ayons peut-être pas pris les bons réflexes par rapport à ce que vous évoquiez. Notamment, on propose plus souvent des chambres d'hôtel peut-être en ville plutôt que la Maison internationale des chercheurs. Donc cela veut dire que l'on n'a pas le bon réflexe. Donc probablement, un effort de communication à mener.

La prestation est comme celle d'un hôtel ? Il y a un petit déjeuner, il y a un accueil jour/nuit, il y a un accueil en langue anglaise...

M. Siccardi.- Oui.

M. Chevalier.- ...parce qu'une Maison internationale, cela suppose des gens qui viennent de l'étranger. Il y a l'accueil le week-end aussi. Enfin, tout est...

M. Siccardi.- C'est un peu mieux qu'un hôtel puisqu'il y a aussi un coin cuisine, donc on peut faire sa cuisine. Par contre, il n'y a pas d'accueil 24/24. Donc c'est un peu... C'est là le problème. Il n'y a un accueil qu'aux heures ouvrées et donc souvent des groupes qui arrivent le soir tard ou autre, par SMS, ils ont le numéro où on trouve la clé et cela, c'est un problème, l'accueil justement 24/24.

M. Suisse.- Sinon, tout le reste, en revanche, est similaire à ceux d'un hôtel. C'est également disponible sur Booking. Eux sont très bien notés. Il faut que nous prenions le réflexe de réserver à la Maison internationale en priorité.

On a vu encore récemment passer des flyers pour des colloques dans lesquels la Maison internationale n'est mentionnée que comme une solution de secours si les autres hôtels en centre-ville étaient complets. Mais c'est vraiment à nous, universitaires... université, de faire cet effort de réserver la Maison.

M. Chevalier.- D'accord. Et c'est ouvert à des permanents et à des non-permanents ? C'est-à-dire des étudiants ou des postdoctorants qui viennent ?

M. Suisse.- C'est ouvert à tout le monde.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Suisse.- C'est ouvert à tout le monde. Le tarif qui est sur Booking est le tarif T2 extérieur. Nous, on a accès au tarif T1 qui est un peu plus avantageux que celui de Booking pour une réservation par l'université.

M. Chevalier.- OK, merci.

Le Président.- D'autres remarques ou interrogations ?
Philippe.

M. Salvadori.- (*Ironique*) Je me demandais si on avait songé à subventionner une nuitée dans cette installation universitaire pour les participants à l'université d'été du MEDEF. Je pense que cela serait une bonne utilisation de l'argent de l'université.

Pour le verbatim, cela s'imprime en caractère d'ironie.

Le Président.- Oui, cela est clair, mais je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait approprié dans le cadre des débats qui sont les nôtres.

M. Salvadori.- Je ne sais pas ce qui est approprié, Monsieur le Président. Je pense qu'il n'est pas approprié de subventionner un syndicat patronal sur l'argent de

l'université, Monsieur le Président. Je pense que j'aurai beaucoup de fois à vous le répéter.

Le Président.- On est hors du champ de la discussion actuelle, Philippe.

M. Salvadori.- On n'est pas hors du champ de la... Non, on n'est pas hors du champ de la discussion. Ce n'est pas vous qui délimitez le champ de la discussion, Monsieur le Président.

Le Président.- Et encore une fois...

M. Salvadori.- Ce n'est pas à vous de me dicter...

Le Président.- Et encore une fois, dans les relations avec le MEDEF, c'est un véritable contrat de partenariat.

M. Salvadori.- Et ce n'est pas à vous de me dicter mes responsabilités d'élu, Monsieur le Président !

Le Président.- Oui...

M. Salvadori.- Je suis désolé, c'est hors de votre compétence présidentielle.

Le Président.- Mais, en l'occurrence, Philippe, on est en train de débattre de l'avenant au contrat de partenariat, sur le partenariat public-privé...

M. Salvadori.- Oui, eh bien, justement, je pense qu'il faut...

Le Président.- Et ta remarque ne me paraît pas totalement dans le sujet.

M. Salvadori.- Je pense qu'il faut resituer cela dans un contexte global, Monsieur le Président, celui du retour à l'équilibre par des investissements intelligents.

Le Président.- Le débat en conseil d'administration devrait se focaliser sur des interventions qui soient sérieuses et qui contribuent véritablement à la discussion et au débat.

M. Salvadori.- Celle-ci est parfaitement sérieuse, autant que votre appel à voter Macron, Monsieur le Président.

Le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce... Y a-t-il d'autres interventions sur ce point important qui est l'avenant n° 2 au contrat de partenariat public-privé ?

S'il n'y en a pas d'autres, je vais soumettre cette délibération à votre approbation. Je vais vous la lire parce qu'on est là dans le cadre d'un formalisme qui est important et donc je dois vous lire le texte précis de la délibération qui est la suivante.

« Le conseil d'administration approuve l'avenant n°2 au contrat de partenariat et ses annexes, relatifs à la construction, à la conception, au

financement, au gros entretien renouvellement et à la maintenance de trois nouveaux bâtiments, ainsi qu'à la rénovation en site occupé et à la maintenance des façades du bâtiment Mirande et à la rénovation de l'œuvre d'art monumental de l'artiste Agam.

L'objet du présent avenant est de modifier les modalités de gestion et d'exploitation de la Maison internationale des chercheurs et de régulariser les travaux supplémentaires effectués sur le site institut Marey/Maison de la métallurgie.

En conséquence, le conseil d'administration approuve la signature par le président de l'université de l'avenant n° 2 au contrat de partenariat et de ses annexes, avec la société PRISMA 21. »

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Merci.

19 voix pour, 6 abstentions

Le second point, toujours pour l'équipe Patrimoine, porte sur la prolongation du dossier d'expertise sur la rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres dans le cadre du CPER 2015-2020.

C'est donc Daniel et Jean qui vont faire cette présentation.

2. Expertise-rénovation énergétique Droit-Lettres-CPER 2015-2020

M. Niederlander.- Bonjour. Donc le dossier qui nous intéresse est le dossier de rénovation partielle du bâtiment Droit-Lettres. C'est une opération du contrat de projet État-Région 2015-2020 avec la Région Bourgogne qui va donc être élargie à la Région Bourgogne-Franche-Comté.

C'est dans la rubrique « Enseignement supérieur, Recherche, Innovation », l'action 2 « Réhabilitation de l'immobilier » et la sous-action 2.1 « Bâtiment de formation - recherche – innovation ». Donc le bâtiment Droit-Lettres.

Je te laisse présenter cette opération.

M. Suisse.- Le présent dossier d'expertise concerne l'opération du CPER à 5,54 millions d'euros qui sont répartis de la manière suivante : 3 millions d'euros pour la part uB et 2,54 pour la part État.

Il comprend des travaux qui ont déjà été effectués depuis 2013 sur les fonds uB, mais la dépense État est soumise à un dossier d'expertise qui est préalable à l'accord des financements.

Donc le dossier qu'on vous présente aujourd'hui résume des travaux qui ont déjà été effectués sur les crédits uB et d'autres travaux à venir sur la part État.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'université de Bourgogne.

M. Niederlander.- Donc l'opération, effectivement, porte sur des travaux réalisés en 2014, 2015, 2016 et 2017.

Le volet qui intéresse le Rectorat, le dernier volet, porte sur des travaux de rénovation de menuiseries métalliques, à hauteur de 2,54 millions d'euros, et fait donc l'objet d'un dossier de demande d'expertise et le vote au CA est préalable au dépôt de ce dossier.

Les travaux réalisés en 2014 portaient sur 700 000 euros et ont consisté à la rénovation des trois façades extérieures du patio du bâtiment Droit-Lettres (environ 1 100 m² de menuiseries métalliques).

Les travaux de la deuxième vague, de la deuxième phase, se sont échelonnés de 2015 à 2017. Ils sont en cours de finalisation. On a encore quelques salles d'enseignement à rénover pendant cet été.

Les travaux ont porté sur la rénovation de menuiseries métalliques (environ 650 m²) et également des travaux de réaménagement intérieur portant sur des rénovations d'amphithéâtres, des rénovations de salles, des rénovations de sanitaires... Enfin, on a vraiment porté l'accent sur l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et des personnels.

Ces travaux ont porté sur environ... Les travaux de réaménagement intérieur ont porté à peu près sur 5 000 m² de surface de plancher.

Ont également été réalisés des travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité de l'université.

La dernière vague de travaux, qui devrait démarrer en 2018 et s'échelonner sur trois ans, porte sur la rénovation, la poursuite et, théoriquement, la réalisation complète de la rénovation des menuiseries métalliques, en l'occurrence l'ensemble des fenêtres du bâtiment.

Ce dossier pourrait également... Alors, en termes de surface, on a 3 300 m² de menuiseries à remplacer.

Ce dossier pourrait également bénéficier de financements complémentaires de la part de fonds FEDER pour la rénovation énergétique de bâtiments universitaires.

Un dossier est en cours d'étude par un bureau spécialisé. Donc un diagnostic est en cours d'étude, ainsi qu'une étude d'opportunité.

Nous allons rencontrer les représentants de la Région qui gèrent les fonds FEDER afin de savoir quel est le périmètre d'intervention du FEDER, sachant qu'ils ne financent que partiellement les travaux. Donc il faudrait que l'on puisse arriver avec eux à trouver une équation de manière à ce que l'université n'ait pas à rajouter un centime au financement.

Donc là, l'étude est encore en cours. On aura les premières conclusions d'ici une à deux semaines et, là, je pense qu'il faudra qu'on revienne éventuellement vers vous pour présenter les conclusions de ce diagnostic.

En l'occurrence, ce dossier-là porte sur le remplacement de menuiseries métalliques à hauteur de 2,54 millions d'euros, financés par l'État via le Rectorat. Nous vous présentons donc ce dossier-là.

À titre d'exemple, à titre d'information, le financement complémentaire pourrait être de l'ordre de 1,2 million d'euros, ce qui n'est pas rien, mais avec des obligations performantielles et également des obligations vraisemblablement de compléter le financement et, là, je pense qu'il y a une vraie difficulté.

Donc, si le projet... Si un complément de financement est possible, le projet pourrait augmenter de 1,2 million d'euros, ce qui porterait le montant total à 6,74 millions d'euros.

M. Suisse.- Donc, comme Daniel l'a dit, les travaux que nous réalisons sur Droit-Lettres sont éligibles au fonds FEDER. Il y a 1,2 million d'euros qui sont indiqués sur le document. Donc ce sont des fonds complémentaires en plus de l'enveloppe globale.

Nous ne sommes, toutefois, pas certains de pouvoir y prétendre puisque cela nous obligerait à réaliser un bouquet de travaux en plus des menuiseries et des façades et si jamais les travaux à réaliser dépassent 1,2 million d'euros, nous ne pourrions pas les mener sans rajouter une part complémentaire uB que nous n'avons pas les moyens d'investir en l'état actuel des choses. Donc une démarche a été faite auprès d'un bureau d'études pour se pencher sur cette question.

Comme l'a dit Daniel, l'étude énergétique sera livrée ultérieurement.

Et nous avons ces deux scénarios possibles, le scénario initial, donc à 5,54 (3 millions uB, 2,54 État), et le deuxième scénario avec fonds FEDER qui rajoute 1,2 million d'euros supplémentaires qui vous seront soumis au vote. Donc le dossier d'expertise avec et sans FEDER.

L'un des deux scénarios sera retenu en fonction du résultat de l'étude et des discussions que nous aurons eues, nous, avec la Région.

Le Président.- Si je reformule, la délibération, aujourd'hui, porte sur le dossier d'expertise allant jusqu'aux 2,54 millions d'euros de l'État, mais la partie FEDER ne fait pas partie de la délibération d'aujourd'hui puisque la partie FEDER est totalement hypothétique.

M. Niederlander.- Tout à fait... Tout à fait.

Le Président.- On est bien d'accord ? Donc si je reformule, les 3 millions d'euros ont déjà été engagés par l'université sur ses ressources propres. Vous vous souvenez qu'il s'agissait d'un programme pluriannuel d'investissement que l'on avait décidé en 2012 ou 2013, je ne sais plus, et qui avait pour objectif de pallier à ce qui était à l'époque la carence de l'État, vous vous souvenez, qui était sollicité de façon récurrente depuis au moins un ou deux CPER pour s'engager dans la rénovation du bâtiment Droit-Lettres qui est un bâtiment qui accueille près de la moitié des étudiants de notre campus. On n'arrivait pas à obtenir de l'État un engagement financier pour la rénovation de ce bâtiment Droit-Lettres. On a donc décidé nous-mêmes, sur nos ressources propres, en 2012 ou en 2013, de monter un programme pluriannuel d'investissement à hauteur de 3 millions d'euros. Ce travail a été fait. L'engagement financier de l'université de Bourgogne a été honoré et donc la deuxième étape et ce qui est soumis au dossier d'expertise cette après-midi permettra d'étendre ces travaux à hauteur de 2,54 millions d'euros dans le cadre de crédits État. C'est bien cela ?

(M. Niederlander confirme)

Et c'est cela qui est le périmètre de notre délibération d'aujourd'hui.

Donc vous voyez qu'au total, grâce à l'engagement de l'uB à hauteur de 3 millions d'euros sur ses ressources propres, on aura pu... il aura été possible de financer une rénovation sérieuse du bâtiment Droit-Lettres à hauteur de 5,54 millions d'euros.

Le reste, c'est quelque chose sur lequel on travaille, qui est encore parsemé de beaucoup d'incertitudes et pour lequel on reviendra vers vous dans une délibération suivante si cette délibération s'avère justifiée, s'avère appropriée, et il faut auparavant qu'on lève un certain nombre de verrous et d'incertitudes.

J'espère que les choses sont bien claires sur ce que l'on va voter, en tout cas sur ce qui est soumis à votre délibération cette après-midi.

Est-ce qu'il y a des besoins d'informations complémentaires ?
Sébastien.

M. Chevalier.- On aura la réponse quand du FEDER pour les 1,2 million ?

M. Niederlander.- Dès la semaine prochaine, nous avons un rendez-vous avec le bureau d'études qui va nous rendre ses conclusions et, après, il faudra aller rencontrer les gens de la Région pour connaître la manière dont ils souhaitent intervenir.

Ils interviennent normalement à hauteur de 40 % des travaux éligibles. On pourrait peut-être imaginer qu'ils interviennent davantage. Il y a vraiment une discussion à mener avec eux pour leur expliquer que l'enjeu est important et que l'université n'a pas les moyens de s'engager davantage dans ce projet. L'université a déjà mis 3 millions, l'État en met 2,54. Peut-être que la Région pourrait mettre davantage.

M. Suisse.- C'est une vraie discussion qu'il faut qu'on ait avec eux puisque leurs critères de financement pour les travaux d'économie d'énergie ont évolué récemment. Nous avons déjà eu une première réunion avec eux au mois de décembre sur ce sujet-là, pour essayer de voir comment nous pouvons lever des fonds FEDER pour Droit-Lettres. Mais on n'a pas encore des critères vraiment arrêtés et tout est sujet à négociation encore.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Pas d'autres remarques ?

Donc je vous propose d'approuver ce dossier d'expertise spécifiquement pour la seconde tranche qui concerne les 2,54 millions d'euros de crédits État. Et donc la délibération qui vous est proposée, là encore, est un peu formelle et est la suivante.

« Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise de la rénovation partielle du bâtiment Droit-Lettres (comprenant la rénovation énergétique du bâtiment construit en 1964). »

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

21 voix pour, 2 abstentions

Merci, Daniel, Jean et Étienne, de votre intervention.

Louis, on aborde le compte rendu et l'approbation des conventions et contrats.

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Merci, Alain. Donc nous avons, vous avez l'habitude, d'une part, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant

l'université de Bourgogne. Vous avez reçu le listing où vous avez ces conventions : le CPTC, l'ICB, le LEDI, l'ICMUB et le Centre Georges Chevrier.

Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ? Oui ?

Mme Rousseaux.- Oui, c'était pour les deux premières lignes, étant donné que c'est une aide financière... enfin, deux aides financières, une de 500 euros et 1 000 euros, pour l'édition du même ouvrage. Par contre, je vois qu'il y a deux partenaires différents. Quelle est la raison de ces deux lignes ? Je ne sais pas si...

Le Président.- Je ne sais pas, mais cela concerne l'édition d'un livre par les deux et, probablement, il y a une diversité de partenaires qui veulent participer à l'équilibre financier de l'édition de cet ouvrage.

M. de Mesnard.- Ce sont bien deux demandes différentes. Elles ont bien chacune leur numéro. Ce n'est pas une erreur.

Mme Rousseaux.- D'accord.

M. de Mesnard.- Mais le détail exact de... On fait confiance au CPTC, disons. C'est comme... Ce sont des gens sérieux.

Le Président.- (*mots inaudibles*) avec le PAJI qui revoit. Cela veut probablement dire que dans le modèle de financement, là où bien souvent il y a un seul partenaire, ici on a deux partenaires qui vont intervenir dans le travail de construction de cet ouvrage.

M. de Mesnard.- L'une des demandes, c'est un versement aux Éditions KARTHALA et l'autre, à l'Université de Paris Sorbonne. Donc il y a bien deux partenaires à qui on verse.

Alors, que fait exactement Paris Sorbonne dans le partage du travail par rapport à l'éditeur ? Je ne saurais pas le dire.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question de curiosité concernant l'avenant à 24 000 euros parce que le montant est important. Est-ce que vous savez à quoi il correspond ? C'est en haut de la page 2.

M. de Mesnard.- Alors... Numéro 2, projet DIAMANT, c'est cela ? ... Ah oui ! Le LEDI, « Handicap et perte d'autonomie - Avenant n° 1 ». Cela, c'est une... Pour moi, c'est une recette. C'est l'INSERM...

M. Bourgeon.- Non, non ! Non, non ! J'ai vérifié. C'est bien un reversement, mais c'est dans le cadre d'un...

M. de Mesnard.- C'est un reversement, voilà.

Le Président.- On peut imaginer... Enfin, j'imagine volontiers que c'est dans le cadre d'un appel à projets de recherche qui est collaboratif et peut-être notre université est le partenaire qui est porteur du projet et reverse une partie des montants à des établissements qui sont partenaires.

M. de Mesnard.- Oui, il semblerait.

Le Président.- J'imagine que compte tenu... On pourra vérifier, mais compte tenu de la construction de cette ligne, c'est quelque chose qui ressemble à cela, en tout cas.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Non ?

Donc on va passer à l'adoption des contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne, on vient de les lister.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

23 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Finalement, vous aviez le compte rendu des conventions hors subvention mais qui n'entraîne pas de vote.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Moi, j'ai une question concernant la convention d'occupation de logement appartenant à l'uB pour M. Helleu. Est-ce qu'on pourrait avoir plus d'informations sur cette convention d'occupation ?

M. de Mesnard.- Je suis allé trop vite, de toute façon. Il y a une... Il y avait... S'il faut, on refait le vote. Accords et conventions portant subvention. C'était la mise à jour du subventionnement des repas aux personnels dont l'indice, autrefois... Les personnels qui étaient en dessous de l'indice 466 recevaient un subventionnement de 1,22 euro et nous montons le subventionnement aux personnels qui sont jusqu'à l'indice 474. Cela ne fait pas beaucoup, il faut le dire, cela reste des tout petits échelons.

Donc c'est une somme que l'uB reverse pour que ces personnels payent moins cher leur repas. Mais vous aviez reçu le document.

Alors ensuite, Peggy, tu...

Le Président.- Si on devait le voter, il faut qu'on l'englobe dans la délibération.

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne (reprise)

M. de Mesnard.- Alors, on va le revoter... Je ressors les délibérations, excusez-moi... Mais vous l'aviez reçu. Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

23 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subvention (reprise)

M. de Mesnard.- Et finalement donc, les conventions qui n'entraînent pas de vote.

Alors, Peggy, tu avais une question, c'est cela ?

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, c'était juste d'avoir des informations sur la convention d'occupation de logement appartenant à l'uB pour M. Helleu.

M. de Mesnard.- Alors, page...

M. Helleu.- Je n'arrive pas à mettre la main dessus, mais quelle est votre interrogation ? Parce qu'il y a un loyer, il y a des charges...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, c'est quel type de logement ? Est-ce que c'est une obligation pour l'uB de vous fournir...

M. Helleu.- Non, ce n'est pas une obligation. C'est un logement à titre précaire et révocable. C'est en utilité de service. Auparavant, c'était un logement avec astreinte. Enfin, tout est... Enfin, l'Agent comptable est là. C'est lui qui fixe... Enfin, tout est fixé dans un cadre très réglementaire. Ce n'est pas une obligation de service. Ce n'est pas une utilité, je peux me loger ailleurs. J'ai un appartement, voilà. Mais ce n'est pas... Enfin, il y a un règlement, aucun souci.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Le Président.- C'est totalement encadré.

M. Helleu.- C'est très très encadré. Le Rectorat, d'ailleurs, veille sur les logements. C'est... Je ne pouvais pas avoir un logement de...

M. de Mesnard.- Et ce n'est pas nouveau puisque c'était déjà le cas dans le passé.

M. Helleu.- Non, c'était... J'ai pris le logement qu'occupait Marie-France Mathieu de 70 m².

M. de Mesnard.- Voilà. C'est 7879 et 7880 dans le document.

Le Président.- Là, on est dans quelque chose qui est parfaitement encadré et normal.

M. de Mesnard.- Et cela n'entraînait pas un vote.

Mme Rousseaux.- C'est un loyer. Il faut préciser qu'il y a un loyer...

M. de Mesnard.- Pardon ?

Mme Rousseaux.- Il faut dire que ce n'est pas un logement de fonction, mais que c'est bien un logement avec un loyer.

M. de Mesnard.- Avec un loyer, oui. Absolument.

M. Helleu.- Hors micro (*phrase inaudible*).

M. de Mesnard.- Je repasse la parole au Président.

Le Président.- Non, non. Il y a un loyer, des charges, des compteurs... Enfin, tout est fait de façon parfaitement transparente.

IX) Questions diverses

Le Président.- Écoutez, je crois que l'on a terminé ce conseil d'administration. Je vous remercie d'avoir été présents, d'avoir participé à ces débats qui sont des débats importants et donc nous nous retrouverons le 10 juillet pour un conseil d'administration qui sera également un conseil d'administration important puisque le 10 juillet, nous devons délibérer sur le plan de retour à l'équilibre et immédiatement après que nous aurons pris la délibération sur le plan de retour à l'équilibre, nous pourrons alors seulement prendre la délibération sur la première décision budgétaire rectificative de l'année. Ce sera donc un conseil d'administration à forte valence financière.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25)

Le Président

Alain BONNIN